BIBL. NAZ.
Vitt. Emanuele III
164
B
2
NAPOLI

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE DE L'UNITÉ DE L'ÉGLISE,

PAR SAINT CYPRIEN MARTYR, ÉVÊQUE DE CARTHAGE;

TRADUIT EN FRANÇOIS AVEC DES NOTES

PAR M. L'EVÊQUE DE MARSEILLE;

ADDRESSE' AU CLERGE' ET AUX FIDELES DE SON DIOCESE, pour leur inſtruction.

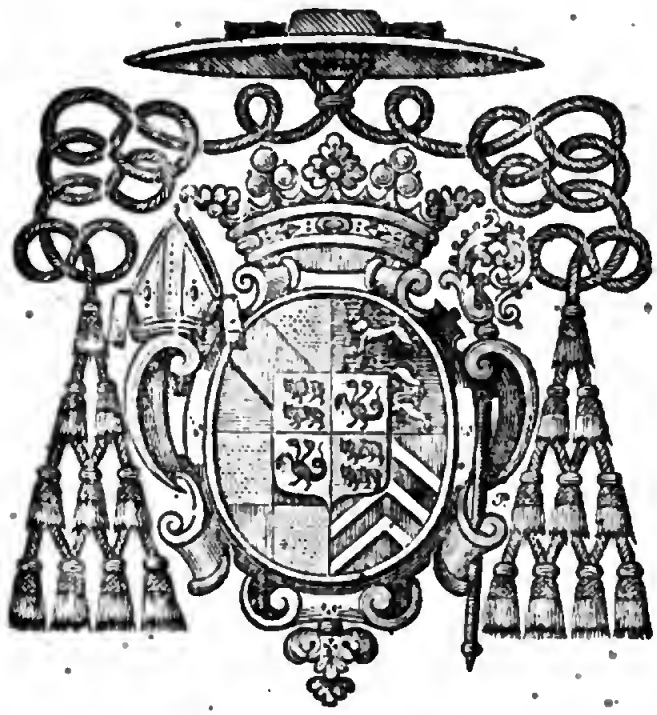

A MARSEILLE,
Chez la Veuve de J. P. BREBION, Imprimeur du Roi, de Mgr. l'Évêque, de la Ville & du Collége de Belſunce.

M. DCC. XLIV.

AVERTISSEMENT.

HENRY-FRANÇOIS-XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, par la Providence divine & la grace du St. Siége Apoſtolique, Evêque de Marſeille, Abbé de l'Abbaye Royale de St. Arnould de Metz & de celle de N. D. des Chambons, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils : Au Clergé Seculier & Regulier, & aux Fidéles de notre Diocéſe, Salut & Bénédiction en N. S. J. C.

Nos ſoins, Mes très-chers Freres, nos veilles, notre travail, notre repos même, doivent être conſacrés à l'inſtruction & à la ſanctification du Troupeau dont le Souverain Paſteur a bien voulu nous confier la conduite.

C'eſt donc pour ſatisfaire à nos obligations, qu'étant allé, cette année, paſſer quelque tems dans une reſpectable Solitude de notre Diocéſe, nous crûmes ne pouvoir rendre le ſéjour que nous y ferions plus utile pour vous, qu'en traduiſant pour votre inſtruction le *Livre de l'Unité de l'Egliſe*, que nous mettons aujourd'hui entre vos mains, avec des Notes propres à vous en faciliter l'intelligence. La Chartreuſe de Montrieu.

Il contribuera ſans doute beaucoup plus que tout ce que nous pourrions vous dire de nous-même, à inſtruire, à détromper, à réünir au ſein de l'Egliſe Catholique, ceux que le ſchiſme peut en avoir ſéparé, & à précautionner contre les artifices des Novateurs, ceux qui ont le bonheur d'être dans l'Unité, & dont la foi ne s'eſt jamais démentie.

Le reſpectable nom de l'Auteur de ce Livre vous inſpirera la confiance & l'empreſſement avec leſquels vous devez en faire la lecture.

Digitized by Google

Ce n'eſt pas ſeulement, M. T. C. F., dans l'Egliſe Catholique, que le nom de St. Cyprien eſt célébre. Il l'a été dès les commencemens, & il l'eſt encore dans toutes les Societés ſchiſmatiques.

Les Donatiſtes l'opoſoient aux Décrets des premiers Paſteurs, & ils prétendoient que leur cauſe étoit ſi étroitement liée avec celle de St. Cyprien, que l'on ne pouvoit les condamner, ſans condamner en même tems la doctrine de ce Saint Martyr. Dans les ſiécles poſterieurs, tous ceux qui ont rompu l'Unité, en ſe ſéparant du Chef de l'Egliſe, ont reclamé Saint Cyprien, comme s'ils avoient appris de lui à ſecoüer le joug de la ſubordiñation, & qu'il eût anéanti l'autorité du Siege Apoſtolique. Quoi de plus ordinaire, que de voir à préſent dans des Ouvrages compoſés contre le dernier Décret œcuménique, St. Cyprien comblé des plus grands éloges, & pris pour Juge entre l'Egliſe de J. C. & les ennemis de l'Unité? C'eſt ainſi que les Hérétiques & les Schiſmatiques cherchent à ébloüir les peuples, afin de les ſéduire & de les pervertir plus aiſément.

Septem libros de Baptiſmo ſcripſi in quibus docui nihil ſic valere ad refellendos Donatiſtas, & ad eorum prorſùs ora claudenda ne adversùs Eccleſiam catholicam ſuum ſchiſma defendant, quomodo irrefragabiliter factum ſit quæ Cypriani. Aug. l. 2 retract. c. 18

St. Auguſtin ne trouvoit *rien de plus fort pour réfuter les Donatiſtes, pour leur fermer la bouche, & pour les empêcher de ſoutenir leur ſchiſme contre l'Egliſe Catholique*, *que* de produire *les Lettres de St. Cyprien*, & de le faire parler lui-même.

Que pourrions-nous faire de mieux, M. T. C. F., que d'imiter St. Auguſtin dans des circonſtantes malheureuſement ſemblables à celles où il ſe trouvoit alors? Il avoit à combattre un Parti nombreux, ſoulevé contre les déciſions de l'Epiſcopat, zélé en apparence pour l'ancienne Doctrine, & entreprenant juſqu'à tenter de s'accréditer par de faux miracles. Tous ces traits, vous le ſavez, ne conviennent que trop au Parti qui afflige l'Egliſe Catholique, & que nous avons à combattre.

Liv. de S. Aug. de la grace & du lib. arb.

Nous vous en avons déja fait voir la condamnation dans la doctrine de St. Auguſtin, de laquelle il oſe ſe vanter d'être le dépoſi-

taire, nous allons vous la faire voir encore, dans la doctrine de St. Cyprien, par laquelle ce Parti s'éforce de juſtifier ſes attentats contre le Chef de l'Egliſe & contre le Corps Epiſcopal. Combat du Chrét. par S. Aug.

Vous trouverez dans le Livre que nous vous offrons, les grands principes de la ſubordination & de l'unité, contre leſquels l'héréſie & le ſchiſme ne ceſſent de déclamer. Vous y verrez, M. T. C. F., que *garder l'unité & s'opoſer avec force & avec courage aux entrepriſes de ceux qui veulent la rompre, c'eſt un devoir indiſpenſable, ſurtout pour un Evêque.* N 9.

Vous y verrez que *l'Egliſe n'a qu'un Chef, une ſeule origine, une ſeule ſource;* que c'eſt *ſur Pierre ſeul que le Seigneur a bâti ſon Egliſe;* que *la primauté eſt accordée à St. Pierre, afin que l'on connoiſſe que l'Egliſe de J. C. eſt Une, & que la Chaire eſt Une auſſi;* qu'on ne peut *ſe flater d'avoir de la foi, lorſqu'on n'eſt pas dans l'Unité, ni d'être dans l'Egliſe, tandis qu'on reſiſte à l'Egliſe & à la Chaire de Pierre ſur lequel l'Egliſe eſt fondée;* que *quiconque n'a pas pour Mere* cette *Egliſe*, fondée ſur Pierre, *ne peut plus avoir Dieu pour Pere;* qu'*une branche coupée & ſeparée de l'arbre, ne pourra porter ni feüilles ni fruits, & qu'un ruiſſeau qui n'a plus de communication avec ſa ſource, ſe trouvera d'abord ſans eau & deſſeché.* N. 10. N. 7. Ibid. N. 8. N. 11. N. 9.

Vous y verrez, M. T. C. F., que *l'Egliſe de J. C. ne peut être infidéle;* que *quiconque ſe ſepare d'elle, ſe joint à une adultere, & ne peut avoir part aux promeſſes de Jeſus-Chriſt;* que *celui qui l'abandonne eſt un etranger, un profane, un ennemi*, & qu'*aucun de ceux qui ſe trouveront hors du ſein de l'Egliſe, ne pourra éviter la mort éternelle;* que *ceux qui d'eux-mêmes & ſans miſſion, ſe mettent à la tête d'un Parti téméraire*, ſoulevé contre *l'Egliſe, ſont des perfides, des peſtes, qui par leur infection corrompent la foi;* qu'*il faut les eviter, ne pas écouter leurs diſcours, ne pas lire leurs Ouvrages, qui gâtent les eſprits & les cœurs de tous ceux qui les liſent, & qui y portent le venin & la mort;* qu'*il faut avoir en horreur & fuïr avec ſoin toute perſonne ſéparée de l'Egliſe*, & Ibid. N. 10. N. 11. N. 17. N. 25.

Digitized by Google

N. 20. ce qui eſt bien remarquable, *que les Sacrifices que les Ennemis du Sacerdoce ſe flâtent de célébrer*, ne peuvent être agréables à Dieu.

Vous y verrez encore, M. T. C. F., ce qui condamne poſitivement la neutralité & la tolérance en matiere de Religion, que les faux ſages du ſiécle voudroient établir, que l'on ne peut ſans
N. 19. crime *s'accorder & s'unir avec quelqu'un qui ne s'accorde pas avec le Corps de l'Egliſe, & qui eſt dans des ſentimens différens de ceux de tout le reſte*
N. 23. *de ſes Freres*; & que quand même ces ſortes de perſonnes opereroient les plus *grands prodiges*, ils ne pourroient obtenir *la gloire celeſte*.

N. 21. Vous y verrez enfin qu'*hors de l'Egliſe il ne peut y avoir de Martyrs*;
Ibid. que quand meme ceux qui ſe ſont révoltés contr'elle *ſouffriroient la*
Ibid. *mort en confeſſant le nom de J. C., leur ſchiſme eſt une tache qui ne peut être effacée par l'effuſion même de leur ſang*; que les *ſupplices ne peuvent être, pour ceux qui ſont dans le ſchiſme, que la peine dûe à leur apoſtaſie, & non la Couronne de la foi*; *qu'ils peuvent bien être mis à mort, mais qu'ils ne peuvent être couronnés.*

Ce ſont là, M. T. C. F., des verités que nous n'avons ceſſé de vous annoncer. St. Cyprien les annonça de ſon tems, & il les annonce encore, après les avoir ſcellées de ſon ſang. Ce n'eſt donc plus nous qui vous parlons aujourd'hui; c'eſt St. Cyprien regnant dans le Ciel, qui vous adreſſe la parole. Ecoutez-le avec la docilité qui eſt dûë à un des plus grands Evêques de l'antiquité, & à un des plus excellens Maitres que l'Egliſe ait mis au nombre de ſes Docteurs & de ſes Peres. C'eſt, dit St. Auguſtin, *un Evêque Catholique & un Martyr Catholique.* Son éloquence & ſon exemple convertirent autrefois les Schiſmatiques, & ranimérent parmi les Catholiques l'amour de l'Unité & la ferveur. « Il eſt encore préſent non-« ſeulement par ſes écrits, mais encore par la grande charité qui « l'animoit, & qui n'a jamais pû s'éteindre. *Præſens eſt enim non-ſolùm per litteras ſuas, ſed etiam per ipſam quæ in illo maximè viguit & mori nunquam potuit, caritatem.*

Cathol. Epiſcopum Cath. Mart. l. 3. de baptiſm. contr. Donatiſt. c. 3. n. 5.

Aug. ibid. l. 3. c. 16. n. 3.

Suplions le d'opérer au-milieu de nous les mêmes prodiges. Demandons-lui, comme le faiſoit autrefois St. Auguſtin, *de nous aider par ſes prieres, afin que nous puiſſions imiter ſes vertus, & reſiſter aux Hérétiques & aux Schiſmatiques, qui abuſent de ſes Ecrits pour la ſéduction des Fideles.*

Aug. de bapt. l. 7. c. 1. Fleury hiſt. Eccleſ. c. 5. p. 113.

Et ſera notre préſent Avertiſſement, à la diligence de notre Promoteur Général, envoyé par tout où beſoin ſera, lû & publié aux Prônes des Meſſes de Paroiſſes, & dans toutes les Conférences Eccléſiaſtiques de notre Diocéſe.

Donné à Marſeille dans notre Palais Epiſcopal l'an 1743. & le ſeiziéme de Septembre, jour auquel l'Egliſe célébre la Fête de St. Cyprien Evêque & Martyr, Docteur & Pere de l'Egliſe.

† HENRY Evêque de Marſeille.

Digitized by Google

Saint Cyprien nâquit en Afrique de Parens Idolâtres, dont il ſuivit d'abord lui-même les erreurs ; mais ayant été éclairé des lumieres de la foi ; & n'étant encore que Catechumène, il diſtribua ſes biens aux pauvres, & fit vœu de continence. Après avoir reçû le Bâtême, il reçut les Ordres Sacrés, & fut bien-tôt elevé à la dignité d'Evêque de Carthage, l'an 248. ou 249. Il ne l'accepta qu'avec peine, & qu'après que la volonté de Dieu lui eût été clairement manifeſtée. Il s'apliqua d'abord à la réformation des mœurs de ſes Diocéſains, & à la défenſe des loix de la diſcipline. Ses vertus, ſes talens, ſes différens Ouvrages, ſon zéle pour la pureté de la Foi, la force & la conſtance qu'il fit paroître contre les Héréſies & les Schiſmes qui s'éleverent de ſon tems, la charité qu'il fit éclater pendant le tems d'une horrible Peſte, firent de lui un Prélat accompli & une brillante lumiere de l'Egliſe. Pendant la perſecution de Dece il ſe cacha, afin que ſon Troupeau ne fût pas ſans Paſteur, & qu'il pût avec plus de ſuccès le défendre, le ſoutenir & l'encourager. Il compoſa pluſieurs Ouvrages à l'occaſion de ceux qui avoient renoncé à la Foi, & il s'éleva avec force contre le crime des Prêtres qui avoient eû la lâcheté de donner la Communion à des perſonnes qui s'étoient ainſi ſéparées de l'Egliſe de J. C. Dans une ſeconde perſecution, il fut pris, il confeſſa hautement la foi de J. C. & ſouffrit le Martyre le 14. de Septembre de l'année 258. L'Egliſe célébre ſa Fête le 16. du même mois.

LIVRE (a)
DE L'UNITÉ DE L'EGLISE, (b)
PAR S. CYPRIEN
MARTYR, EVEQUE DE CARTHAGE.

Matt. 5. 13. I. VOUS *êtes le ſel de la Terre* (c), nous dit le Seigneur, en nous avertiſſant de nos obligations. Il veut que la ſimplicité (d) ſoit notre partage, afin que nos mœurs ſoient toujours pures & toujours innocentes. Mais la ſimplicité qu'il demande de nous, eſt une
Matt. 10. 16 ſimplicité toujours accompagnée de prudence. (e) Que peut-il donc y avoir de plus intéreſſant pour nous, & de plus neceſſaire, mes très-chers Freres, que de prévoir l'avenir, que de veiller attentivement ſur nous-mêmes; que de connoitre & d'éviter les

(a) *Livre.* St. Cyprien compoſa ce Livre l'an 251. ſous le Pontificat du Pape Corneille, & ſous l'Empire de Gallus, de Voluſien & d'Hoſtilien. Le ſaint Evêque parle de ce Livre dans la lettre qu'il écrivit en 252. aux Confeſſeurs de Rome, pour les feliciter de ce qu'ils avoient renoncé au ſchiſme. „ Je vous ai auſſi, leur dit-il dans „ cette lettre, repréſenté l'Unité de „ l'Egliſe Catholique, le mieux qu'il „ m'a été poſſible, ſelon la mediocrité „ de mes talens. Je me flate que ce „ petit Livre vous plaira toujours de „ plus en plus, puiſque deja vous en „ aprouvez & vous en aimez la lecture. *Sed & Catholicæ Eccleſiæ Unitatem, quantùm potuit, expreſſit noſtra mediocritas. Quem libellum magis ac magis nunc vobis placere confido, quando eum jam ſic legitis, ut & probetis & ametis* S. Cyprian ep. ad Conf. de reditu ex ſchiſm. congratul. 51. edit. Pamel.

(b) *De l'Unité de l'Egliſe.* C'eſt le titre que Baluze a donné à cet ouvrage. Il a en cela ſuivi St. Auguſtin, qui le cite en ces termes: *Cui Cyprianus* S. Aug. l. 2. cont Creſcon.

SANCTI CYPRIANI

EPISCOPI CARTHAGINENSIS ET MARTYRIS

LIBER

DE UNITATE ECCLESIÆ.

I. *UM moneat Dominus & dicat* : Vos eſtis ſal terræ, *cùmque nos eſſe jubeat ad innocentiam ſimplices, & tamen cum ſimplicitate prudentes, quid aliud, Fratres dilectiſſimi, quàm providere nos convenit & ſollicito corde vigilantes ſubdoli hoſtis inſidias intelligere pariter & cavere,* Matt. 5. 13. Matt. 10. 16

ipſe quale teſtimonium perhibeat audi ex epiſtola quam de unitate conſcripſit.

Facundus lui donne auſſi le nom d'Epitre ou de Livre de l'Unité. *Epiſtola ſeu Liber de Unitate.* Il faut lire *de Unitate*, & non *de Trinitate*, St. Cyprien n'ayant compoſé ni lettre, ni livre ſur le Myſtere de la Trinité.

Facund. l. 1. p. 16.

D'autres ont intitulé ce Livre : *De l'Unité de l'Egliſe Catholique.* Ils prouvent juſtifier ce titre par un texte de St. Fulgence, & par un autre qui eſt de St. Cyprien lui-même. Voici le texte de St. Fulgence. „ Le très-heu„ reux Martyr Cyprien explique le „ Myſtere de cette Arche, dans ſon li„ vre de la ſimplicité des Prelats, ou „ plûtôt, comme portent les anciens „ Exemplaires de l'Unité de l'Egliſe „ Catholique. *Hujus Arcæ Myſterium beatiſſimus Martyr Cyprianus ſcribens in libro de ſimplicitate Prælatorum, vel potiùs, ſecundùm vetuſta exemplaria, de Unitate Eccleſiæ Catholicæ, exponit.* Nous avons cité dans la précedente remarque, le texte où S. Cyprien parle de ce Livre, comme d'un Traité de l'Unité de l'Egliſe Catholique. *Sed & Catholicæ Eccleſiæ Unitatem, quantùm potuit, expreſſit noſtra mediocritas. Quem libellum &c.*

M. Lombert dans ſa traduct. imprimée à Roüen l'an 1716. D. Remy Cellier Hiſt. gener. des Aut. Sacrés &c.

S. Fulgent. l. 1. de remiſſ. peccat. cap. 21.

Ep. 51. ad Cont. de red. ex ſchiſm. congratul.

Il paroit par les paroles de St. Ful-

piéges de l'artificieux ennemi ; de peur qu'après nous être revêtus (*f*) de Jeſus-Chriſt, qui eſt la ſageſſe (*g*) de Dieu le Pere, nous ne ſoyons aſſez imprudens pour négliger l'affaire de notre ſalut.

II. Ce n'eſt pas ſeulement la perſécution, ni tout ce qu'on employe ouvertement pour ſéduire & pour perdre les ſerviteurs de Dieu, que nous avons à craindre. Quand on voit, & quand on connoit le danger, il eſt bien plus facile de l'éviter ; & quand l'ennemi ſe montre à découvert, on ſe prépare par avance à ſe défendre contre lui. Il eſt bien plus à craindre & on doit bien plus s'en défier, lorſque ſous les fauſſes aparences de paix, il ſe gliſſe adroitement & attaque en ſecret, comme le ſerpent dont il

gence que nous venons de raporter, que ce Livre a été connu autrefois ſous le titre, de la ſimplicité des Prelats, *de ſimplicitate Prælatorum* ; aparemment parcequ'il eſt parlé de la ſimplicité dans le commencement du Livre, ou peut-être encore, parceque *la ſimplicité marque l'Unité, & exclud la multiplicité.*

Rigaut & Lombert remarq. ſur ce Livre.

(*e*) *Vous êtes le ſel de la terre. Sal appellantur Apoſtoli*, dit St. Jerôme, *quia per ipſos univerſum hominum conditur genus.* Le ſens du paſſage, eſt que comme le ſel, en aſſaiſonant les viandes, les rend agreables au gout, de même les Apôtres, en ſanctifiant les hommes, les rendent agreables à Dieu.

S. Hieron. comm. in hunc text.

(*d*) *La ſimplicité.* La ſimplicité eſt une vertu opoſée à la duplicité & à la diſſimulation. Elle ne ſe cache point ſous des dehors trompeurs ; elle contribuë à la droiture d'intention, parce qu'elle ne ſe propoſe qu'une fin, & qu'elle ne cherche point à tromper. *Simplicitas dicitur per oppoſitum duplicitatis, quâ ſcilicet aliquis aliud habet in corde, & aliud oſtendit exteriùs. . . Facit autem intentionem rectam, non quidem directè, (quia hoc pertinet ad omnem virtutem,) ſed excludendo duplicitatem quâ homo unum pretendit, & aliud intendit.*

S. Th. 2. 2. quæſt. 109. art. 2. ad 4.

(*e*) *Accompagnée de prudence.* La prudence conſiſte dans le diſcernement du bien qu'il faut rechercher, d'avec le mal qu'il faut éviter. Elle prévoit l'avenir, elle eſt attentive à tout ce qui peut nuire ; elle empêche par ſa vigilance, que nous ne nous laiſſions ſeduire inſenſiblement. St. Auguſtin, dans ſon Livre des Mœurs de l'Egliſe Catholique, en parle en ces termes : *Nec de prudentia diutiùs differendum eſt, ad quam dignoſcentia pertinet appetendorum & vitandorum.... Hujus autem ſunt excubiæ, atque diligentiſſima vigilantia, ne ſubrepente paulatim malâ ſuaſione fallamur. Undè ſæpe Dominus : Vigilate, clamat, & ambulate dum lucem habetis, ne vos tenebræ comprehendant. Itemque dicitur : neſcitis quia modicum fermentum totam maſſam corrumpit.* Il y a une fauſſe prudence que Saint Paul apelle prudence de la chair, & qui donne la mort, au-lieu que la vraye prudence, que l'Apôtre apelle prudence de l'eſprit, donne la vie & la paix. *Nam prudentia carnis mors eſt : prudentia autem ſpiritûs,*

Cap. 24. n. 45.

Matt. 24. 42

Joan. 12. 15

1. Cor. 5. 6.

Rom. 8. 6.

nè qui Chriſtum ſapientiam Dei Patris induimus minùs ſapere in tuenda ſalute videamur ?

II. *Neque enim perſecutio ſola metuenda eſt, & ea quæ ſubruendis ac dejiciendis Dei ſervis apertâ impugnatione graſſantur. Facilior cautio eſt, ubi manifeſta formido eſt, & ad certamen animus ante præſtruitur quandò ſe adverſarius confitetur. Plùs metuendus eſt & cavendus inimicus cùm latenter obrepit, cùm per pacis imaginem fallens, occultis acceſſ-*

vita & pax. La fauſſe prudence ne goute & ne recherche que des biens créés ; & comme on apelle en general ces biens, les biens de la chair, pour les diſtinguer des biens que l'eſprit de la grace nous fait deſirer, on a donné à ce vice le nom de prudence de la chair. Ceux qui s'y livrent ſont coupables de peché. *Et ideò*, dit S. Thomas, *prudentia carnis propriè dicitur, ſecundùm quod aliquis bona carnis habet ut ultimum finem ſuæ vitæ. Manifeſtum eſt autem quòd hoc eſt peccatum.* La vraye prudence ne ſe propoſe d'autre fin que le ſouverain bien. Elle lui donne la préférence ſur tous les autres biens quels qu'ils puiſſent être. Elle connoit ce qui doit nous unir éternellement à Dieu, & elle nous le fait deſirer. Elle compare les biens éternels que Dieu nous donnera, en ſe donnant lui-même à nous, avec les biens temporels que nous devons quitter avec la vie, & elle juge que ce ſont les biens éternels qu'il faut rechercher. C'eſt là l'idée que nous en donne St. Auguſtin. *Hæc igitur affectio animæ*, dit-il, *vel motus quo intelligit æterna, & his inferiora eſſe temporalia, etiam in ſe ipſa, & hæc appetenda potiùs quæ ſuperiora ſunt, quàm illa quæ inferiora ſunt, novit, nonne tibi prudentia videtur ?*

S. Th. 2. 2. q. 55. a. 1. in corp.

L. 6. de Muſica c. 13. n. 38.

(f) *Après nous être revêtus de J. C.* Cette expreſſion eſt tirée de St. Paul, qui exhorte les Romains à ſe revêtir de J. C., c'eſt-à-dire, à ſe rendre ſemblables à lui par la charité & par les œuvres. *Sed induimini Dominum Jeſum-Chriſtum* ; & qui, en écrivant aux Galates, dit encore, que tous ceux qui ont été bâtiſés, ſe ſont revêtus de J. C., c'eſt-à-dire, ſe ſont intimement unis à lui. *Quicumque enim in Chriſto baptizati eſtis, Chriſtum induiſtis.*

Rom. 13. 14

Galat. 3. 27.

(g) *Qui eſt la ſageſſe du Pere.* C'eſt encore une expreſſion tirée de St. Paul. „ Nous annonçons, diſoit ce S. Apô„tre aux Corinthiens, Jeſus crucifié, „ qui eſt un ſcandale pour les Juifs, & „ que les Gentils regardent comme une „ folie, mais qui eſt la vertu & la ſageſſe „ de Dieu pour les Juifs & pour les „ Grecs qui ſont apellés. *Nos autem prædicamus Chriſtum crucifixum, Judæis quidem ſcandalum, Gentibus autem ſtultitiam, ipſis autem vocatis Judæis atque Græcis Chriſtum Dei virtutem & Dei ſapientiam.*

1. Cor. 1. 23. 24.

Nous aprenons de S. Auguſtin, que dans le tems de l'Arianiſme, quelques-uns des Docteurs Catholiques ſe ſervoient de ce paſſage pour prouver l'Eternité du Fils de Dieu. „ Si, diſoient„ ils, le Fils de Dieu eſt la vertu & la „ ſageſſe de Dieu, & que Dieu n'ait „ jamais été ſans vertu & ſans ſageſſe, „ le Fils eſt auſſi Coéternel à Dieu le „ Pere. L'Apôtre a dit : Le Chriſt qui

a mérité le nom. (*a*) Telles de tous les tems furent ſes ruſes & ſes fineſſes. Tels les artifices dont il a accoutumé de ſe ſervir pour perdre les hommes.

III. C'eſt ainſi que dès le commencement du monde, il trompa, & que par de fauſſes & flateuſes promeſſes il fit tomber l'homme trop crédule, dans le piége qu'il lui tendit. Il entreprit même de tenter le Seigneur (*b*); & tachant de ſe déguiſer, il s'aprocha de lui, comme s'il avoit pû réüſſir à ſurprendre & à tromper une ſeconde fois; & c'eſt parcequ'il fut reconnu, qu'il fut vaincu. (*c*) Exemple qui nous aprend à ne pas imiter la conduite du premier homme, mais à marcher ſur les traces de J. C, pour ne pas retomber par notre imprudence, dans l'eſclavage de la mort, (*d*) & pour éviter le danger après l'avoir prévû, & parvenir à la bienheureuſe immortalité.

„ eſt la vertu & la ſageſſe du Pere; & „ ce ſeroit une extravagance de dire „ que le Pere n'a pas toujours eû ſa „ vertu & ſa ſageſſe. Il eſt donc faux „ qu'il y ait eû un tems auquel le Fils „ n'étoit pas. *Sed inter diſputationes quas habebant noſtri adversùm eos qui dicebant: erat tempus quando non erat Filius, hanc etiam nonnulli ratiocinationem inferebant: Si Dei Filius virtus & ſapientia Dei eſt, nec unquam Deus ſine virtute & ſapientia fuit, coæternus eſt Deo Patri Filius: dici tantem Apoſtolus Chriſtum Dei virtutem & Dei ſapientiam, & Deum aliquando non habuiſſe virtutem aut ſapientiam dementis eſt dicere: non igitur erat tempus quando non erat Filius.*

S. Aug. l. 6. de Trinit. c. 1.

(*a*) *Le ſerpent dont il a merité le nom.* St. Auguſtin, en expliquant le commencement de la Geneſe, parle ainſi du ſerpent. *Serpens autem ſignificat diabolum, qui ſanè non erat ſimplex. Quod enim dicitur ſapientior omnibus beſtiis, figuratè inſinuatur ejus verſutia.* „ Par le ſerpent il „ faut entendre le diable, qui n'avoit „ aſſûrément pas la vertu de ſimplicité. „ Car s'il eſt dit que de toutes les bêtes „ le ſerpent étoit la plus ſage, cela eſt „ dit dans un ſens figuré, pour faire „ mieux connoître ſes ruſes & ſes artifices.

(*b*) *Il entreprit même de tenter le Seigneur.* Il ignoroit que J. C. fût le Seigneur; & s'il l'avoit connu, il ne l'auroit pas tenté. „ Le Prince de ce „ monde, diſoit le bienheureux Martyr Saint Ignace dans ſon Epitre aux Epheſiens, ignora la virginité de Marie, ſes couches & la mort du Seigneur. *Principem hujus mundi latuit Mariæ virginitas, & partus ipſius, ſimiliter & mors Domini.* Il n'ignora pas que Marie avoit un Fils, & il eut trop de part à la mort du Sauveur, pour ne pas ſavoir le ſuplice dans lequel J. C. mourut. Mais il ne connut pas le Fils de Marie pour le Fils de Dieu. La maniere dont il le tenta fait aſſez voir qu'il eût ſur cela de grands ſoupçons, & qu'il tachoit de découvrir la verité. Il ſe propoſa donc deux vûës en tentant le Seigneur.

Digitized by Google

ſibus ſerpit, undè & nomen ſerpentis accepit, ea eſt ejus ſemper aſtutia, ea eſt circumveniendi hominis cæca & latebroſa fallacia.

III. *Sic ab initio ſtatim mundi feſellit & verbis mendacibus blandiens rudes animas incautâ credulitate decepit. Dominum ipſum tentare conatus, quaſi obreperet rursùs & falleret, latenter acceſſit. Intellectus tamen eſt & retuſus; & ideò proſtratus, quia agnitus atque detectus. Undè nobis exemplum datum eſt veteris hominis viam fugere, veſtigiis Chriſti viventis inſiſtere; ne denuò incauti in mortis laqueum revolvamur, ſed ad periculum providi acceptâ immortalitate potiamur.*

La premiere fut de connoître ſi JESUS-CHRIST étoit le Fils de Dieu, & la ſeconde fut de le vaincre, s'il n'étoit qu'un homme ordinaire. St. Jerôme parle en ces termes de la premiere de ces deux vûës : *In omnibus tentationibus hoc agit diabolus ut intelligat ſi Filius Dei ſit : ſed Dominus ſic reſponſionem temperat, ut eum relinquat ambiguum.* „ Dans toutes ces „ tentations le diable tache de découvrir ſi c'eſt là veritablement le Fils „ de Dieu ; mais le Seigneur repond „ toujours d'une maniere qui le laiſſe „ dans le doute.

Hieron Comm. in Matt. c. 4.

(c) *C'eſt parcequ'il fut connu, qu'il fut vaincu.* Le Fils de Dieu étoit impeccable. Il ne pouvoit donc être ni ſurpris, ni vaincu par le tentateur.

(d) *Dans l'eſclavage de la mort.* Il y a deux morts dont le pecheur eſt eſclave. La mort de l'ame & celle du corps. *Nos certi*, dit St. Auguſtin, *quòd nemo Chriſtianus ambigit & animâ & corpore mortui ſumus, animâ propter peccatum, corpore propter pœnam peccati, ac per hoc, & corpore propter peccatum.* Il eſt eſclave de la mort de l'ame, parceque l'ame meurt dès que Dieu l'abandonne ; & il eſt eſclave de la mort du corps, parcequ'en punition du peché, ſon ame doit un jour ſe ſéparer de ſon corps, ſéparation dans laquelle conſiſte la mort naturelle. Et ſon ame ne ſe reünira à ſon corps que pour ſouffrir avec lui. *Sicut enim animam Deo deſerente, ſic corpus, animâ deſerente, moritur; undè fit illa inſipiens, hoc exanime.* Nous triomphons de la mort du peché par la grace de la juſtification, & nous triompherons de la mort naturelle à la fin des tems, lorſque Dieu achevera l'ouvrage de notre juſtification d'une maniere ineffable, en reſſuſcitant nos corps ; „ car alors „ nous ſerons ſemblables à lui, puiſ- „ que nous le verrons tel qu'il eſt. “ *Ejus autem (corporis) reſurrectio differtur in finem, cùm & ipſa juſtificatio noſtra perficietur. Tunc enim ſimiles ei erimus, quoniam videbimus eum ſicuti eſt.* Le pecheur reſſuſcitera auſſi, mais dans ſa réſurrection il ne ſera point uni à Dieu, & ſon corps en proye à la douleur, ne joüira d'aucun avantage de la vie. Ainſi, dans ſa réſurrection même, il éprouvera une ſeconde mort, infiniment plus terrible que la premiere. *Pars illorum erit in ſtagno ardenti igne & ſulphure : quod eſt mors ſecunda.* „ Leur partage ſera dans l'etang brû- „ lant de feu & de ſouffre, qui eſt la „ ſeconde mort.

Aug l. 14. de Trinit. c. 3. n. 5.

Ibid.

Ibid.

1. Joan. 3. 2.

Apocal. 21. 8.

IV. Mais comment pourrions-nous l'obtenir cette immortalité, ſi ce n'eſt en gardant les Commandemens de J. C., par leſquels on triomphe de la mort ? C'eſt du Sauveur lui-même que nous aprenons cette importante verité. *Si vous voulez*, nous dit-il, *parvenir à la vie, gardez les Commandemens.* il nous dit encore : *Si vous faites ce que je vous commande, je ne vous donnerai plus le nom de ſerviteurs, mais le nom d'amis.* Ceux, ajoute-t-il, qui ſont fidéles à obſerver ſes Commandemens, ſont forts & inébranlables ; ils ſont ſolidement fondés ſur le roc ; ils ſont immuablement & invinciblement affermis contre les tempêtes & les orages du ſiécle. *Quiconque*, dit-il, *ecoute ce que je dis, & le met en pratique, je le comparerai à un homme ſage qui a bâti ſa maiſon ſur le roc. La pluye vint, (a) les rivieres ſe debordérent, les vents ſoufflérent & battirent cette maiſon, mais elle ne tomba point, parcequ'elle étoit fondée ſur le roc.* (b) Nous devons donc nous attacher à ſes paroles, aprendre & faire tout ce qu'il a fait & enſeigné lui-même. Mais oſeroit-on dire qu'on croit en J. C., lorſqu'on ne fait point ce que J. C. a ordonné de faire ? (c) Par quel endroit pourroit-on ſe flater de parvenir à la récompenſe de la Foi, lorſqu'on refuſe de ſe ſoumettre à la loi que la foi impoſe ? Celui qui ne marche pas dans la voye ſalutaire de la verité, doit neceſſairement être toujours dans le doute & dans l'incertitude ; (d) il s'égare infailliblement dans des routes différentes ; emporté par le ſouffle de l'erreur, comme la pouſſiere l'eſt de deſſus la terre par l'impétuoſité du vent, il ne parviendra jamais à operer ſon ſalut.

Matt. 19 17. Joan. 15. 14. 15. Matt. 7. 24. 25.

V. Il ne faut pas ſeulement, M. T. C. F., éviter les dangers qui nous menacent à découvert, il faut encore être en garde contre les artifices que la fraude employe adroitement, pour nous tromper & pour nous ſéduire. Quoi de plus ruſé & de plus artificieux que l'ennemi de notre ſalut ? Se voyant découvert & vaincu

(a) *La pluye vint, les rivieres ſe déborderent &c. Pluvia iſta*, dit S. Jerôme, *quæ domum ſubvertere nititur, diabolus eſt, flumina Antichriſti, qui contra Chriſtum ſapiunt ; venti ſpiritalia nequitiæ in cœleſtibus.* „ Cette pluye qui bat la maiſon pour „ la renverſer, c'eſt le diable ; les fleu„ ves ce ſont les Antechriſts, dont la „ fauſſe ſageſſe s'éleve contre J. C., „ & les vents ce ſont les eſprits de „ malice répandus dans l'air. " Ces eſprits de malice ſont les demons qui conſpirent avec leur Chef pour perdre les hommes. L'expreſſion dont ſe ſert ici St. Jerôme pour les déſigner, eſt empruntée de l'Epitre de St. Paul aux Epheſiens, qui ayant été adonnés à la

Comment. in Matt. c. 7.

magie

IV. *Immortalitate autem potiri quomodò poſſumus, niſi ea quibus mors expugnatur & vincitur, Chriſti mandata ſervemus, ipſo monente & dicente*: Si vis ad vitam venire, ſerva mandata. *Et iterùm*: Si feceritis quæ mando vobis, jam non dico vos ſervos, ſed amicos. *Hos denique fortes dicit & ſtabiles, hos ſuper petram robuſtâ mole fundatos, hos contra omnes tempeſtates & turbines ſæculi immobili & inconcuſſâ firmitate ſolidatos.* Qui audit, *inquit*, verba mea & facit ea, ſimilabo eum viro ſapienti qui ædificavit domum ſuam ſupra petram. Deſcendit pluvia, venerunt flumina, flaverunt venti, & impegerunt in domum illam, & non cecidit. Fundata enim fuit ſupra petram. *Verbis igitur ejus inſiſtere, quæcunque docuit & fecit diſcere & facere debemus. Caterum credere ſe in Chriſtum quomodò dicit, qui non facit quod Chriſtus facere præcepit? Aut undè perveniet ad præmium fidei qui fidem non vult ſervare mandati? Nutet neceſſe eſt & vagetur & ſpiritu erroris abreptus velut pulvis quem ventus excutit ventilatur; nec ambulando proficiet ad ſalutem, qui ſalutaris viæ non tenet veritatem.*

Matt. 19. Joan. 15.

Matt. 7.

V. *Cavenda ſunt autem, Fratres dilectiſſimi, non-ſolùm quæ ſunt aperta & manifeſta, ſed aſtutæ fraudis ſubtilitate fallentia. Quid verò aſtutius, quidve ſubtilius, quàm ut Chriſti adventu detectus ac proſtratus*

magie, connoiſſoient ces eſprits de malice qui les avoient ſéduits : *Qui poſt artes magicas ſcire debuerant, à quibus fuiſſent aliquando decepti.*

Hieron. Comm. in Matt. c. 7.

(*b*) *Elle étoit fondée ſur le roc.* Ce roc, c'eſt J. C., ſur lequel nous ſommes édifiés par la foi & par les œuvres. „ Sur ce roc, dit St. Jerôme, on ne „ trouve aucun veſtige du ſerpent. *Super hujuſmodi petram non inveniuntur ſerpentis veſtigia.*

Ibid.

(*c*) *Oſeroit-on dire qu'on croit en J. C., lorſqu'on ne fait point ce que J. C. a ordonné de faire?* On peut avoir la foi ſans les œuvres. St. Paul l'enſeigne très-clairement dans une de ſes Epîtres : *Et ſi habuero, dit-il, omnem fidem, ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil ſum.* „ Si j'avois même tout ce qu'on „ peut avoir de foi, juſqu'à faire „ changer de place aux montagnes, „ & que la charité me manquât, je ne „ ſerois rien." Mais cette foi eſt morte : *Vis autem ſcire, ô homo inanis, quoniam fides ſine operibus mortua eſt?* Avec une pareille foi, on n'oſeroit dire qu'on eſt Diſciple de J. C., parceque, quoiqu'on reçoive ſes leçons, on ne les ſuit point, & on les déshonore.

1. Cor. 13. 2.

Jac. 2. 20.

(*d*) *Celui qui ne marche pas dans la voye de la verité, doit neceſſairement être toujours dans le doute & dans l'incertitude &c.*

Tel eſt le ſort de tous ceux qui ne captivent pas leur eſprit ſous le joug de la foi. Après bien des recherches, ils ne ſavent ordinairement que douter ; ou s'ils ne doutent pas, ils donnent dans les erreurs les plus extravagantes. Quoi, par exemple, de plus

par la venuë de J. C., la lumiere ayant parû aux Nations (*a*), & cette lumiere ayant éclairé les hommes pour les ſauver; voyant que les ſourds entendoient & ſuivoient la voix de la grace ſpirituelle, que les aveugles ouvroient les yeux & portoient leurs regards vers Dieu, que les infirmes guériſſoient, & recouvroient une ſanté éternelle, que les boiteux couroient à l'Egliſe, que les müets faiſoient des prieres à haute voix, & parloient diſtinctement; voyant ſes Idoles renverſées, ſes Maiſons & ſes Temples abandonnés par la multitude prodigieuſe des peuples qui ont embraſſé la foi, il a eû recours à un nouvel artifice qu'il a imaginé pour tromper les foibles, les ignorans, & ceux qui ne ſont pas ſur leurs gardes, en ſe ſervant du nom même de Chrêtien.

VI. Il a inventé les héréſies & les ſchiſmes, pour détruire la foi, pour altérer la verité, pour rompre l'Unité. Il engage dans les nouvelles routes de l'erreur ceux qu'il n'a pû retenir dans les anciennes voyes des ténébres & de l'aveuglement. Il enléve les hommes; il les arrache du ſein de l'Egliſe; & tandis qu'ils ſe croyent ſortis de l'obſcurité de la nuit du ſiécle, & déja proches de la lumiere, il les plonge de nouveau dans d'autres ténebres, ſans qu'ils s'en aperçoivent. En ſorte que ces infortunés, quoiqu'ils ne ſuivent plus l'eſprit de l'Evangile, & qu'ils n'en obſervent plus les ſaintes loix, ſe glorifient encore cependant du nom de Chrêtiens; & que quoiqu'ils marchent dans les ténébres, ils s'imaginent être dans lumiere, l'ennemi du ſalut les en flatant & les trompant ainſi: car, ſelon l'expreſſion de l'Apôtre, *il prend l'aparence d'Ange de lumiere*, & il fait prendre à ſes Miniſtres *les aparences de Miniſtres de la juſtice*. Ils enſeignent que la nuit eſt le jour, que la mort eſt la vie, & la vie la mort. Ils conduiſent au deſeſpoir (*b*) ſous le nom de l'Eſpérance, à l'apoſtaſie ſous celui de la Foi, à l'Antechriſt ſous celui de J. C., afin qu'en préſentant ainſi le menſonge ſous les fauſſes aparences de la verité, ils la faſſent ſubtilement diſparoitre.

2. Cor. 11. 14. Ibid. 15.

VII. Voilà, mes très-chers Freres, ce qui arrive, lorſqu'on ne remonte pas à la ſource de la verité, (*a*) qu'on ne veut point

pitoyable que les raiſonnemens des Philoſophes du Paganiſme ſur la Divinité! Les égarémens de ces ſublimes Génies rendent ſenſibles la foibleſſe de l'eſprit humain, & la neceſſité de la foi.

(*a*) *La lumiere ayant paru aux Nations.* Cette lumiere c'eſt le Fils

inimicus, poſtquàm lux gentibus venit, & ſoſpitandis hominibus ſalutare lumen effulſit, ut ſurdi auditum gratiæ ſpiritualis admitterent, aperirent ad Deum oculos ſuos cæci, infirmi æternâ ſanitate revaleſcerent, claudi ad Eccleſiam currerent, muti claris vocibus & precibus orarent; videns ille Idola derelicta, & per nimium credentium populum Sedes ſuas ac Templa deſerta, excogitaverit novam fraudem, ut ſub ipſo Chriſtiani nominis titulo fallat incautos.

VI. *Hæreſes invenit & ſchiſmata, quibus ſubverteret fidem, veritatem corrumperet, ſcinderet unitatem. Quos detinere non poteſt in via veteris cæcitate circumſcribit & decipit novi itineris errore. Rapit de ipſa Eccleſia homines; & dum ſibi appropinquaſſe jam lumini, atque evaſiſſe ſæculi noctem videntur, alias neſcientibus tenebras rursùs infundit, ut cum Evangelio Chriſti & cum obſervatione ejus & lege non ſtantes, Chriſtianos ſe vocent, & ambulantes in tenebris habere ſe lumen exiſtiment, blandiente adverſario atque fallente qui ſecundùm Apoſtoli* 2. Cor. 11. *vocem, tranſfigurat ſe velut Angelum lucis, & Miniſtros ſuos ſubornat velut Miniſtros juſtitiæ, aſſerentes noctem pro die, interitum pro ſalute, deſperationem ſub obtentu ſpei, perfidiam ſub prætextu fidei, Antichriſtum ſub vocabulo Chriſti, ut dum veriſimilia mentiuntur, veritatem ſubtilitate fruſtrentur.*

VII. *Hoc eo fit, Fratres dilectiſſimi, dum ad veritatis originem non*

de Dieu. *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.* C'eſt lui qui a tiré les Nations des profondes ténèbres où elles étoient, & que les pretendus ſages du Paganiſme ne purent diſſiper, étant eux-mêmes enſevelis, ou dans les tenebres du Pyrrhoniſme, ou dans celles des plus groſſieres erreurs.

(b) *Ils conduiſent au déſeſpoir ſous le nom de l'Eſperance.* Ce trait convient en general à tous les Hérétiques & à tous les Schiſmatiques, puiſqu'ils conduiſent tous à la damnation éternelle, dans laquelle ſe trouve le deſeſpoir. Mais il caractériſoit particulierement la Faction de Felicitſime, qui promettoit la réconciliation ſans Pénitence, à ceux qui étoient tombés durant la perſecution. Il notoit auſſi l'héréſie de Novatien qui donnoit dans l'excès oposé, en excluant pour toujours les Apoſtats de la Communion de l'Egliſe & de la réconciliation, & qui les conduiſoit ainſi au deſeſpoir, ſous prétexte de zele pour la pureté de la Morale, & pour la gloire de l'Evangile.

(a) *La ſource de la verité.* C'eſt Jeſus Chriſt. Tous les Hérétiques &

reconnoitre de Chef (*b*), & qu'on ne ſuit plus la Doctrine du Maitre céleſte. Ce ſont là des choſes qu'il ſuffit d'examiner avec attention, ſans qu'il ſoit beſoin de faire de longs diſcours & de longs raiſonnemens pour les prouver. Le chemin de la verité eſt court (*c*), & rend facile la preuve de la foi. (*d*) Le Seigneur parlant à St. Pierre, lui dit : *Moi je vous dis* (*e*) *que vous êtes Pierre* ; (*f*) *que ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe* (*g*) ; *& que les portes de l'Enfer*

Matt. 16. 18. 19.

tous les Schiſmatiques ſe glorifient de remonter juſqu'à cette ſource : c'eſt-à dire, d'ecouter J. C. comme leur Maitre. Ils citent ſes paroles pour juſtifier leurs opinions & leurs ſchiſmes. Mais en les citant ils ne remontent pas juſques à lui, puiſqu'ils s'éloignent des premiers Paſteurs, au milieu deſquels il a promis d'être tous les jours juſqu'à la fin des ſiècles, & par leſquels il enſeigne ſon Egliſe. Ils ſe livrent au contraire à leur eſprit particulier, ou à des Maitres ſéducteurs : & en ſuivant de pareils guides, ils ſe précipitent dans l'erreur & dans le ſchiſme.

(*b*) *Qu'on ne cherche pas à connoitre le Chef.* Jeſus-Chriſt eſt le Chef inviſible ; le Souverain Pontife eſt le Chef viſible de toute l'Egliſe ; & chaque Evêque eſt le Chef viſible de ſon Egliſe particuliere. Novatien & ſon Parti s'étoient ſéparés du Pape Corneille, Souverain Pontife légitimement élû ; & Feliciſſime avec ſa Faction s'étoit ſéparé de S. Cyprien leur Evêque, uni de Communion avec le Souverain Pontife, & avec toute l'Egliſe. Les Schiſmatiques, que St. Cyprien avoit ſurtout en vûë, en écrivant ce Livre, ne cherchoient point à connoitre le Chef. Ils s'efforçoient au-contraire de noircir, par leurs calomnies, le ſouverain Pontife & l'Evêque de Carthage, & de perſuader au peuple que c'étoient des hommes indignes de l'Epiſcopat, avec leſquels il ne faloit pas communiquer.

(*c*) *Le chemin de la verité eſt court.* On eſt dans le chemin de la verité, lorſqu'on écoute J. C, qui nous parle par les premiers Paſteurs chargés d'enſeigner les Nations. *Euntes docete omnes gentes.* Ce chemin eſt ſur ; on ne peut s'égarer en le ſuivant ; puiſque J. C. a promis ſon aſſiſtance aux premiers Paſteurs pour tous les jours & juſques à la fin des ſiècles. *Ecce ego vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſummationem ſæculi.* Ce chemin eſt facile ; puiſque pour le ſuivre, il n'y a qu'à écouter & à ſe ſoumettre. Il eſt court, puiſqu'il n'engage point les Fidèles dans des diſcuſſions infinies, dans leſquelles il faudroit neceſſairement entrer, ſi on étoit obligé de ſuivre la voye d'examen.

Matt. 28. 19.

Ibid. 20.

(*d*) *Et rend facile la preuve de la foi.* La methode la plus aiſée pour prouver la verité de nos Myſtères, c'eſt de citer l'enſeignement des premiers Paſteurs. Les Fidèles s'y ſoumettent, parcequ'ils en connoiſſent l'infaillibilité. Il eſt aiſé de prouver cette infaillibilité aux Hérétiques qui la rejettent, & qui accuſent les premiers Paſteurs d'avoir trahi la verité. Ce ſeul article de l'infaillibilité de l'Egliſe étant prouvé, on eſt diſpenſé d'entrer dans le detail des autres preuves. *Voyez les Notes* (h) (i) *de ce même N.*

(*e*) *Moi je vous dis.* Cette parole de J. C. qui donne à St. Pierre la primauté, non-ſeulement de dignité, mais encore de juriſdiction, & *la plénitude*

reditur, nec cap t quaritur, nec Magiſtri cæleſtis Doctrina ſervatur. Quæ ſi quis conſideret & examinet, tractatu longo atque argumentis non eſt opus. Probatio eſt ad fidem facilis compendio veritatis. Loquitur Dominus ad Petrum. Ego tibi dico, *inquit*, quia tu es Petrus, & ſuper hanc Petram ædificabo Eccleſiam meam, & portæ inferorum non vin- Matt. 16.

de la puiſſance Apoſtolique, ne fut pas une parole vaine & ſans effet. Tout ce qu'elle énonçoit, elle l'opéra dans S. Pierre par une vertu divine, & elle l'opère encore dans les Succeſſeurs de cet Apôtre. Voici la Note que faiſoit St. Jerôme ſur ces paroles: *Et ego dico tibi. Quid eſt quod ait: Et ego tibi? Quia tu mihi dixiſti: Tu es Chriſtus Filius Dei vivi, & ego dico tibi non ſermone caſſo & nullum habente opus, ſed dico tibi quia meum dixiſſe feciſſe eſt.* Comment. in Matt. c. 16.

(f) *Vous êtes Pierre.* L'Ecriture déſigne J. C. ſous le nom metaphorique de Pierre. C'eſt lui qui eſt la pierre angulaire dont parle le Prophète: *Lapis quem reprobaverunt ædificantes hic factus eſt caput anguli.* L'Apôtre St. Paul dit, en parlant des Peres de ſa Nation, qu'ils bûvoient de l'eau de la pierre qui les ſuivoit, & que cette pierre étoit le Chriſt. *Bibebant autem de ſpiritali conſequente eos petrâ: petra autem erat Chriſtus.* Le Sauveur, en communiquant ſon pouvoir à Simon fils de Jean, lui communique en même tems celui de ſes noms qui eſt le plus propre à déſigner l'Emploi ſublime qu'il lui confie. C'eſt ſur lui, comme ſur un Chef viſible, que l'Egliſe doit être fondée. Et pour cette raiſon il ſera nommé Pierre: *Quia tu es Petrus.* Il en uſa de la même maniere avec ſes autres Apôtres, lorſqu'il les deſtina à éclairer les Nations; & quoiqu'il ſoit par excellence la lumiere du monde, voulant marquer par là les fonctions & les effets de leur Apoſtolat, il les apella eux-mêmes auſſi la lumiere du monde. *Vos eſtis lux mundi.* Pſ. 117. 1. Cor. 10. 4. Matt. 5. 14.

(g) *Sur cette Pierre je bâtirai mon Egliſe.* Cette pierre dont J. C. parle dans cet endroit, c'eſt le Prince des Apôtres. St. Cyprien l'enſeigne plus bas, lorſqu'il dit que c'eſt ſur cet Apôtre ſeul, que le Seigneur bâtit ſon Egliſe. *Super illum unum ædificat Eccleſiam ſuam.* Et ſaint Jerôme dans ſon Commentaire ſur le même paſſage, rend ainſi la penſée de J. C. „ C'eſt „ ſur vous que je bâtirai mon Egliſe. *Ac ſecundùm metaphoram petræ rectè dicitur ei: Ædificabo Eccleſiam meam ſuper te.* L'Apôtre St. Paul cependant, en écrivant aux Corinthiens, leur dit, que perſonne ne peut poſer un autre fondement que celui qui a été poſé, qui eſt Jeſus-Chriſt. *Fundamentum enim aliud nemo poteſt ponere, præter id quod poſitum eſt, quod eſt Chriſtus Jeſus.* Et l'Apôtre St. Jean, dans ſon Apocalipſe, faiſant la deſcription de la nouvelle Jeruſalem, y reconnoit douze fondemens, ſur leſquels ſont écrits les noms des douze Apôtres de l'Agneau. *Et murus Civitatis habens fundamenta duodecim, & in ipſis duodecim nomina duodecim Apoſtolorum Agni.* Quelque oppoſés que paroiſſent ces témoignages, ils ne le ſont cependant point en effet. Jeſus-Chriſt eſt le ſeul fondement de l'Egliſe, en ce ſens, que c'eſt lui ſeul qui la ſoutient par ſa propre vertu, & que c'eſt lui ſeul qui la rend invincible, & qui la fait triompher de tous les Comm in c. 16. Mat. 1. Cor. 3, 11. Apoc. 21. 14.

ne la vaincront point. (*h*) *Je vous donnerai* (*i*) *les clefs* (*k*) *du Royaume*

efforts que font les puiſſances des ténèbres pour les renverſer. Les Apôtres la ſoutiennent auſſi, & ils la défendent, mais c'eſt par la vertu que J. C. leur communique, comme à ſes Miniſtres qui le repréſentent, & par leſquels il agit extérieurement : & en ce ſens ils ſont les douze fondemens du mur myſtérieux de la nouvelle Jeruſalem Mais parmi eux, celui que J. C. a établi Chef, & qu'il a nommé Pierre, eſt, en qualité de Chef, le ſoutien & le fondement de l'Egliſe, par un titre plus relevé que celui des autres Apôtres, parcequ'il eſt Chef de l'Egliſe Univerſelle, qu'il a la plénitude de la puiſſance Apoſtolique ; que ſa Juriſdiction s'étend ſur toutes les Egliſes, & qu'il eſt obligé de veiller au ſalut de tout le Troupeau de J. C.

(*h*) *Et les portes de l'Enfer ne la vaincront point.* On lit dans la Vulgate : *Ne prévaudront point contre elle* ; c'eſt le même ſens. Jeſus-Chriſt par ces paroles, promet à ſon Egliſe l'infaillibilité, l'indefectibilité & une pleine victoire ſur les puiſſances de l'Enfer. Mais, parcequ'il devoit y avoir des Societés hérétiques & ſchiſmatiques, qui s'attribueroient fauſſement le nom de la vraye Egliſe, J. C. nous aprend à la diſcerner, en nous diſant que cette Egliſe infaillible, indéfectible & victorieuſe des puiſſances de l'Enfer, eſt celle qui eſt fondée ſur Pierre. *Et ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam.* Les puiſſances de l'Enfer ſont apellées *les portes*, dans le ſtyle Oriental, parceque c'étoit aux portes où ſe tenoient les Conſeils, & où l'on plaçoit les Troupes deſtinées à la garde des Villes. Les portes de l'Enfer ſont auſſi " les paſſions des „ hommes & leurs pechés ; ce ſont indubitablement encore les Doctrines " des Hérétiques, qui ſéduiſent les " hommes & qui les conduiſent dans " l'Enfer. *Ego*, dit St. Jerôme, *portas inferi reor vitia atque peccata : vel certè Hæreticorum Doctrinas, per quas illecti homines ducuntur ad Tartarum.* Comme le mot Grec qu'on a traduit par celui d'*Inferi*, ſignifie auſſi la mort, St. Jerôme a crû devoir, ou prévenir, ou combattre l'erreur de ceux qui pourroient s'imaginer que les Apôtres n'avoient pas été ſujets à la mort : comme ſi J. C., en promettant la victoire à ſon Egliſe, avoit promis l'immortalité à ceux qui la gouvernent. *Nemo itaque putet de morte dici, quod Apoſtoli conditioni mortis ſubjecti non fuerint, quorum Martyria videat coruſcare.* La mort glorieuſe des Apôtres & d'un grand nombre de leurs Succeſſeurs, bien loi d'afoiblir la promeſſe, en a fait connoître la force & a relevé l'éclat de la victoire de l'Egliſe.

Comment. in cap. 16. Matt.

Ibid.

(*i*) *Je vous donnerai.* Beze Diſciple de Calvin, fait ſur ces paroles la remarque que voici. „ J. C., dit-il, „ ne donna donc pas alors les clefs à „ Pierre, mais il les promit ſeulement. „ Il les donna enſuite, non à Pierre „ ſeul, mais à tous les Apôtres ſoli„ dairement, dans le chapitre XX. de „ de St. Jean, verſet 22. comme Cy„ prien l'explique très-bien. *Non igitur tum dedit, ſed tantùm promiſit. Dedit autem poſtea, non uni Petro, ſed ſingulis Apoſtolis in ſolidum. Joan. 20. v. 22. ut rectè Cyprianus explicat.* Par cette Remarque l'Héréſiarque prétend anéantir la Primauté du Souverain Pontife. Nous lui répondons 1°. Que les promeſſes de J. C. étant infaillibles, celle-ci a eû indubitable-

Beza in hunc loc. Matt. 16.

cent eam. Et tibi dabo claves Regni cœlorum ; & quæ ligaveris

ment ſon effet, & que St. Pierre a reçû pour lui & pour ſes Succeſſeurs les clefs du Royaume des Cieux, avec l'étenduë de pouvoir & de juriſdiction marquée dans la promeſſe. Nous lui repondons 1°. Qu'il n'y a aucun des autres Apôtres, à qui J. C. ait fait une promeſſe ſi étenduë : il leur parloit à tous en commun, lorſqu'il leur dit : *Tout ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié auſſi dans le Ciel ; & tout ce que vous délierez ſur la terre ſera délié auſſi dans le Ciel.* Et encore : *Ceux dont vous aurez remis les pechés, leurs pechés leur ſont remis ; & ceux dont vous aurez retenu les pechés, leurs pechés ſont retenus.* Or „ la puiſſance donnée à pluſieurs, comme le remarque M. Boſſuet Evêque de „ Meaux, porte ſa reſtriction dans ſon „ partage, au-lieu que la puiſſance „ donnée à un ſeul & ſur tous, & „ ſans exception, emporte la plénitude ; „ & n'ayant à ſe partager avec aucun „ autre, elle n'a de bornes que celles „ que donne la règle. Nous lui repondons 3°. Que par ces paroles : *Je vous donnerai &c.* Jeſus-Chriſt promet à St. Pierre la plenitude de la puiſſance Apoſtolique, & qu'il n'a point reſtraint cette promeſſe par celles qu'il a fait aux autres Apôtres, & par la Miſſion qu'il leur a communiquée. „ C'étoit donc manifeſtement, dit encore le ſçavant Prélat que nous venons de „ citer : c'étoit donc le deſſein de J. „ C. de mettre premierement dans un „ ſeul, ce que dans la ſuite il vouloit „ mettre dans pluſieurs ; mais la ſuite „ ne renverſe pas le commencement, „ & le premier ne perd pas ſa place. „ Cette premiere parole, *Tout ce que „ tu lieras*, dite à un ſeul, a deja „ rangé ſous ſa puiſſance chacun de „ ceux à qui on dira : *Tout ce que „ vous remettrez ;* car les promeſſes „ de J. C., auſſi-bien que ſes dons, „ ſont ſans repentir ; & ce qui eſt une „ fois donné indéfinitivement & uni„verſellement, eſt irrévocable. 4°. Enfin nous repondons à l'Hérétique, que St. Cyprien, qu'il cite en ſa faveur, reconnoit qu'outre la promeſſe faite à St. Pierre ſeul, il y a une Miſſion pour lui ſeul, & qu'il a ainſi été diſtingué des autres Apôtres, & par la promeſſe, & par la Miſſion. Voici les paroles de ce Pere, qui ſont dans l'article même que nous commentons. „ Après ſa Ré„ſurrection, il dit encore au même „ Apôtre : *Paiſſez mes Brebis* : c'eſt „ ſur lui ſeul qu'il bâtit ſon Egliſe ; „ c'eſt à lui ſeul qu'il confie le ſoin de „ paître ſes Brebis." Voilà, dans un ſeul paſſage de St. Cyprien, la preuve de la Primauté de St. Pierre, & par la promeſſe, & par la Miſſion que cet Apôtre reçut de J. C. Voilà la condamnation de Beze, qui s'en eſt raporté à la Doctrine de St. Cyprien ſur cet article. *Ut rectè Cyprianus explicat.*

Matt. 16. 19

Joan. 20. 23

Serm. à l'Aſſ. gener. du Clergé. 1681.

Ibid.

(k) *Les Clefs du Royaume des Cieux.* Les clefs déſignent l'autorité du gouvernement dans l'Egliſe. On trouve dans l'Apocalipſe cette expreſſion employée pour marquer l'autorité ſouveraine figurée dans David, & réſidante dans J. C. *Et Angelo Philadelphiæ Eccleſiæ ſcribe : Hæc dicit Sanctus & verus qui habet clavem David : qui aperit & nemo claudit : claudit & nemo aperit.* Ecrivez à l'Ange de „ l'Egliſe de Philadelphie : Voici ce que „ dit le Saint & le veritable, qui a la „ clef de David ; qui ouvre, & perſon„ne ne ferme ; qui ferme, & perſon„ne n'ouvre. Ces paroles ne ſont point

Apoc. c. 3. ℣ 7.

des Cieux. (*l*) *Tout ce que vous lierez* (*m*) *ſur la terre, ſera lié dans le Ciel; & tout ce que vous délierez ſur la terre, ſera délié dans le Ciel.* Après ſa Réſurrection, il dit encore au même Apôtre: *Paiſſez mes Brébis.* (*n*) C'eſt ſur lui ſeul qu'il bâtit ſon Egliſe (*o*); c'eſt à lui

Joan. 21. 17.

oposées à la promeſſe que nous expliquons. Lorſque le Souverain Pontife ſe ſert des clefs qu'il a reçûes de J. C., c'eſt J. C. lui même qui ouvre ou qui ferme par le Miniſtère du Chef viſible de ſon Egliſe.

(*l*) *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux.* Voici le Commentaire du célebre Evêque de Meaux ſur ces paroles. „ Toi qui as la prérogative de la prédication de la foi, „ tu auras auſſi les clefs qui diſtinguent „ l'autorité du Gouvernement.... Tout „ eſt ſoumis à ces clefs. Tout, mes „ Freres, Rois & Peuples, Paſteurs & „ Troupeaux: nous le publions avec „ joye; car nous aimons l'Unité, & „ nous tenons à gloire notre obeïſſance. Le Vénérable Bede explique ainſi les deux clefs, qui ne déſignent qu'un même Miniſtère, un même pouvoir de gouvernement. *Tibi dabo claves Regni Cœlorum, id eſt, diſcernendi ſcientiam, potentiamque quâ dignos debeas in Regnum recipere, & indignos ab eo excludere.* „ Je vous donnerai „ les clefs du Royaume des Cieux, „ c'eſt à-dire, la ſcience de diſcerne„ ment & le pouvoir dont vous devez „ vous ſervir pour y recevoir ceux qui „ ſont dignes d'y entrer, & en exclu„ re ceux qui en ſont indignes. Saint Chryſoſtome, dans ſon Homelie 55. inſinuë une autre explication de ces mêmes paroles: c'eſt qu'une de ces deux clefs marque le pouvoir d'ouvrir le Ciel, en remettant les pechés; & l'autre le pouvoir de le fermer, en les retenant. Cette explication paroit plus littérale, & on peut l'apuyer par les paroles de l'Apocalipſe que nous avons citées. *Qui aperit & nemo claudit, claudit & nemo aperit.*

Serm pref. à l'Aſſ. du Clergé. 1681

Apud S. Tom. in cat. aurea.

Apoc. 3. 7.

(*m*) *Tout ce que vous lierez ſur la terre &c.* „ Cette puiſſance donnée à „ un ſeul & ſur tous, & ſans exeep„ tion, emporte la plenitude. Elle eſt donnée à un ſeul dans ce paſſage: *Car c'eſt ici un ſeul qui parle à un ſeul, Jeſus-Chriſt Fils de Dieu, à Simon fils de Jonas: Jeſus-Chriſt qui eſt la vraye pierre, & fort par lui même, à Simon qui n'eſt Pierre que par la force que J. C. lui communique.* Elle eſt donnée *ſur tous & ſans exception*; car cette expreſſion *Quodcunque*, eſt univerſelle, & J. C. n'y met aucune reſtriction.

M. Boſſuet Serm. à l'Aſſ. du Clergé.

Ibid.

Pour afoiblir cette promeſſe, on cite Saint Auguſtin, qui dit que les clefs avoient été données à l'Egliſe. *Quod illi uni datum eſt, Eccleſiæ datum eſt.* Ce qui a été donné à Pierre ſeul, a été donné à l'Egliſe. Nous remarquerons dans ce paſſage de S. Auguſtin, premierement que ce St. Docteur avoüe que les clefs, par cette promeſſe: *Tibi dabo claves Regni Cœlorum*, ne furent données qu'à St. Pierre ſeulement, & non aux autres Apôtres: *Quod illi uni datum eſt.* Secondement qu'il paroit d'abord y avoir de la contradiction dans ſon diſcours; car ſi les clefs ont été données à Pierre ſeul, comment eſt-ce qu'elles ont auſſi été données à l'Egliſe? Et ſi elles ont été données à l'Egliſe, comment peut-on dire qu'elles ont été données à St. Pierre ſeulement, *illi uni.* Mais la contradiction diſparoit, dès qu'on reconnoit Pierre pour le Chef de l'Egliſe, comme le reconnoiſſoit St. Auguſtin, qui diſ-

Aug. ſerm. 149. de verb. act. 10. n. 7.

ſoit.

ſuper terram, erunt ligata & in cœlis; & quæcumque ſolveris ſuper terram, erunt ſoluta & in cœlis. *Et iterùm eidem poſt Reſurrectionem ſuam, dicit*: Paſce oves meas. *Super illum unum ædificat Eccleſiam* Joan. 21.

ſoit que la principauté de la Chaire Apoſtolique avoit toujours reſidé dans l'Egliſe Romaine, *In qua ſemper Apoſtolicæ Cathedræ viguit principatus.* Car ce qui eſt donné au Chef pour le bien de tout le Corps, eſt cenſé donné à tout le Corps. Nous remarquerons en troiſième lieu que S. Auguſtin reünit ici deux promeſſes dans une ſeule: celle qui fut faite à St Pierre ſeul, comme au Chef de l'Egliſe, qui reçut de J. C. la plenitude de la puiſſance Apoſtolique, & celle qui fut enſuite faite à tous les Apôtres en commun; & que ce Pere, en expliquant la premiere, anticipe l'autre. C'eſt ce qu'on peut prouver par ſes paroles *An non ſunt*, dit-il, *iſtæ in Eccleſia claves, ubi peccata quotidie dimittuntur?* „ Ces clefs ne ſont-elles pas dans „ l'Egliſe, où les pechés ſont tous „ les jours remis? Nous remarquerons encore que Saint Auguſtin dit dans le même endroit, que St. Pierre repréſentoit l'Egliſe, ce qui ſuffiroit pour prouver la prééminence, ou, comme parle St. Auguſtin, la principauté de ſon Siège. *Perſonam Petrus geſtabat Eccleſiæ.* Et comment repréſentoit-il l'Egliſe, ſi ce n'eſt en qualité de Chef? Etant inoüi qu'un ſimple Membre repréſente tout le Corps, s'il n'a pas ſpecialement été deputé à cet effet. Ce n'eſt point là une explication arbitraire, nous la tirons de St. Auguſtin lui-même, qui dit ailleurs, que „ c'étoit à „ cauſe de la primauté de ſon Apoſtolat, que St. Pierre repréſentoit toute „ l'Egliſe. *Cujus Eccleſiæ Petrus Apoſtolus propter Apoſtolatûs ſui primatum gerebat figuratâ generalitate perſonam.*

Epiſt. 43. al. 162.

Matt. 16.

Matt. 18.

Aug. Serm. 149. de verb. act. 10. n. 7.

Ep. 43. Serm. 149. de verb. act. &c.

In Joan. Evang. c. 21 tract. 124. n. 5.

(n) *Paiſſez mes Brébis.* Ces paroles renferment la Miſſion ſpeciale du Chef des Apôtres, & l'accompliſſement de la promeſſe faite à lui ſeul de lui donner les clefs & la plenitude de la puiſſance Apoſtolique. „ C'eſt à Pierre, „ dit le célèbre Evêque de Meaux, „ qu'il eſt ordonné premierement *d'aimer plus que les autres Apôtres*, & „ enſuite de *paître* & gouverner tout, „ & les agneaux, & les *brebis*, & les „ petits & les meres, & les Paſteurs „ même: Paſteurs à l'égard des Peuples, & brebis à l'égard de Pierre, „ ils honorent en lui J. C., confeſſant „ auſſi qu'avec raiſon on lui demande „ un plus grand amour, puiſqu'il a „ plus de dignité & plus de charge, „ & que parmi nous, ſous la diſcipline d'un Maitre tel que le nôtre, il „ faut, ſelon ſa parole, que le *premier* ſoit comme lui par la charité, „ le ſerviteur de tous les autres.

Serm. à l'Aſſ. du Clergé.

(o) *C'eſt ſur lui ſeul qu'il bâtit ſon Egliſe.* Nous avons deja expliqué les ſens différens, ſelon leſquels il eſt dit que l'Egliſe eſt bâtie ſur Jeſus-Chriſt ſeul, ſur Pierre ſeul & ſur les douze Apôtres.

Quelques Critiques ont crû que ces paroles de St. Cyprien avoient été inſérées dans ſon Texte par une main étrangere. Mais on les trouve avec quelques autres que les mêmes Critiques voudroient retrancher, citées, comme extraites de ce Livre, dans un ancien monument, telles qu'on les lit dans l'Edition que nous ſuivons, qui eſt celle du ſçavant Pere Benedictin

Dans les Notes de Lombert ſur cet endroit, on lit: *Ces paroles, Illum & illi, dit Rigaul, marquent la main étrangere qui a corrompu cet endroit.*

Lombert ne dit pas ce qu'il en penſe; mais Larinins & quelques autres Critiques ſont du ſentiment de Rigaul.

qu'il confie le ſoin de paître ſes Brébis ; (p) & quoiqu'après être reſſuſcité, il donne à tous ſes Apôtres une pareille puiſſance, (q) & qu'il leur diſe à tous : *Je vous envoye* (r), *comme mon Pere m'a envoyé. Recevez le St. Eſprit* (s) ; *ſi vous remettez à quelqu'un ſes pechés* (t) ; *ſes pechés lui ſeront remis ; & ſi vous retenez à quelqu'un ſes pechés* (u),

Joan. 20. 21 22. 23.

de St. Maur. Cet ancien monument dont nous parlons, eſt une Lettre du Pape Pelage II. adreſſée aux Evêques de l'Iſtrie, ſur la fin du ſixième ſiècle. Le célèbre P. Pagi la place à l'an 586. On croyoit donc, il y a plus de onze cens ans, que ces paroles étoient de S. Cyprien. On les trouve encore dans un ancien Cahier de Marcel II. dont Onufre s'eſt ſervi. Elles n'ont d'ailleurs aucune marque de ſupoſition ; puiſqu'elles ſont conformes au ſtyle de St. Cyprien, & à la Doctrine de ſon Livre & de ſes autres * Ecrits, même de ceux qu'il compoſa pendant ſa diſpute avec le Pape Eſtienne. On lit, par exemple dans ſa 71. Lettre, où il ne menage pas ce Pape, que J. C. fonda l'Egliſe ſur Pierre. *Super quem fundavit Eccleſiam ſuam.* On n'a donc aucune raiſon ſuffiſante pour regarder les termes dont nous parlons, comme une addition faite au Texte. Ajoutons à cela, que puiſque du tems de Pelage II. on ne fut pas ſurpris de trouver ces expreſſions dans un Livre de St. Cyprien, c'eſt une preuve qu'alors on étoit très-perſuadé, non-ſeulement qu'elles étoient de ce Pere, mais encore qu'elles ne contenoient que la Doctrine de l'Egliſe.

* *Loquitur illic Petrus ſuper quem ædificanda fuerat Eccleſia.* Cypr. ep. 69. ad Florent. pupianum.

(p) *C'eſt à lui ſeul qu'il confie le ſoin de paître ſes Brébis.* Ces paroles de St. Cyprien autoriſent le Commentaire de M. Boſſuet, que nous avons raporté à la Note (n) : car ſi par les Brébis, on ne devoit entendre que les ſimples Fidèles, il ſeroit faux que le ſoin de les paître n'eût été confié qu'à St. Pierre ſeul, puiſque St. Pierre lui-même exhortoit les Evêques à paître le Troupeau dont ils étoient les Paſteurs. *Paſcite qui in vobis eſt gregem.* Par les Brebis, on doit donc entendre les Paſteurs eux-mêmes, qui tous ſont *Brebis à l'égard de Pierre*, quoique *Paſteurs à l'égard du Peuple.*

1. Pet. 5. 2.

Boſſuet Serm. à l'Aſſ. gener. du Clergé.

(q) *Il donne à tous une pareille puiſſance* : c'eſt-à-dire, la puiſſance de lier & de délier, comme on le voit par ce qui ſuit. Cette puiſſance eſt égale dans tous les Evêques, quant au pouvoir de l'Ordre, mais elle ne l'eſt pas, quant à l'étenduë de la juriſdiction, ou à la multitude des ſujets ſur leſquels ils peuvent l'exercer.

Nous avons déja remarqué d'après M. Boſſuet, que la puiſſance donnée aux Apôtres, ayant été donnée *à pluſieurs*, elle *porte ſa reſtriction dans ſon partage* ; au-lieu que la puiſſance donnée au Chef, ayant été *donnée à un ſeul & ſur tous & ſans exception, emporte la plénitude. C'eſt pourquoi*, dit ce Grand Evêque, *nos anciens Docteurs de Paris, que je pourrois ici nommer avec honneur, ont tous reconnu d'une même voix, dans la Chaire de St. Pierre, la plénitude de puiſſance Apoſtolique. C'eſt un point décidé & reſolu. Ainſi*, c'eſt toujours le même Prelat qui parle, *le myſtére eſt entendu. Tous reçoivent la même puiſſance, & tous de la même ſource : mais non pas tous en même degré, ni avec la même étenduë. Car J. C. ſe communique en telle meſure qu'il lui plait, & toujours de la maniere la plus convenable à établir l'Unité de ſon Egliſe.*

Idem ibip.

Ibid.

Ibid.

ſuam, & illi paſcendas mandat oves ſuas. Et quamvis Apoſtolis omnibus poſt Reſurrectionem ſuam parem poteſtatem tribuat & dicat : Sicut miſit me Pater, & ego mitto vos : accipite Spiritum Sanctum ; ſi cujus remiſeritis peccata, remittentur illi ; ſi cujus tenueritis, tenebun- Joan. 20.

(r) *Je vous envoye*. Voilà la Miſſion Apoſtolique, par laquelle J. C. établit les Apôtres ſes Miniſtres, & leur communique l'autorité & le pouvoir neceſſaires pour remplir leur Miniſtère. Ecoutons encore M. Boſſuet : Ibid. *Le même*, dit-il, *qui donne à Pierre cette puiſſance, la donne auſſi de ſa propre bouche à tous les Apôtres.* Comme mon Pere m'a envoyé, ainſi, *leur dit il*, je vous envoye. *On ne peut voir ni une puiſſance mieux établie, ni une Miſſion plus immédiate, auſſi ſouffle-t-il également ſur tous, il repand ſur tous le même eſprit avec ce ſouffle.*

(s) *Recevez le St. Eſprit*. J. C. en prononçant ces paroles, ſouffla ſur ſes Apôtres, pour faire connoître par là que le St. Eſprit n'étoit pas ſeulement l'Eſprit du Pere, mais le ſien auſſi. S. Aug. in c. 20. Matt. Tract. 121. n. 4. *Inſufflando ſignificavit Spiritum ſanctum non Patris ſolius eſſe Spiritum, ſed & ſuum.*

(t) *Si vous remettez à quelqu'un ſes péchés, &c.* Ces paroles ſont claires ; " & tous les Peres, dit le Con„ cile de Trente, y ont toujours re„ connu le pouvoir de remettre & de „ retenir les pechés, accordé aux Apô„ tres & à leurs légitimes Succeſſeurs, „ pour reconcilier les Fidèles qui ſont „ tombés dans le peché après le Bâtê„ me : c'eſt pourquoi l'Egliſe rejetta „ autrefois, & condamna très-juſte„ ment, comme des Hérétiques, les „ Novatiens qui refuſoient opiniatré„ ment de reconnoitre ce pouvoir de „ remettre les pechés. *Et verbis tam perſpicuis, poteſtatem remittendi & retinendi peccata ad reconciliandos Fideles poſt Baptiſmum lapſos, Apoſtolis & eorum legitimis Succeſſoribus fuiſſe communicatam, univerſorum Patrum conſenſus ſemper intellexit. Et Novatianos remittendi poteſtatem olim pertinaciter negantes, magnâ ratione Eccleſia Catholica tanquam hæreticos exploſit, atque condemnavit.* Cette expreſſion : *Si vous remettez*, marque le pouvoir de remettre veritablement les pechés, & non pas ſeulement de declarer qu'ils ſont remis. Car „ quoique l'Abſolution donnée par „ le Prêtre, diſent encore les Peres du „ Concile de Trente, ſoit la diſpenſation „ d'une grace qui ne lui appartient pas, ce „ n'eſt pas neanmoins un ſimple Mi„ niſtere ou d'annoncer l'Evangile, ou „ de déclarer que les pechés ſont re„ mis, mais c'eſt un acte judiciaire, „ par lequel le Prêtre, comme Juge, „ porte une ſentence &c. *Quamvis autem Abſolutio Sacerdotis alieni beneficii ſit diſpenſatio ; tamen non eſt ſolum nudum Miniſterium vel annuntiandi Evangelium, vel declarandi remiſſa eſſe peccata ; ſed ad inſtar actus judicialis, quo ab ipſo velut à Judice ſententia pronuntiatur.*

(u) *Si vous retenez à quelqu'un ſes pechés &c.* Ces paroles anéantiſſent l'objection de Luther, qui pour ne pas reconnoitre dans les Prêtres le pouvoir d'abſoudre les Fidèles des pechés commis après le Bâtême, ſoutenoit que dans cet endroit de l'Evangile, *quorum remiſeritis peccata, &c.* il s'agiſſoit du pouvoir d'adminiſtrer le Bâtême, ou de prêcher l'Evangile. On

ſes pechés ſeront retenus. Cependant, pour faire connoitre l'unité (*x*), il a reglé par ſon autorité, que la ſource de cette même Unité fût dans un ſeul. (*y*) Les autres Apôtres étoient tous, ſans doute, ce qu'étoit St. Pierre. (*z*) Ils participoient tous également avec lui au même honneur (*&*) & à la même puiſſance. (*aa*) Mais l'Unité en

ne retient aucun peché, ni par le Bâtême, ni par la Prédication de l'Evangile. Voyez Bellarmin.

(*x*) *Pour faire connoitre l'Unité.* On connoit l'Unité par l'union des Membres avec le Chef. Après ces mots, pour faire connoitre l'Unité, *ut Unitatem manifeſtaret ;* on lit ceux ci dans les Editions de Manuce & de Pamelius, *unam Cathedram conſtituit.* Ils ne ſont point dans l'Edition que nous avons ſuivie. Ils n'expliquent néanmoins que la pure Doctrine de Saint Cyprien, qui ne reconnoiſſoit qu'un Epiſcopat & qu'une Chaire, dont l'Unité avoit ſon origine dans le Chef. Voici comme il parle de la Chaire unique dans ſa Lettre 40 adreſſée à ſon peuple au ſujet des Prêtres Schiſmatiques de la Faction de Feliciſſime : „ Il „ y a un Dieu, & un Chriſt, & une „ Egliſe, & une Chaire fondée ſur la „ pierre par la voix du Seigneur. *Deus unus eſt, & Chriſtus unus, & una Eccleſia, & Cathedra una ſuper petram Domini voce fundata.*

Edition de l'an 1726. commencée par Baluze & finie par un Rel. Ben. de la Congr. de S. Maur.

(*y*) *Que la ſource de cette même Unité fut dans un ſeul.* Ou, comme traduit Lambert : *Il en a établi l'origine par ſon autorité, en la faiſant deſcendre d'un ſeul.* L'Unité de l'Egliſe conſiſtant dans l'union de tous les Membres, elle a ſon commencement, ou ſon origine dans le Chef, auquel tous les Membres doivent être unis, & par lequel ils ſont unis entre eux. *L'autorité Eccléſiaſtique, premierement établie en la perſonne d'un ſeul, ne s'eſt répandue qu'a condition d'être toujours ramenée au principe de ſon Unité, & tous ceux qui auront à l'exercer, ſe doivent tenir inſéparablement unis à la même Chaire.*

M. Boſſuet Serm. ſ. l'Aſſ.

(*z*) *Les autres Apôtres étoient tous ſans doute ce qu'étoit St. Pierre.* Les ennemis de l'Egliſe Romaine ont étrangement abuſé de ces paroles. Simon Goulard Miniſtre de Genève a prétendu qu'on ne pouvoit en aucune façon les concilier avec la Primauté de la Chaire Apoſtolique. C'eſt faire le procès à S. Cyprien, & l'accuſer de s'être groſſierement contredit lui-même : Il a reconnu & enſeigné cette Primauté, & il a dit cependant que *les autres Apôtres étoient tous ce qu'étoit St. Pierre.* Il dit expreſſement dans ce Livre, & dans l'endroit même que nous expliquons, que la Primauté fût donnée à St. Pierre. *Primatus Petro datur.* Ses diſputes avec le Pape Saint Eſtienne ne lui firent point changer de ſentiment ; & quoiqu'il ſoutînt alors une mauvaiſe cauſe, il ne la ſoutint pas aux dépens d'une verité qu'il avoit enſeignée, & que toute l'Egliſe a toujours mis au nombre de ſes principaux dogmes. La Lettre qu'il écrivit à Jubaien dans le fort de la diſpute, en eſt une preuve : car il y raporte ſéparément le pouvoir donné à Pierre, dans lequel ſe trouve l'*Origine de l'Unité*, & le pouvoir donné à tous les Apôtres en commun après la Reſurrection. *Nam Petro primum Dominus ſuper quem ædificavit Eccleſiam, & unde Unitatis originem inſtituit & oſtendit, poteſtatem iſtam dedit, ut id ſolveretur in cœlis quod ille ſolviſſet in terris. Et poſt Reſurrectionem*

S. Cypr. ep. 73. ad Jubaian.

tur. *Tamen ut Unitatem manifeſtaret, Unitatis ejuſdem originem ab uno incipientem ſuâ auctoritate diſpoſuit. Hoc erant utique & cæteri Apoſtoli quod fuit Petrus, pari conſortio præditi & honoris & poteſtatis, ſed exor-*

quoque ad Apoſtolos loquitur dicens: Sicut miſit me vivens Pater, & ego mitto vos. Hoc cùm dixiſſet, inſpiravit & ait illis: Accipite Spiritum ſanctum. Si cujus remiſeritis peccata &c. St. Cyprien ne confond point ici le pouvoir donné à St. Pierre avec celui qui fut donné aux Apôtres. Le premier eſt donné à un ſeul, & n'eſt point reſtraint par le partage, il emporte donc la plenitude. C'eſt par lui que J. C. a établi, & qu'il a rendu viſible l'origine, ou le principe de l'Unité. *Inſtituit & oſtendit.* Or ce principe d'Unité emporte évidemment la Primauté.

Que ſignifient donc ces paroles: *Les autres Apôtres étoient tous ce qu'étoit Saint Pierre?* Elles ſignifient qu'ils avoient tous le même caractère Epiſcopal, & le même pouvoir de l'Ordre. Il n'y avoit ſur cela parmi eux, ni prééminence, ni inégalité. Mais ils n'étoient pas égaux en juriſdiction, parce que J. C. voulant établir l'Unité, & en mettre l'origine dans un ſeul, il accorda la Primauté à Pierre, afin qu'il fût le Chef, & que par le raport eſſentiel que les Membres ont avec leur Chef, ils ne fiſſent qu'un même Corps. Il n'y a qu'à lire les paroles de St. Cyprien, pour voir que c'eſt là ſa penſée. *Hoc erant utique & cæteri Apoſtoli quod fuit Petrus, pari conſortio præditi & honoris & poteſtatis, ſed exordium ab Unitate proficiſcitur, & primatus Petro datur ut una Eccleſia & Cathedra una monſtretur.*

(&) I's participotent tous également avec lui au même honneur. A l'honneur attaché à la dignité Epiſcopale, mais non à l'honneur attaché à la Primauté. St. Cyprien l'excepte ici. *Primatus Petro datur.* Pelage II. dans ſa Lettre aux Evêques d'Iſtrie, raporte ces paroles, comme étant de St. Cyprien; & Rigaut n'oſa pas les retrancher dans l'Edition qu'il fit des Œuvrés de ce Pere l'an 1648. quoiqu'il n'oubliât rien pour affoiblir par ſes gloſes tous les endroits qui établiſſent les prérogatives du premier Siège.

(aa) Et a la même puiſſance. La puiſſance de l'Ordre: car pour ce qui eſt de la puiſſance de juriſdiction, elle ne pouvoit être la même dans le Chef & dans les Membres: c'eſt pourquoi J. C. en donna la plenitude à St. Pierre, lorſqu'il mit dans lui l'origine de l'Unité, L'Egliſe a imité cette conduite de J. C., lorſqu'elle a donné des Chefs à des portions conſiderables du Troupeau, en érigeant les Patriarchats & les Primaties; les Evêques de ces premiers Siéges ayant toujours eû une juriſdiction beaucoup plus étenduë que ceux des Egliſes particulieres. L'Evêque de Carthage, par exemple, étoit Primat de toute l'Afrique, de la Numidie & de la Mauritanie; & en cette qualité, St. Cyprien exerçoit la Juriſdiction Primatiale dans ces trois Provinces. On pouvoit cependant dire de tous les Evêques de ces Provinces, qu'ils *étoient tous ſans doute ce qu'étoit* St. Cyprien; *qu'ils participoient tous également avec lui au même honneur & à la même puiſſance*, c'eſt-à-dire, à la même dignité Epiſcopale, & au même pouvoir de l'Ordre: mais on ne pouvoit pas dire qu'ils euſſent tous la Juriſdiction Primatiale

eſt l'origine & le commencement, (*bb*) & la Primauté eſt accordée à St. Pierre, (*cc*) afin que l'on connoiſſe par là que l'Egliſe de J. C. eſt une, & que la Chaire eſt une auſſi. (*dd*) Ils ſont tous Paſteurs,

D. Prudent. Marand R. Bened. de la Congr. de S. Maur.

dans ces trois Provinces. „ Si donc, conclud un ſçavant Editeur de St. Cyprien, „ ce Pere, en reconnoiſſant „ parmi les Evêques l'égalité d'hon„neur & de puiſſance, ne renonça „ pas pour cela à l'autorité qu'il avoit „ reçûë de l'Egliſe, pourquoi donc „ s'imagineroit-on qu'il eût voulu dé„ poüiller St. Pierre & ſes Succeſſeurs „ de l'autorité que J. C. leur a don„ née ? *Quòd ſi Cyprianus, dum per conſortium honoris & poteſtatis inter Epiſcopos agnoſcit, non idcircò delatam ſibi jure Eccleſiaſtico auctoritatem abjecit, cur Petrum ejuſque Succeſſores auctoritate ab ipſo Chriſto traditâ ſpoliaſſe videatur ?*

Præf. in opera S. Cypriani.

(*bb*) *Mais l'Unité en eſt l'origine & le commencement.* Ou, comme traduit Dom Remi Cellier : *Le commencement vient de l'Unité.* Ou, en ſuivant la Traduction de Lombert : *On commence par l'Unité.*

Hiſt. gener. des Aut. Sacrés &c. t. 3. P. 34. Trad. imp. à Roüen. 1716.

Voici la cauſe de la différence qu'il y a entre St. Pierre & les autres Apôtres par raport à la puiſſancee de juriſdiction : c'eſt que l'Unité eſt l'origine & le commencement. *Sed exordium ab Unitate proficiſcitur.* Cette phraſe qui a un ſens profond, peut être expliquée de deux différentes manieres, qui établiſſent également la prééminence du premier Siège. On peut premierement l'expliquer ainſi : *L'Unité eſt l'origine & le commencement de la puiſſance Epiſcopale* : c'eſt-à-dire, cette puiſſance a commencé dans un ſeul, & a été enſuite communiquée aux autres Apôtres. Ainſi, elle a ſon origine & ſon commencement, *exordium*, dans St. Pierre, qui eſt ici déſigné ſous le nom de l'Unité, parce que c'eſt par lui ſeul que J. C. a commencé à ériger l'Epiſcopat. Par-là il lui donna la Primauté : *Et Primatus Petro datur :* car c'étoit établir cette Primauté, que de lui donner d'abord à lui ſeul, ce qui devoit enſuite être donné en commun à tout le Corps Epiſcopal : & cette primauté étoit neceſſaire, pour faire voir qu'il n'y a qu'une ſeule Egliſe de J. C. & une ſeule Chaire. *Ut una Chriſti Eccleſia & Cathedra una monſtraretur.* Ce ſens paroit fort conforme au texte de S. Cyprien. Le ſecond ſens dans lequel on peut encore expliquer cette phraſe, & qui n'eſt pas moins conforme au Texte, eſt celui-ci : *Le commencement vient de l'Unité. Exordium ab Unitate proficiſcitur* : c'eſt-à-dire, J. C. voulant ériger la puiſſance Epiſcopale, a commencé par ériger l'Unité, en établiſſant le Chef, qui eſt comme le lien qui la forme, & le centre où tout ſe reünit. Ainſi, *il a donné à Pierre la primauté*, qui l'éleve à la dignité de Chef ; & il en a uſé ainſi afin de faire connoitre qu'il n'y a qu'une Egliſe de J. C. & une ſeule Chaire. Ces deux explications renferment les mêmes verités, & Saint Cyprien avoit ſans doute l'une & l'autre en vûë.

(*cc*) *Et la Primauté eſt accordée à Pierre.* Ces paroles ont été retranchées dans l'Edition d'Oxford, & rejettées par Latinius & par d'autres Critiques. Baluze s'étoit laiſſé entrainer par le mauvais exemple, mais en avoüant pourtant dans ſa Note ſur cet endroit, qu'on liſoit ces paroles, non-ſeulement dans un ancien cahier de Marcel II., mais encore dans la Lettre de Pelage II. aux Evêques d'Iſtrie. Dom

Digitized by Google

dium ab Unitate proficiſcitur, & Primatus Petro datur, ut una Chriſti Eccleſia, & Cathedra una monſtretur. Et Paſtores ſunt omnes, & grex Epiſt. 2. Pelagii II. ad Epiſc. Iſtriæ

Prudent Marand, qui acheva l'Edition commencée par M. Baluze, retablit le Texte dans ſon entier, tel qu'il eſt dans la Lettre du Pape Pelage, dans l'Edition de Manuce, dans celle de Pamelius, & dans toutes celles qui ont parû en France depuis cent cinquante ans, ſans excepter celle de Rigaut. Jean Fellus, Evêque Anglican d'Oxford, fut celui qui préſida à l'Edition faite dans ſa Ville Epiſcopale, & qui fit le retranchement dont nous parlons. Il étoit ſi prévenu contre le St. Siège, que dans ſes Notes ſur la cinquante-cinquiéme Lettre de Saint Cyprien, il avance cette étrange Propoſition: „ Qu'à s'en tenir au jugement du B. Martyr, il faut regarder „ comme des hommes deſeſperés & „ des perdus, tous ceux à qui il paroit que l'autorité des Evêques dans „ l'Afrique, étoit moindre que celle „ de Corneille lui-même, qui étoit „ aſſis à Rome ſur la Chaire de Pierre.

D. Prud. Marand Præf. in Sti. Cypr. opera.

Obſervat Fellus in Notis ad Epiſtolam 55. Beato illo Martyre Judice pro deſperatis & perditis habendos eſſe, quibus minor videtur authoritas Epiſcoporum in Africa, quam vel Cornelii ipſius, in Cathedra Petri Romæ ſedentis. Un ſeul paſſage de cette même cinquante-cinquiéme Epître du Saint Martyr, ſuffit pour faire voir combien les ſentimens du Primat Catholique de Carthage étoient différens de ceux de l'Evêque Anglican d'Oxford. *Poſt iſta adhuc*, dit Saint Cyprien dans cette Epître, *inſuper pſeudo Epiſcopo ſibi ab hæreticis conſtituto, navigare audent, & ad Petri Cathedram atque ad Eccleſiam principalem, unde Unitas Sacerdotalis exorta eſt, à Schiſmaticis & prophanis litteras ferre, nec cogitare eos eſſe Romanos quorum fides Apoſtolo prædicante laudata eſt, ad quos perfidia non poſſit habere acceſſum.* „ Ces Factieux (du Parti de Felicisſime) „ non-contens, après cet excès, de „ s'être choiſi un faux Evêque parmi „ les Hérétiques, ont encore oſé paſſer „ les mers, & porter des Lettres de la „ part des Schiſmatiques & des profanes à la Chaire de St. Pierre, & à „ l'Egliſe principale, qui eſt la ſource „ de l'Unité Sacerdotale, ſans penſer que ceux à qui ils s'adreſſent „ ſont ces Romains dont l'Apôtre a ſi „ hautement loüé la foi, & auprès deſquels l'Infidelité ne peut trouver „ d'accès. Qu'eſt-ce que la ſource de l'Unité Sacerdotale, ſi ce n'eſt la primauté accordée à St. Pierre? Et qu'eſt-ce que l'Egliſe principale, ſi ce n'eſt la premiere des Egliſes par ſa dignité & par ſa juriſdiction?

Elle eſt la 55. dans l'Edit. de Baluz. D. Remi Cellier la met la 59.

Finiſſons cette Remarque, en avertiſſant, comme l'a fait le Pere Dom Prudent Marand, que dans l'Edition même d'Oxford, malgré les retranchemens qui y ont été faits, le Livre de l'Unité de l'Egliſe contient des preuves ſuffiſantes de la primauté de S. Pierre, & qu'il condamne ceux qui la rejettent. Préface.

(dd) *Afin qu'il paroiſſe que l'Egliſe de J. C. eſt une, & que la Chaire eſt une auſſi.* L'Egliſe eſt compoſée de pluſieurs Membres; mais elle ne fait qu'un Corps, parcequ'elle n'a qu'un Chef. Il y a dans l'Egliſe pluſieurs Docteurs; mais il n'y a qu'une Chaire, parceque tous ces Docteurs ſont réünis ſous un ſeul Chef, & ne forment avec lui qu'un ſeul enſeignement.

Digitized by Google

& il ne paroit qu'un ſeul Troupeau (*ee*) que les Apôtres doivent paître & conduire de concert, & dans l'unanimité de ſentimens, afin qu'il paroiſſe que l'Egliſe de J. C. eſt une. Le St. Eſprit, dans le Cantique des Cantiques, nous aprend auſſi que cette Egliſe eſt une, lorſqu'en faiſant parler le Seigneur, il dit : *Une ſeule eſt ma Colombe, & ma parfaite amie ; elle eſt unique à ſa Mere, & choiſie par celle qui lui a donné la vie.*

Cant. 6. 8.

VIII. Peut-on croire qu'on a de la foi, quand on n'eſt pas dans cette Unité ? (*a*) Peut-on ſe flater qu'on eſt dans l'Egliſe, tandis qu'on réſiſte à l'Egliſe & à la Chaire de Pierre ſur lequel l'Egliſe eſt fondée. L'Apôtre Saint Paul ayant ſurtout enſeigné & démontré cette myſtérieuſe Unité, lorſqu'il a dit : *Vous n'êtes tous qu'un Corps* (*b*) *& qu'un eſprit*, (*c*) *comme vous n'avez tous été apellés qu'à une même Eſpérance.* (*d*) *Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi & qu'un Bâtême ; il n'y a qu'un Dieu.*

Epheſ. 4. 4. 5. 6.

IX. Garder l'Unité, & s'opoſer avec force & avec courage aux entrepriſes de ceux qui veulent la rompre, c'eſt un indiſpenſable devoir, (*a*) ſurtout pour nous qui ſommes Evêques, & qui tenons

(*ee*) *Et il ne paroit qu'un ſeul Troupeau.* Parcequ'il n'y a qu'un ſeul Chef, dont la juriſdiction réünit en un ſeul Corps toutes les parties du Troupeau.

(*a*) *Peut-on croire avoir la foi, quand on n'eſt pas dans cette Unité ?* On eſt ſéparé de l'Unité par le ſchiſme ; & le ſchiſme ne ſauroit être longtems ſans l'héréſie. „ On croit, dit St. Je„ rôme, que l'héréſie diffère du ſchiſ„ me, en ce que l'héreſie enſeigne une „ mauvaiſe Doctrine, au-lieu que le „ ſchiſme fait une ſéparation d'avec „ l'Egliſe, à cauſe de la diſſention „ qui ſe trouve parmi les Evêques. On „ peut en quelque ſorte le penſer, lorſ„ que le ſchiſme ne fait que commen„ cer ; mais il n'y a aucun ſchiſme, „ qui n'invente quelque héréſie pour „ juſtifier ſa ſéparation d'avec l'Egliſe. *Inter hereſim & ſchiſma hoc eſſe arbitrantur, quòd hereſis perverſum dogma habeat ; ſchiſma propter Epiſcopalem diſſentionem ab Eccleſia ſeparetur : quod quidem in principio aliquâ ex parte intelligi poteſt. Cæterum nullum ſchiſma non ſibi aliquam conſtat hereſim, ut rectè ab Eccleſia receſſiſſe videatur.*

Hieron. Comm. in c. ad Titum c. p 3.

(*b*) *Vous n'êtes tous qu'un même Corps &c.* St. Cyprien cite ce paſſage de St. Paul, pour prouver qu'on eſt hors de l'Egliſe lorſqu'on reſiſte à l'Egliſe & à la Chaire de Pierre ; car dèſlors on n'eſt plus du Corps, & on n'en a plus l'eſprit. Cette Unité de pluſieurs Membres qui ne forment qu'un même Corps, & qui ſont animés du même eſprit, c'eſt ce que St. Cyprien apelle le Sacrement ou le Myſtère de l'Unité. On ſe ſert de ce paſſage de St. Paul contre tous les Hérétiques, parceque tous, ſans exception, abandonnent l'Unité, comme St. Jerôme l'explique dans le Commentaire qu'il

unus oſtenditur, qui ab Apoſtolis omnibus unanimi conſenſione paſcatur, ut Eccleſia Chriſti una monſtretur. Quam unam Eccleſiam etiam in Cantico Canticorum Spiritus ſanctus ex perſona Domini deſignat & dicit : Una eſt Columba mea, perfecta mea, una eſt matri ſuæ, electa genitrici ſuæ. Cant. 6.

VIII. *Hanc Eccleſiæ Unitatem, qui non tenet, tenere ſe fidem credit ? Qui Eccleſiæ renititur & reſiſtit, qui Cathedram Petri, ſuper quem fundata eſt Eccleſia, deſerit, in Eccleſia ſe eſſe confidit ? Quando & Beatus Apoſtolus Paulus hoc idem doceat & Sacramentum Unitatis oſtendat dicens:* Unum Corpus & unus ſpiritus, una ſpes vocationis veſtræ, unus Dominus, una fides, unum Baptiſma, unus Deus. Epheſ. 4.

IX. *Quam Unitatem firmiter tenere & vindicare debemus, maximè Epiſcopi, qui in Eccleſia præſidemus, ut Epiſcopatum quoque ipſum unum*

S. Hieron. Comm. in Ep. ad Eph. cap. 4.

qu'il en a fait. *Hic locus*, dit-il, *vel maximè adversùm Hæreticos facit, qui pacis vinculo diſſipato, atque dirupto, putant ſe tenere ſpiritûs unitatem, cùm unitas ſpiritûs in pacis vinculo conſervetur.* „ Cet endroit eſt tout-„ à-fait opoſé aux Hérétiques, qui après „ avoir rompu & anéanti le lien de la „ paix, s'imaginent garder encore l'unité „ de l'eſprit, quoique cette Unité de „ l'eſprit conſiſte dans le lien de la paix.

(c) *Un Eſprit.* L'Eſprit Saint, qui eſt comme l'ame du Corps de l'Egliſe qu'il ſanctifie. *Et unus Spiritus ſanctus : unus quippè largitor & ſanctificator omnium.* St. Jerôme remarque que pluſieurs par *un ſeul Eſprit*, n'entendoient pas le Saint Eſprit, mais le ſentiment & la maniere de penſer, qui faiſoient dire que tous les Fidèles n'avoient qu'un cœur & qu'une ame. *Non ignoro in eo quod nunc expoſui ſolliciti ſervare Unitatem ſpiritûs in vinculo pacis ſpiritum, à pleriſque non ſanctum accipi, ſed affectum mentis atque ſententiam; juxta quam omnium credentium erat una anima & cor unum.* Mais ceux qui ſuivent cette explication ne peuvent ſe diſpenſer de remonter juſqu'à l'Eſprit Saint, qui eſt le principe des vertus par leſquelles les ſentimens & les cœurs ſont unis dans l'Egliſe. Idem ibid. Ibid.

(d) *A une même eſpérance.* Quoiqu'il y ait pluſieurs demeures dans la Maiſon de notre Pere celeſte, nous n'avons tous qu'une même eſperance, parceque nous eſperons tous de poſſeder un jour le ſouverain bien.

(a) *C'eſt un indiſpenſable devoir.* Le Pape Paul II. parlant de ce devoir, cite cet endroit de St. Cyprien, en ces termes : *Quia unum Corpus & unus Spiritus omnes ſumus, qui unum Dominum, unum Deum, unam fidem prædicamus & colimus. Undè & unitatem firmiter tenere & vindicare debemus omnes Epiſcopi, ut Epiſcopatum quoque, ut Beatus inquit Cyprianus, unum & individuum comprobemus.* „ De ce que nous ne ſom-„ mes tous qu'un même Corps & un „ même eſprit, que nous ne recon-„ noiſſons qu'un ſeul Seigneur, un Epiſt. ad Epiſc. col. an. 1460. 14 Kal. Auguſt.

le premier rang dans l'Egliſe (*b*), & qui devons prouver par notre union, qu'il n'y a qu'un Epiſcopat (*c*), qui eſt indiviſible. (*d*) Qu'aucun de nous ne rompe l'union fraternelle (*e*), en embraſſant le parti du menſonge; qu'aucun de nous n'altére & ne corrompe la pureté de la foi par la prévarication & l'Apoſtaſie. L'Epiſcopat eſt un (*f*), chaque Evêque en poſſéde (*g*) ſolidairement (*h*) une

„ ſeul Dieu, & que nous n'annonçons „ qu'une ſeule foi, il ſuit que nous „ qui ſommes Evêques, nous devons „ tous garder inviolablement l'Unité, „ & la défendre avec force & avec „ courage, afin que, comme le dit le „ Bienheureux Cyprien, nous faſſions „ connoître que l'Epiſcopat eſt un & „ indiviſible.

(*b*) *Qui ſommes tous Evêques, & qui tenons le premier rang.* Saumaiſe & Blondel Miniſtres Proteſtans, ont prétendu que St. Cyprien avoit confondu les Evêques avec les Prêtres du ſecond ordre; & que, ſelon ce Pere, les uns & les autres avoient de droit divin, le même degré dans le Sacerdoce. Rien n'eſt plus manifeſtement oposé à cette erreur que la Doctrine de St. Cyprien. Ce Pere dit ici que les Evêques tiennent le premier rang dans l'Egliſe. Dans ſa onziéme Lettre adreſſée à ſon Peuple, il ſe plaint de l'attentat de quelques Prêtres qui avoient oſé communiquer avec les Apoſtats, contre l'ordre de l'Evangile & contre les droits qui appartiennent au Sacerdoce de l'Evêque, & à la Chaire qu'il remplit. *Audio tamen*, dit-il, *quoſdam de Presbyteris nec Evangelii memores, nec quid ad nos Martyres ſcripſerint cogitantes, nec Epiſcopo honorem Sacerdotii ſui & Cathedræ reſervantes, jam cum lapſis communicare capiſſe, & offerre pro illis, & Euchariſtiam dare, quando oporteat ad hac per ordinem pervenire.* Ces paroles: *Nec Epiſcopo honorem Sacerdotii ſui & Cathedræ reſervantes*, ne marquent-elles pas de la maniere la plus forte & la plus poſitive, que les Evêques ont non-ſeulement par leur Chaire, mais encore par leur Sacerdoce, la prééminence ſur les Prêtres. St. Cyprien diſtingue ailleurs l'Ordination des Evêques, & après avoir marqué leur pouvoir, il dit que tout cela vient de la Loi divine. *Inde per temporum & ſucceſſionum vices Epiſcoporum Ordinatio & Eccleſiæ ratio decurrit, ut Eccleſia ſuper Epiſcopos conſtituatur, ut omnis actus Eccleſiæ per eoſdem præpoſitos gubernetur. Cùm hoc itaque divinâ lege fundatum ſit, &c.* C'eſt donc, ſelon St. Cyprien, la Loi divine qui a donné aux Evêques le pouvoir du gouvernement, qui a reglé pour eux une Ordination diſtinguée de celle des Prêtres, & qui par conſequent a établi un degré différent dans le Sacerdoce. Voyez la Préface de Dom Prudent Marand à la tête de l'Edition qu'il a donnée l'an 1726. qui avoit été commencée par Baluze.

S. Cypr. ep. 27.

S. Cypr. Ep 11. ad Plebem.

(*c*) *Qu'il n'y a auſſi qu'un Epiſcopat.* „ L'Unité de l'Epiſcopat, dit le ſçavant Cardinal Bellarmin, „ doit „ s'entendre de la même maniere que „ l'Unité de l'Egliſe. Or, l'Egliſe eſt „ une, tout de même que pluſieurs „ branches ne ſont qu'un ſeul arbre, „ pluſieurs ruiſſeaux qu'une ſeule eau, „ & pluſieurs rayons qu'une ſeule lu„ miere, comme St. Cyprien l'a dit „ dans le même endroit; de même

Bellarm. l. 2. de Rom. Pont. c. 16.

atque indiviſum probem 5. *Nemo fraternitatem mendacio fallat, nemo fidei veritatem perfidâ prævaricatione corrumpat : Epiſcopatus unus eſt,*

„ donc que quoiqu'il y ait pluſieurs „ branches, pluſieurs ruiſſeaux & plu- „ ſieurs rayons, il y a cependant une „ unité dans ces différens corps, par- „ cequ'il n'y a qu'un chef, c'eſt à-di- „ re, qu'une racine, qu'une ſource, „ qu'un Soleil. De même l'Egliſe a ſon „ unité & l'Epiſcopat la ſienne, dans „ leur racine ou leur Chef, quoiqu'il „ y ait pluſieurs Egliſes particulieres & „ pluſieurs Evêchés particuliers. *Epiſcopatus unus eſt eo modo quo Eccleſia una eſt. Eccleſia autem eſt una eo modo quo multi arboris rami ſunt una arbor, multi rivi una aqua, & multi radii una lux, ut ibidem Cyprianus dicit Sicut ergo in ramis, in rivis & radiis unitas eſt ratione unius capitis, id eſt, radicis, fontis, ſolis, licèt rami ipſi, rivi & radii multiplicentur : ita etiam Eccleſia eſt una & Epiſcopatus unus in radice & capite, quamvis multa ſint particulares Eccleſiæ, multique particulares Epiſcopatus.*

(d) *Qui eſt indiviſible. Indiviſum.* Le Pape Paul II. diſoit *individuum.* Ce ſecond terme eſt plus fort que le premier. L'Epiſcopat eſt indiviſible, parcequ'il eſt toujours uni à ſon Chef. Les Evêques qui s'en ſéparent par l'héréſie ou par le ſchiſme, ont encore le caractère Epiſcopal ; mais ils ne ſont plus Membres de l'Epiſcopat ; de même que les Chrêtiens qui ſe ſeparent de l'Egliſe ont encore le caractère du Bâtême, mais ne ſont plus Membres de l'Egliſe.

Ep. 11. ad Ar. coloc. an. 1460. 14 Kal. Aug.

(e) *Ne rompe l'union fraternelle.* Baluze remarque que dans l'Aſſemblée de Mantouë, le Pape Pie II. ſe ſervit de ces paroles, en les changeant un peu, & ſans citer St. Cyprien de qui il les avoit empruntées ; & pour un plus grand éclairciſſement, le même Baluze renvoye le Lecteur au *Spicilegium* de Dacher, pag. 312.

Baluze in hunc locum

(f) *L'Epiſcopat eſt un.* Baluze avertit que le Pape Pie II. ſuprima ces paroles dans l'Aſſemblée de Mantouë ; & il ajoute : „ Il pouvoit cependant „ s'en ſervir utilement, en ſuivant le „ ſentiment de ceux qui veulent qu'on „ entende par un ſeul Evêque l'Evê- „ que de Rome, qui, ſelon leur opi- „ nion, eſt l'Epoux de l'Egliſe Univer- „ ſelle Catholique, comme nous l'a- „ vons deja remarqué à la page 436. „ Conſultez Bellarmin Livre 2. ſur le „ Pontife Romain, chap. 16. *Poterat tamen eâ non inutiliter uti ſecundùm eorum ſententiam, qui Epiſcopum unum interpretantur de Epiſcopo Romano, qui ex illorum opinione eſt ſponſus Eccleſiæ Catholicæ Univerſalis, ut ſupra notavimus paginâ 436. Vide Bellarminum libro 2. de Romano Pontifice, cap. 16.* Il faut neceſſairement que Baluze n'eût pas lû l'endroit de Bellarmin qu'il cite ; car voici ce qu'on y lit : *Itaque ex ſententia Cypriani rectè colligitur non eſſe Papam Romanum ſolum Epiſcopum omnium Eccleſiarum : ſunt enim & alii veri Epiſcopi, qui partem ſuam regendam ſuſceperunt Eccleſiæ Univerſalis. Non tamen rectè colligitur non eſſe Romanum Pontificem Caput & Paſtorem Epiſcoporum omnium, & proindè etiam Eccleſiæ Univerſalis : quandoquidem pars quæ ipſi regenda commiſſa eſt, eum locum habet in Eccleſia, quem habet radix in arbore, caput in corpore, & fons in aquarum rivulis.* „ Du ſentiment de Saint Cy- „ prien on conclud donc avec raiſon

Bellarmin l. 2. de Rom. Pontif. c. 16.

portion ; de même l'Egliſe eſt une (*i*), & par une heureuſe fécondité elle s'étend au loin, & la multitude de ſes Enfans s'augmente. Elle eſt ſemblable au Soleil (*k*), qui n'a qu'une lumiere (*l*) qui ſe diviſe en pluſieurs rayons, & à un arbre qui a pluſieurs branches,

„ que le Pape de Rome n'eſt pas le „ ſeul Evêque de toutes les Egliſes : „ car il y a auſſi d'autres Evêques qui „ ont chacun leur portion dans le gouvernement de l'Egliſe Univerſelle. „ Mais on auroit tort d'en conclure „ que le Pontife de Rome n'eſt pas le „ Chef & le Paſteur de tous les Evêques, & par conſequent auſſi qu'il „ n'eſt pas le Paſteur de l'Egliſe Univerſelle, puiſque l'autorité qui lui a „ été donnée dans le gouvernement de „ l'Egliſe Univerſelle, eſt à l'Egliſe, „ ce que la racine eſt à l'arbre, la tête „ au corps, & la ſource aux ruiſſeaux „ qui en découlent.

(*g*) *Chaque Evêque en poſſéde ſolidairement une portion.* Mais chaque portion n'eſt pas égale. L'autorité, par exemple, qu'avoit S. Cyprien en qualité de Primat de Carrhage, étoit plus étenduë que celle qu'avoient les Evêques des Egliſes particulieres qui dépendoient de ſa Primatie. „ Chaque

L. 2. de Rom. Pont. c. 16. „ Evêque, dit le Cardinal Bellarmin, „ poſſede donc ſolidairement une „ partie de ce grand Epiſcopat qui „ n'eſt qu'un ſeul ; mais chaque Evê„ que n'en poſſede pas une partie éga„ le, ni de la même maniere : car la „ partie que S. Pierre & ſes Succeſſeurs „ en poſſedent, eſt celle qui en eſt „ comme le chef, la racine & la ſour„ ce. Les autres Evêques en poſſedent „ d'autres parties, qui ſont comme „ les branches de l'arbre, & comme „ les ruiſſeaux qui coulent de la ſour„ ce. *Unius igitur magni Epiſcopatûs ab Epiſcopis ſingulis in ſolidum pars tenetur, ſed non æqualis, neque eodem modo. Nam Petrus & ejus Succeſſores tenent eam partem quæ eſt veluti caput & radix & fons : cæteri tenent alias partes, quæ ſunt velut rami & rivi.* Ces comparaiſons dont ſe ſert ici le Cardinal Bellarmin, ſont de St. Cyprien lui-même. On les trouve quelques lignes après celles qui ſont la matiere de cette Note : *Quomodò Solis radii &c.*

(*h*) *Solidairement. In ſolidum.* Cette expreſſion a deux ſens qui tous deux ſont veritables & inſéparables l'un de l'autre. Le premier, c'eſt que les Evêques poſſedent chacun une portion de l'Epiſcopat *in ſolidum* : c'eſt à-dire, pour en former un Corps entier, ſtable & indiviſible, & pour le conſerver conſtamment dans ſon Unité & dans ſon integrité : car *ſolidum* ſignifie entier. Tite-Live l'a employé en ce ſens, lorſque pour marquer une année entiere, il a dit, *ſolidus annus.* Le ſecond ſens de cette expreſſion, c'eſt que chaque Evêque eſt obligé de veiller & de contribuer, autant qu'il le peut, à la conſervation de tout l'Epiſcopat, en obſervant les regles établies par Jeſus-Chriſt. Ainſi, lorſque quelque partie de l'Egliſe eſt en danger, tous les Evêques, & même ceux dont les Egliſes joüiſſent d'une profonde paix, doivent aller à ſon ſecours. C'eſt ce qu'enſeigne S. Cyprien, en ces termes, qui peuvent ſervir de commentaire à ceux que nous expliquons. „ Le Corps „ Sacerdotal eſt immenſe, dit le Saint „ Martyr, les Membres qui le com„ poſent ſont étroitement unis les uns „ aux autres, par une mutuelle con„ corde & par le lien de l'Unité, afin „ que ſi quelques-uns de nos Confre-

Decad. 2. l. 1.

cujus à ſingulis in ſolidum pars tenetur. Eccleſia quoque una eſt, quæ in multitudinem latiùs incremento fœcunditatis extenditur. Quomodò Solis multi radii, ſed lumen unum, & rami arboris multi, ſed robur unum

„ res oſoient tenter de former quelque „ héréſie, de déchirer & de ravager le „ Troupeau de J. C., tous les autres „ viennent à ſon ſecours, & comme „ Paſteurs utiles & charitables, ils raſ„ ſemblent les Brebis du Seigneur, & „ les joignent au reſte du Troupeau.

S. Cypr. ep. 67. ad Steph. de Marcian. Arelat. qui Novatiano conſenſit.

Copioſum corpus eſt Sacerdotum concordiæ mutuæ glutino, atque unitatis vinculo copulatum, ut ſi quis in Collegio noſtro hæreſim facere, & gregem Chriſti lacerare & vaſtare tentaverit, ſubveniant cæteri, & quaſi Paſtores utiles & miſericordes, oves Dominicas in gregem colligant.

(i) *De même l'Egliſe eſt une.* L'Unité ne pouvant ſe trouver dans les Sectes ſéparées de l'Egliſe Romaine, leurs defenſeurs ſe ſont toujours efforcés d'affoiblir & de défigurer les témoignages qui en prouvent la neceſſité. Henry Dodwelle qui a fait treize Diſſertations ſur divers endroits de Saint Cyprien, ſoutient que lorſque ce Pere parle de l'Unité de l'Egliſe, il ne s'agit pas de l'Unité que nous apellons, dit-il, aujourd'hui Catholique, mais ſeulement des Egliſes particulieres. *Non agi de illius Eccleſiæ Unitate quam Catholicam hodie dicimus, quæ nimirum omnes ambitu ſuo per terrarum orbem Eccleſias particulares complectitur, ſed de ipſis duntaxat Eccleſiis particularibus.* Eſt-ce donc d'une Egliſe particuliere que St. Cyprien dit ici, que „ par une heureuſe fécondité „ elle s'étend au loin, & que la mul„ titude de ſes Enfans augmente? *Quæ in multitudinem latiùs incremento fœcunditatis extenditur.* Eſt-ce encore d'une Egliſe particuliere qu'il dit plus bas; que „ revêtuë de lumiere, elle „ répand ſes rayons dans tout l'Uni„ vers? *Sic & Eccleſia Domini luce perfuſâ per Orbem totum radios ſuos porrigit.* Quelle eſt donc l'Egliſe particuliere où il y ait un Epiſcopat, dont chaque Evêque poſſede ſolidairement une portion? Comment Dodwelle qui avoit de l'érudition, & qui en écrivant avoit St. Cyprien ſous les yeux, a-t-il pû ſe réſoudre, pour couvrir la honte du ſchiſme dans lequel il étoit malheureuſement engagé, à propoſer une explication de St. Cyprien ſi manifeſtement oppoſée au Texte de ce Pere?

Ou les trouve dans l'Edition de St. Cypr. faite à Oxford l'an 1682. & réimpr. l'an 1700. Dodvv. diſſ. 7.

Hild. de Lavardin.

(k) *Elle eſt ſemblable au Soleil.* Hildebert Evêque du Mans, qui vivoit à la fin du onzième ſiècle & au commencement du douzième, & qui du Mans fut transferé à Tours, copia cet endroit & quelques autres, & ſe les apropria, ſans en faire honneur à St. Cyprien, dans un Sermon qu'il fit ſur la paix. Voyez la nouvelle Edition des Œuvres de ce Prelat pag. 710.

(l) *Au Soleil qui n'a qu'une lumiere &c. à un arbre &c. à une ſource &c.* Ces comparaiſons ne ſauroient être plus juſtes. Elles marquent & l'Unité & la ſource de l'Unité, & elles dévelopent ce qu'a voulu dire Saint Cyprien par ces expreſſions: *Eccleſiam principalem undè unitas Sacerdotalis exorta eſt. Lumen ut unitatem manifeſtaret, unitatis ejuſdem originem ab uno incipientem ſuâ authoritate diſpoſuit*, & autres ſemblables. *L'unité ſe trouve toujours dans la ſource.* C'eſt de là qu'elle vient, c'eſt là qu'elle réſide, c'eſt là par conſequent qu'il faut la chercher. Les Hérétiques & les Schiſmatiques s'égarent, parcequ'ils ne la cherchent pas là. „ Voilà, mes

S. Cypr. ep. 55. ad Cornel. l. de unitat. Eccl.

mais un ſeul tronc (*m*) ſolidement affermi ſur de fortes racines. Elle eſt ſemblable encore à une ſource qui ſe diviſe en pluſieurs ruiſſeaux ; mais, quoique nous voyons cette quantité de ruiſſeaux porter des eaux abondantes en différens endroits, l'unité ſe trouve toujours dans la ſource d'où découlent ces eaux. Séparez du Soleil un de ſes rayons, l'unité de ſa lumiere (*n*) n'en ſouffre aucune diviſion. Rompez une branche de l'arbre, cette branche coupée ne pourra porter ni feüilles ni fruits. Otez à un ruiſſeau la communication avec ſa ſource, il ſe trouvera d'abord ſans eau & deſſéché.

X. Il en eſt de même de l'Egliſe du Seigneur. (*a*) Revêtuë de lumiere, elle porte ſes rayons dans tout l'Univers. (*b*) Ce n'eſt ce-

N. 7. „ très chers Freres, dit Saint Cyprien „ dans ce Livre, ce qui arrive lorſ- „ qu'on ne remonte pas à la ſource „ de la verité, qu'on ne cherche pas „ à connoître le Chef, & qu'on ne „ ſuit pas la doctrine de la verité. Le Chef que ne cherchent pas les Hérétiques & les Schiſmatiques, c'eſt le Chef viſible ; car pour ce qui eſt du Chef inviſible, ils ſont tous profeſſion de le chercher, puiſque c'eſt *ſous le nom de* Ibid. n. 6. *J. C.* même, comme le dit St. Cyprien, qu'ils conduiſent à *l'Antechriſt*.

(*m*) *A un arbre qui a pluſieurs branches, mais un ſeul tronc.* Cette comparaiſon qui marque en même tems & l'unité de l'Egliſe, & la multitude des Membres qui la compoſent, & l'origine de ſon unité dans ſon Chef, fait voir ce que l'on doit penſer d'une remarque de Lombert ſur ces mots de S. Cyprien, qu'il a retranché du Texte : *Primatus Petro datur*, la Primauté eſt donnée à Pierre. *Quand il s'agit d'unité*, dit-il, *il eſt manifeſte qu'il n'eſt pas queſtion de primauté, & que c'eſt un mauvais moyen pour la prouver.* Si la remarque étoit juſte, Saint Cyprien auroit eû grand tort de placer l'origine de l'unité dans l'Egliſe principale. *Eccleſiam principalem undè unitas ſacerdotalis exorta eſt* ; & il ne ſeroit pas aiſé de dire quelle application peut avoir, à l'égard l'Egliſe, la comparaiſon de l'arbre, dans lequel le tronc qui en eſt la principale partie, eſt comme le lien & l'origine de l'unité ?

(*n*) *L'unité de la lumiere &c.* En ſuivant toujours les mêmes comparaiſons, St. Cyprien enſeigne ici trois verités par raport aux Schiſmatiques. 1°. En ſe ſéparant de l'Egliſe, ils ne détruiſent point ſon unité. Elle ſubſiſte après leur ſéparation, comme auparavant, par l'union des Membres avec le Chef, de la même maniere qu'un rayon ſéparé de la lumiere, n'en romproit pas l'unité, parceque les autres rayons demeurant unis au Soleil, continueroient à ne former qu'un même corps de lumiere. 2°. Dans le ſein du ſchiſme on ne peut acquerir aucun merite ; parcequ'étant ſéparé de l'Egliſe, on l'eſt auſſi de J. C, & que quiconque ne recüeille pas avec lui, diſſipe. *In Schiſmatis autem vulnere*, dit St. Auguſtin, *quia cum Chriſto non colligunt, ſpargunt.* Quand on eſt dans le ſchiſme, on eſt ſemblable à une *branche coupée* qui *ne peut porter ni feüilles ni fruits.* 3°. Les Schiſmatiques perdent par leur ſchiſme, tous les merites qu'ils avoient acquis lorſqu'ils- L. 1. de Bapt. cont. Donatiſt. c. 9. n. 11.

tenaci radice fundatum, & cùm de fonte uno rivi plurimi defluunt, numeroſitas licèt diffuſa videatur exundantis copia largitate, unitas tamen ſervatur in origine. Avelle radium Solis à corpore, diviſionem lucis unitas non capit. Ab arbore fracta ramum, fractus germinare non poterit. A fonte præcide rivum, præciſus areſcit.

X. *Sic & Eccleſia Domini luce perfuſâ per orbem totum radios ſuos por-*

étoient dans l'unité ; comme un ruiſſeau qui ſe deſſeche dès qu'il n'a plus de communication avec ſa ſource.

(a) *Il en eſt de même de l'Egliſe du Seigneur.* C'eſt-à-dire de l'Egliſe Catholique, qui eſt la ſeule dont on puiſſe dire qu'elle porte ſes rayons dans tout l'Univers, qu'elle étend ſes branches ſur toute la terre, & que ſes eaux coulent juſqu'aux extrémités du monde. Il eſt aſſez difficile de comprendre comment Henry Dodwelle, dont nous avons déja parlé, a pû s'imaginer qu'il s'agiſſoit ici des Egliſes particulieres, & non de l'Egliſe Univerſelle.

(b) *Revêtue de lumiere, elle porte ſes rayons &c.* St. Auguſtin cite cet endroit de St. Cyprien, contre les Donatiſtes dans ſa Lettre à Macrobe l'un de leurs Evêques, dans ſon Livre contre Creſconius Grammairien engagé dans le même ſchiſme, & dans ſon ſecond Livre contre Gaudentius, autre Evêque du même Parti. Ce qu'il dit à ce dernier peut s'apliquer à tous les Schiſmatiques, qui ſe glorifient d'imiter St. Cyprien. *Nunc interim quoniam vos potiùs eſſe Catholicos teſtimonio Beati Cypriani affirmare conatus es : adtende paululùm quam Eccleſiam dixerit ille Catholicam, cùm ejus defenderet unitatem* : Ec-„ cleſia, *inquit*, Domini luce perfuſâ „ per totum orbem radios ſuos porri-„ git : unum tamen lumen eſt, quod „ ubique diffunditur, nec unitas cor-„ poris ſeparatur. Ramos ſuos in uni-„ verſam terram copia ubertatis exten-„ dit, profluentes largiter rivos latiùs „ expandit : unum tamen caput eſt, „ & origo una & una mater fœcundi-„ tatis ſucceſſibus copioſa. *Quid igitur & vos ipſos fallitis, & alios fallere mendaciis impudentibus vultis ? Si hujus Martyris teſtimonio veſtra eſt Eccleſia Catholica, oſtendite illam per univerſam terram ramos ſuos copiâ ubertatis extendere. Hinc enim & Græco vocabulo Catholica nominatur..... Recede à teſtimonio Cypriani. Ille namque contra te loquitur : qui vides quòd dicat. Per orbem totum dicit, & per univerſam terram porrigi, extendique Catholicam, græco ejus nominine definitioni conſenti ns. Tu aliud tenere, ſentire, dicere reperiris, & dum Cypriano teſte inniteris, Cypriano teſte mentiris.* Il n'eſt pas hors de propos de donner dans ſon entier tout ce paſſage en François. Le voici. „ Maintenant, dit St. Auguſtin „ à Creſconius, avant que d'entrer „ dans un plus grand détail, puiſque „ c'eſt principalement par le temoigna-„ ge de S. Cyprien, que vous avez à hé „ de prouver que vous êtes Catholiques, „ conſiderez un peu quelle eſt cette „ Egliſe à laquelle le même Saint don-„ noit le nom de Catholique, lorſqu'il „ en défendoit l'unité. *L'Egliſe*, dit-il, *revêtuë de lumiere, porte ſes rayons dans tout l'Univers. Ce n'eſt cependant qu'une ſeule & même lu-*

S. Aug. ep 108 ad Macrob. l. 2. cont. Creſcon. c. 33. n. 42. l. 2. cont. Gaudent. c. 20.

pendant qu'une ſeule & même lumiere qui ſe répand par tout, ſans que l'Unité du Corps en ſoit diviſée. Elle étend ſes branches ſur toute la terre, avec une admirable fécondité. Elle répand au loin ſes ruiſſeaux, & leurs eaux abondantes coulent juſqu'aux extrêmités du monde. Il n'y a cependant qu'un Chef, qu'une origine, qu'une Mere enrichie par ſon heureuſe fécondité. Elle nous donne la naiſſance; elle nous nourrit de ſon propre lait. Elle nous anime de ſon eſprit. L'Epouſe de J. C. (c) ne peut être infidéle (d); elle eſt toute pure; elle eſt chaſte & ne connoit qu'une ſeule Maiſon;

miere qui ſe répand par tout, ſans que l'unité du Corps en ſoit diviſée. Elle étend ſes branches ſur toute la terre avec une admirable fécondité. Elle répand au loin ſes ruiſſeaux. Il n'y a cependant qu'un Chef, qu'une origine, qu'une Mere enrichie par ſon heureuſe fécondité. „ Pourquoi donc, „ continuë S. Auguſtin, & vous trom- „ pez-vous vous-même, & voulez vous „ tromper les autres par des impudens „ menſonges? Si c'eſt le témoignage „ de ce Saint Martyr qui prouve que „ votre Egliſe eſt Catholique, faites „ voir qu'elle porte ſes rayons dans „ tout l'Univers, faites voir qu'elle „ étend ſes branches ſur toute la terre „ avec cette admirable fécondité. Car „ c'eſt de là que par une expreſſion „ Gréque elle eſt apellée Catholique.... „ Renoncez au témoignage de St. Cy- „ prien: car il dépoſe lui-même con- „ tre vous. Ses propres paroles vous „ en convainquent. Il dit que l'Egliſe „ Catholique ſe répand & s'étend ſur „ toute la terre: ce qui s'accorde avec „ le nom Grec qu'elle porte, & la défi- „ nition qu'il en donne. On trouve dans „ vous des ſentimens & un langage „ différens; & pendant que vous citez „ St. Cyprien, comme un témoin qui „ vous eſt favorable, St. Cyprien at- „ teſte lui-même que vous mentez.

Un Critique Anglois qui a fait une *Hiſtoire Litteraire* des Ecrivains Eccleſiaſtiques, félicite l'Egliſe Angliçane d'avoir renouvellé dans elle la ſimplicité du Siècle de St. Cyprien. *In te renovatam intuemur ævi Cyprianici ſimplicitatem.* La prévention peut-elle aller juſques là? Et quelle reſſemblance peut-on trouver entre l'Egliſe dont St. Cyprien ſoutenoit l'unité & la ſimplicité, avec celle dont le critique Anglois voudroit juſtifier le ſchiſme? La premiere n'a qu'un Chef Succeſſeur de St. Pierre; *Unum tamen caput eſt*; une origine de ſon unité dans l'Egliſe principale établie à Rome: *Eccleſiam principalem unde unitas ſacerdotalis exorta eſt*, une Mere féconde, qui eſt l'Egliſe Romaine. Elle répand ſa lumiere par tout l'Univers; elle étend ſes branches par toute la terre &c. La ſeconde s'eſt ſéparée du Chef des Egliſes, de l'origine de l'unité, & de ſa Mere qui l'avoit enfantée, en faiſant par ſes Enfans, publier l'Evangile aux Peuples Idolâtres qui habitoient les Iſles où elle eſt établie aujourd'hui. Elle eſt renfermée dans les bornes de ſa Nation, & elle ne l'occupe pas même toute entiere, puiſque l'ancienne & vraye Egliſe y compte encore un grand nombre de fidèles Diſciples, & que toutes les héréſies nouvelles y ont des Défenſeurs.

Guillel. Cave SS. Th. pr. Can. Windſor ſcriptor. Eccleſiaſtic. Hiſtor. Litter. &c. Ep. nuncup.

(c) *L'Epouſe de J. C. &c.* Cet endroit

rigit. Unum tamen lumen eſt quod ubique diffunditur, nec unitas corporis ſeparatur. Ramos ſuos in univerſam terram copia ubertatis extendit, profluentes largiter rivos latiùs expandit: unum tamen caput eſt, & origo una, & una mater fœcunditatis ſucceſſibus copioſa. Illius fœtu naſcimur, illius lacte nutrimur, ſpiritu ejus animamur. Adulterari non poteſt Sponſa Chriſti, incorrupta eſt & pudica. Unam domum novit, unius cubiculi

droit eſt raporté par St. Fulgence dans
Cap. 1. ſon premier Livre *de remiſſione peccatorum.* Le ſçavant Baluze fait ici une fort longue Note pour réfuter ceux qui ont donné au Souverain Pontife le titre d'Epoux de l'Egliſe Univerſelle. Il leur opoſe non-ſeulement le témoignage de St. Cyprien, mais encore celui de pluſieurs Papes, qui diſent que
(1) Leon I. Leon 9. Alex. 3 Hon. 3 l'Egliſe n'a qu'un Epoux (1); ou qu'elle eſt leur Mere (2), ou qu'ils ſont les
(2) Paſcal. 11. & Clem. 3. amis de l'Epoux. (3) Il raporte le té-
(3) Innoc. 3. moignage d'Alipius & de St. Auguſ-
(4) Ep. 188 int. Auguſt. tin, qui dans leur Lettre à la Veuve Julienne, (4) diſent que J. C. eſt l'*unique Epoux de l'Egliſe.* Il traite d'impertinence le diſcours d'un Auteur (5) qui dit que Jeſus-Chriſt eſt
(5) Alex. à Turre. l'Epoux inviſible, & que le Pape eſt l'Epoux viſible de l'Egliſe. *Quo nihil*, dit-il, *poteſt fingi ineptius. Quid enim*, ajoute-t-il, *fingi poteſt ineptius, quàm dicere mulierem duobus viris matrimonio eſſe junctam, uni vero, & alteri imaginario?* Il s'étonne qu'il y ait eû des Papes (6) qui
(6) Greg. 10 Eugen. 4. ayent oſé s'apeller les Epoux de l'Egliſe, & qu'il y ait eû des Théologiens (7)
(7) Joan. Monach. Card. Joan. And. Ægid. Card. Witerbien. Bellarm. qui leur ayent déféré ce titre. Il dit cependant que le Pape a une puiſſance ſuprême, qu'aucune autre puiſſance ne peut égaler. *Non benè profectò*, dit-il, *merentur de Romano Pontifice qui vanas illas & futiles opiniones comminiſcuntur. Contentus eſt ille ſuâ ſupremâ dignitate quâ nulla excelſior, excellentior, eminentior atque ſublimior eſt in orbe terrarum, cui nulla poteſtas aquari poteſt, ut ait Pius Papa II. ad Karolum VII. Francorum Regem ſcribens.* Voici quelques reflexions que nous faiſons ſur cette Note que nous venons de raporter. 1°. Baluze accorde au Pape tout ce que lui accordent les Auteurs qu'il veut réfuter, & beaucoup plus aparemment qu'il ne prétend lui accorder. Ces mots, par exemple, *cui nulla poteſtas aquari poteſt*, lui autoient ſans doute parû trop forts, s'il les avoit trouvés dans Bellarmin, ou dans quelques uns des Auteurs, qu'il avoit ici en vûë. 2°. Il n'y a nulle contradiction réelle entre les expreſſions qu'il regarde comme opoſées les unes aux autres; & il eſt forcé de reconnoître qu'on les concilie enſemble, par raport aux Evêques des Egliſes particulieres; car chaque Evêque eſt l'ami de l'Epoux, puiſqu'il en eſt le Miniſtre: il eſt Enfant de ſon Egliſe en qualité de Fidèle, s'il y a été regénéré: il en eſt l'Epoux en qualité d'Evêque, quoique J. C. en ſoit auſſi lui-même l'Époux. Il y a donc pour chaque Égliſe particuliere un Époux inviſible, & un Époux viſible: mais ces deux Époux n'en font qu'un. Comme le Chef viſible & le Chef inviſible, ne font qu'un même Chef, J. C. agiſſant & gouvernant lui-même par le Pontife qui le repréſente. 3°. La comparaiſon de l'Époux avec l'Évêque n'a lieu que par raport à l'autorité & à la ſollicitude du Gouvernement. Ainſi, lorſque Baluze dit: *Quid enim fingi poteſt ineptius*, & le reſte que

elle neconnoit qu'une ſeule chambre nuptiale dont elle conſerve la ſainteté par une inviolable pudeur. Elle nous conſerve pour Dieu. Elle deſtine à la Royauté les Enfans dont elle eſt la Mere. Quiconque eſt ſéparé d'elle, ſe joint à une adultére, & ne peut plus avoir de part aux promeſſes faites à l'Egliſe.

XI. Celui qui abandonne l'Egliſe de J. C. ne peut parvenir aux promeſſes de J. C. C'eſt un étranger, un profane, un ennemi. Quiconque n'a pas l'Egliſe pour Mere, ne peut plus avoir Dieu pour Pere. Comme du tems de Noé, aucun de ceux qui ſe trouvérent hors de l'Arche, ne put éviter de périr, de même auſſi aucun de ceux qui ſe trouveront hors du ſein de l'Egliſe ne pourra éviter la mort éternelle. Le Seigneur nous en avertit lui-même, & nous dit : *Qui n'eſt point avec moi, eſt contre moi; & qui n'amaſſe point avec moi, diſſipe.* Quiconque rompt la paix & l'union de J. C., s'éléve contre J. C. Quiconque amaſſe hors de l'Egliſe, en quelque endroit que ce puiſſe être, diſſipe l'Egliſe de J. C. (a) *Mon Pere & moi*, dit le Seigneur, *nous ſommes une même choſe.* Il eſt encore écrit du Pere, du Fils & du St. Eſprit : *Et ces trois ſont une même choſe.*

Matt. 12. 30.

[1] Joan. 10. 30.

1. Joan. 5. 7.

XII. Se trouvera-t-il quelqu'un, après cela, qui croye encore qu'il ſoit permis de rompre cette Unité établie par l'autorité immuable de Dieu, & apuyée ſur de ſi grands Myſtéres? Quelqu'un croira-t-il qu'en ſe ſéparant en différens partis oposés, on puiſſe la diſſoudre? N'être pas dans cette Unité, c'eſt ne pas obſerver la Loi de Dieu; c'eſt n'avoir pas la foi du Pere & du Fils; c'eſt n'être pas dans la voye de la vie & du ſalut. Cette ſainte & ſacrée Unité ce lien indiſſoluble de l'unanimité ſont bien clairement marqués dans l'Evangile, où il eſt dit que la Tunique de J. C. ne fut en aucune façon, ni diviſée, ni déchirée. Mais que lorſqu'on la tira au ſort pour voir qui l'auroit (a), celui à qui le ſort fut favorable,

nous avons déja tranſcrit, l'aplication qu'il fait de cette comparaiſon porte à faux. On le voit aiſément, en apliquant à un Evêque particulier, par raport à ſon Egliſe, ce que ſaluze dit ici du Souverain Pontife, par raport à l'Egliſe Univerſelle. 4°. Enfin la dénomination d'Epoux ne donne pas plus d'autorité que celle de Chef; & il nous paroit que Baluze s'en eſt trop alarmé.

(d) *L'Epouſe de J. C. ne peut être infidéle.* C'eſt là l'effet des promeſſes que J. C. lui a ſolemnellement faites, par ces paroles : *Et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* Matt. 16. 18.

(a) *Diſſipe l'Egliſe de J. C.* On pourroit traduire *diſſout* : c'eſt-à-dire, en rompt l'unité, autant qu'il eſt en lui, en cherchant hors de l'Egliſe des

ſanctitatem caſto pudore cuſtodit. Hæc nos Deo ſervat ; hæc Filios regno quos generavit aſſignat. Quiſquis ab Eccleſia ſegregatus adulteræ jungitur, à promiſſis Eccleſiæ ſeparatur.

XI. *Nec perveniet ad Chriſti præmia, qui relinquit Eccleſiam Chriſti. Alienus eſt, prophanus eſt, hoſtis eſt. Habere jam non poteſt Deum Patrem, qui Eccleſiam non habet Matrem. Si potuit evadere quiſquam qui extra Arcam Noë fuit, & qui extra Eccleſiam foris fuerit, evadit. Monet Dominus & dicit* : Qui non eſt mecum, adversùs me eſt ; & qui non mecum colligit, ſpargit. *Qui pacem Chriſti & concordiam rumpit adversùs Chriſtum facit. Qui alibi præter Eccleſiam colligit, Chriſti Eccleſiam ſpargit. Dicit Dominus* : Ego & Pater unum ſumus. *Et iterùm de Patre & Filio & Spiritu Sancto ſcriptum eſt* : Et hi tres unum ſunt. Matt. 12. Joan. 10. 1. Joan. 5.

XII. *Et quiſquam credit hanc unitatem de divina firmitate venientem, Sacramentis cœleſtibus cohærentem ſcindi in Eccleſia poſſe, & voluntatum collidentium divortio ſeparari ? Hanc unitatem qui non tenet, Dei legem non tenet, non tenet Patris & Filii fidem, vitam non tenet & ſalutem. Hoc vnitatis Sacramentum, hoc vinculum concordiæ inſeparabiliter cohærentis oſtenditur, quandò in Evangelio Tunica Domini Jeſu-Chriſti non dividitur omninò, nec ſcinditur, ſed ſortientibus de veſte Chriſti quis ipſam*

merites qu'on ne peut recüeillir que dans ſon ſein.

(b) Et ces trois ſont une même choſe. C'eſt-à-dire, un même Dieu. Les Sociniens & les Antitrinitaires conteſtent la canonicité de ce paſſage, & prétendent qu'il a été inſéré dans le Texte Sacré par quelque corrupteur de l'Ecriture. St. Cyprien qui écrivoit vers le milieu du 3me. ſiècle, & plus de 60. ans avant la naiſſance de l'Arianiſme, leur donne ici le démenti : & Tertulien que S. Cyprien regardoit comme ſon Maitre, avoit en vûë ce même paſſage, lorſqu'il diſoit que les Trois, c'eſt-à-dire, le Pere, le Fils & le St. Eſprit, n'étoient pas un ſeul, mais une même choſe. *Qui tres unum ſunt, non unus.* Pour afoiblir le temoignage de St. Cyprien, on a prétendu que ce n'étoit qu'une explication allégorique Mais S. Fulgence, en repondant à la ſeptième objection des Arriens, atteſte que S. Cyprien a veritablement cité ce paſſage. *In Patre ergò*, dit St. Fulgence, *& Filio, & Spiritu ſancto unitatem ſubſtantiæ accipimus, perſonas confundere non audemus. Beatus Joannes Apoſtolus teſtatur dicens : Tres ſunt qui teſtimonium perhibent in cælo, Pater, Verbum & Spiritus, & tres unum ſunt. Quod etiam Beatiſſimus Martyr Cyprianus in Epiſtola de unitate Eccleſiæ teſtatur, dicens &c.*

Socin. tom. 2. p. 239.

Tertul. adv. Prax. c. 25.

S. Fulgent. reſp. ad object. Arian. obj. 7.

(a) *Qui l'auroit.* Nous avons ſuivi ceux qui liſent : *Quis ipſam induceret ?* Dans l'Edition de Baluze, & de Dom Marand, on lit : *Quis Chriſtum induceret ?* Qui eſt-ce qui ſe revêtiroit de

l'eut toute entiere, ſans qu'elle fût ni diviſée, ni endommagée. Car il eſt dit dans les divines Ecritures, que la tunique du Seigneur étant *ſans couture depuis le haut & faite d'un ſeul tiſſu, les Soldats dirent entr'eux ; ne la déchirons point, mais tirons au ſort à qui l'aura.* Cette tunique ſignifioit l'unité qui venoit d'en-haut, c'eſt-à-dire, du Ciel, & du Pere celeſte. Elle ne pouvoit être rompuë (*b*) par celui qui la recevoit, & qui en devenoit le poſſeſſeur ; mais elle demeura entiere & indiviſible dans toutes ſes parties. On ne peut pas porter l'habit de J. C. (*c*) quand on déchire, & qu'on diviſe ſon Égliſe. Enfin, lorſqu'à la mort de Salomon, ſon Royaume & ſon Peuple furent diviſés, le Prophête Achias, rencontrant le Roi Jeroboam dans un champ, coupa & ſépara ſon manteau en douze parts, en diſant à ce Prince : *Prenez dix parts pour vous ; car voici ce que dit le Seigneur : Voilà que je diviſe le Royaume entre les mains de Salomon, & je vous donnerai dix Sceptres, & je lui en laiſſerai deux, à cauſe de David mon ſerviteur ; & de la Ville de Jeruſalem, que j'ai choiſie pour y établir mon nom.* Le Prophête Achias déchira ſon vêtement, parceque les douze Tribus d'Iſraël furent diviſées ; mais parceque le Peuple de J. C. ne peut être diviſé, ſa tunique ſans couture & d'un même tiſſu par tout, n'a point été déchirée par ceux entre les mains de qui elle tomba. Cette tunique qui ne peut être diviſée, & dont toutes les parties ſont unies, marque l'union intime & conſtante du Peuple que nous formons, nous qui ſommes revêtus de J. C. Il a voulu que ce ſacré vêtement fut le Sacrement & & le ſigne de l'unité de ſon Egliſe. Peut-il donc ſe trouver quelqu'un aſſez ſcelerat & aſſez perfide, ou à qui l'eſprit de fureur & de révolte ait aſſez fait perdre la raiſon, pour être perſuadé que l'unité que Dieu a établie puiſſe être détruite, (*d*) ou pour avoir la témérité de rompre cette unité, de déchirer l'habit du Seigneur, & de diviſer l'Egliſe de J. C.?

Joan. 19. 23. & 24.

L. 3. Reg. 11. 31.

XIII. Lui-même nous aprend dans ſon Evangile quels doivent être ſur cela nos ſentimens. *Il n'y aura*, dit-il, *qu'une Bergerie & qu'un Paſteur.* Quelqu'un croira-t il donc que dans le même lieu il puiſſe y avoir ou pluſieurs Paſteurs, ou pluſieurs Troupeaux ? (*a*)

Joan. 10. 16.

Jeſus-Chriſt ? Cette leçon eſt figurée, l'autre eſt plus naturelle. On les trouve l'une & l'autre en différens manuſcrits, & elles ont chacune ſes Partiſans. Manuce eſt pour la premiere, & Baluze pour la ſeconde. Elles ont le même ſens, & ne différent que dans l'expreſſion.

(*b*) *Elle ne pouvoit être rompuë* Parceque le Seigneur qui vouloit qu'elle fût un ſymbole de ſon Egliſe, dont l'unité ne peut être détruite, ne vou-

induerct, integra veſtis accipitur & incorrupta atque indiviſa tunica poſſidetur. Loquitur ac dicit Scriptura divina : De tunica autem quia de ſuperiore parte non conſutilis, ſed per totum textilis fuerat, dixerunt ad invicem : non ſcindamus illam, ſed ſortiemur de ea cujus ſit. *Unitatem illa portabat de ſuperiore parte venientem quæ ab accipiente ac poſſidente ſcindi omninò non poterat ; ſed totam ſimul & ſolidam firmitatem inſeparabiliter obtinebat. Poſſidere non poteſt indumentum Chriſti, qui ſcindit & dividit Eccleſiam Chriſti. Contrà denique cùm, Salomone moriente, Regnum ejus & Populus ſcinderetur, Achias Propheta Jeroboam Regi obvius factus in campo, in duodecim ſciſſuras veſtimentum ſuum diſcidit, dicens :* Sume tibi decem ſciſſuras, quia hæc dicit Dominus : Ecce ſcindo Regnum de manu Salomonis, & dabo tibi decem Sceptra, & duo Sceptra erunt ei propter ſervum meum David, & propter Jeruſalem civitatem quam elegi ; ut ponam nomen meum illic. *Cùm duodecim Tribus Iſrael ſcinderentur, veſtimentum ſuum Propheta Achias diſcidit. At verò quia Chriſti populus non poteſt ſcindi, tunica ejus per totum textilis & cohærens diviſa à poſſidentibus non eſt. Individua, copulata, connexa oſtendit populi noſtri, qui Chriſtum induimus, concordiam cohærentem. Sacramento veſtis & ſigno declaravit Eccleſiæ unitatem. Quis ergò ſic eſt ſceleratus & perfidus, quis ſic diſcordiæ furore veſanus, ut aut credat ſcindi poſſe, aut audeat ſcindere unitatem Dei, veſtem Domini, Eccleſiam Chriſti ?*

Joan. 19.

3. Reg. 11.

XIII. *Monet ipſe in Evangelio ſuo, & docet dicens :* Et erit unus grex & unus Paſtor. *Et eſſe poſſe uno in loco aliquis exiſtimat aut multos*

Joan. 10.

loit pas permettre qu'elle fût rompuë.

(c) *Porter l'habit de J. C.* C'eſt ce que St. Paul apelle, être revêtu de J. C. *Chriſtum induiſtis.* C'eſt avoir la Grace ſanctifiante ; & on ne peut l'avoir, lorſqu'on diviſe l'Egliſe, c'eſt-à-dire, lorſqu'on ſe ſépare d'elle par le ſchiſme.

Galat. 3. 27.

(d) *Que l'unité que Dieu a établie puiſſe être détruite.* Il y a ici une contradiction dans l'expreſſion : mais elle ne ſe trouve que dans la ſeule expreſſion. Saint Cyprien dit que l'unité ne peut être détruite ; & il s'éleve contre ceux qui ont la témerité de la rompre. Le ſens de ces dernieres paroles, c'eſt que ces hommes *perfides* s'efforcent de la détruire, & la rompent en effet par raport à eux, en s'en ſéparant. Mais ils ne la détruiſent pas, parcequ'après leur ſéparation, l'unité ſubſiſte dans l'Egliſe, comme elle ſubſiſteroit dans la lumiere, ſi on en ſéparoit un rayon.

(a) *Ou pluſieurs Paſteurs ou pluſieurs Troupeaux.* Tous les Evêques ſont Paſteurs, mais ils ne forment avec J. C. qu'un ſeul Corps Myſtique, & un ſeul Paſteur. On donne le nom de Troupeau à chaque Egliſe particuliere : mais elles ne ſont toutes qu'une portion du grand Troupeau dont J. C. eſt le Chef.

Digitized by Google

L'Apôtre St. Paul voulant nous faire connoitre la neceſſité de cette même unité nous conjure, & nous exhorte en ces termes, à ne
1. Cor. 1. v. 10. nous en ſéparer jamais : *Je vous conjure*, dit-il, *mes Freres au nom de J. C, Notre-Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point ſouffrir parmi vous de diviſions & de ſchiſmes, mais d'être tous unis enſemble dans un même eſprit & dans un même ſentiment.* Il dit encore
Epheſ. 4. 2. 3 ailleurs : *Vous ſuportant les uns les autres avec charité, & travaillant avec ſoin à conſerver l'unité d'un même eſprit par le lien de la paix.*

XIV. Croirez-vous que ceux qui ſe ſéparent de l'Egliſe, qui ſe forment d'autres Siéges & d'autres demeures, puiſſent être en ſureté, & conſerver la vie, ſi vous faites attention qu'il fut dit à
Joſué 2. 18. 19. Rahab, qui étoit la figure de l'Egliſe : (a) *Vous aſſemblerez auprès de vous dans votre maiſon, votre Pere, votre Mere, vos freres & toute votre famille ; après cela, ſi quelqu'un eſt trouvé hors de la porte de votre maiſon, ſon crime lui ſera imputé ?* Comment pourriez-vous le penſer ? Sachant que la loi de l'Exode ne preſcrivoit rien dans la ſolemnelle Cérémonie de la Pâque, ſi ce n'eſt que l'Agneau dont la mort
Exod. 46. repréſentoit celle de J. C. fût mangé dans une ſeule maiſon. *Il ſera mangé*, dit le Seigneur, *dans une même maiſon, & vous ne jetterez pas de ſa chair hors de la maiſon.* La chair de J. C., le Saint du Seigneur ne peut être jetté hors de la maiſon ; (b) & pour ceux qui croyent il n'y a point d'autre maiſon que la ſeule Egliſe. C'eſt de cette maiſon & de ce domicile que parle le Saint-Eſprit, lorſqu'il dit dans
Pſal. 67. 6. les Pſeaumes : *Dieu qui fait demeurer dans ſa maiſon ceux qui n'ont qu'un même eſprit.* (c) Ceux qui n'ont qu'un même eſprit, une même volonté, & qui ſont ſimples, demeurent & perſévérent dans la Maiſon de Dieu, dans l'Egliſe de J. C.

XV. (a) C'eſt pour cela que le St. Eſprit a paru ſous la forme d'une Colombe (b), animal ſimple, (c) gai, ſans fiel & ſans amertu-

(a) *Rahab qui étoit la figure de l'Egliſe.* Elle ne l'etoit que dans le ſeul Privilège accordé à ſa Maiſon, hors de laquelle quiconque étoit trouvé, devoit être mis à mort.

(b) *Ne peut être jetté hors de la maiſon.* C'eſt-à-dire : on ne peut point faire ſortir J. C. de ſon Egliſe pour le faire réſider dans les Sectes hérétiques ou ſchiſmatiques.

(c) *Qui fait habiter dans la maiſon ceux qui n'ont qu'un même Eſprit.* C'eſt à dire, dans l'Egliſe. *In Eccleſia*, dit St. Jerôme, *in qua fideliter conſiſtentibus Spiritum charitatis infundit, qui unius moris ſunt, & non mutantur.* S. Hieron. Brev. in Pſalterium.

(a) *C'eſt pour cela que le St. Eſprit a paru.* Dans cette apparition, la colombe étoit comme le corps de l'Eſprit

Paſtores aut plures Greges? Apoſtolus item Paulus hanc eamdem nobis inſinuans unitatem, obſecrat & hortatur, dicens: Obſecro, *inquit*, vos fratres per nomen Domini noſtri Jeſu Chriſti, ut id ipſum dicatis omnes, & non ſint in vobis ſchiſmata. Sitis autem compoſiti in eodem ſenſu & in eadem ſententia. *Et iterùm dicit*: Suſtinentes invicem in dilectione, ſatis agentes ſervare unitatem ſpiritûs in conjunctione pacis. 1. Cor. 11. Epheſ. 4.

XIV. *Stare tu & vivere putas poſſe de Eccleſia recedentem, ſedes ſibi alias & diverſa domicilia condentem, cùm dictum ſit ad Rahab, in qua præformabatur Eccleſia:* Patrem tuum & matrem tuam, & fratres tuos & totam domum Patris tui colliges ad te ipſam in domum tuam, & omnis qui exierit oſtium domûs tuæ foràs, reus ſibi erit. *Iterùm Sacramentum Paſcha nihil aliud in Exodi lege contineat quàm ut Agnus, qui in figura Chriſti occiditur, in domo una edatur. Loquitur Deus, dicens:* In domo una comedetur, non ejicietis de domo carnem foràs. *Caro Chriſti & Sanctum Domini ejici foràs non poteſt, nec alia ulla credentibus præter unam Eccleſiam domus eſt. Hanc domum hoc unanimitatis hoſpitium deſignat & denunciat Spiritus Sanctus, in Pſalmis dicens:* Deus qui inhabitare facit unanimes in domo. *In Domo Dei, in Eccleſia Chriſti, unanimes habitant, concordes & ſimplices perſeverant.* Joſuë 2. Exod. 12. Pſ. 67.

XV. *Idcircò & in Columba venit Spiritus Sanctus, ſimplex animal &*

Saint: c'eſt à dire, le corps par lequel il ſe rendit viſible. Elle étoit à cet égard la figure de l'Egliſe que l'Eſprit Saint anime & gouverne, comme l'ame anime & gouverne le corps.

(*b*) *Animal ſimple.* Saint Cyprien n'eſt pas le ſeul des Peres qui ait parlé des qualités de la colombe. St. Auguſtin les a décrites en ces termes: „ Qu'eſt-il neceſſaire, dit-il, de faire „ de longs diſcours, pour exhorter à „ imiter la ſimplicité des colombes? Il „ faloit ſe précautionner contre le ve„ nin du ſerpent, il étoit à craindre „ qu'on ne l'imitât, & il étoit dange„ reux de le faire, Mais pour la co„ lombe, vous pouvez en toute ſureté „ l'imiter & ſuivre ſon exemple. Re„ marquez que les colombes aiment à „ vivre en ſocieté. Par tout elles volent „ enſemble, elles prennent enſemble „ leur nourriture, elles ne veulent „ point être ſeules, elles ſe plaiſent à „ être les unes avec les autres, elles „ obſervent une charité mutuelle, leurs „ murmures ſont des gemiſſemens de „ tendreſſe, elles font leurs petits, en „ s'en donnant des marques; & ce „ que nous avons ſouvent remarqué, „ quand il y a entr'elles quelque divi„ ſion au ſujet de leurs habitations, „ le même moment qui a vû commen„ cer la querelle, la voit en quelque „ maniere ceſſer. Mais ſe ſéparent-elles „ parcequ'elles ont entr'elles quelque „ diſpute? Elles continuent au-con„ traire à voler & à prendre enſemble „ leur nourriture, & il n'y a plus de

Aug. Serm. 64. de verb. Evan. Matt. c. 3. n. 4.

me, qui jamais ne ſe ſert de ſon bec, ni de ſes ongles pour mordre *(d)* ou pour déchirer. Les Colombes aiment à habiter avec les hommes, elles ne connoiſſent point d'autre ſocieté que celle qui ſe trouve dans la maiſon qu'elles habitent. Ces animaux nichent dans le même lieu, volent de compagnie, vivent en commun, ſe donnent par des careſſes mutuelles des marques réciproques d'union & de paix, & en toutes choſes enfin rempliſſent les loix de l'unanimité. Telle eſt la ſimplicité qu'on doit remarquer dans les Enfans de l'Egliſe; telle la charité qui doit regner parmi eux, en ſorte que par l'union fraternelle ils imitent les colombes, & que leur douceur ſoit ſemblable à celle des Agneaux & des Brébis. Comment peuvent ſe trouver dans un cœur Chrétien, la férocité des Loups, la rage des chiens, le vénin mortel des ſerpens & la ſanglante cruauté des bêtes farouches? Lorſque des hommes de ce caractére ſont ſéparés de l'Egliſe, on doit s'en réjoüir. Ils auroient peut-être communiqué leur vénin peſtilentiel aux colombes même, & aux brebis de J. C., & les auroient fait perir. L'amertume & la douceur, les ténébres & la lumiere, la pluye & la ſérénité du tems, le combat & la paix, la fécondité & la ſtérilité, les eaux des ſources & la ſéchereſſe, le calme & la tempête, ne peuvent ſe trouver & ſubſiſter enſemble.

XVI. Que perſonne ne penſe que les bons puiſſent ſortir du ſein de l'Egliſe. Le vent n'enléve point le froment, la tempête ne renverſe point l'arbre affermi ſur de fortes racines, les pailles inutiles ſont emportées çà & là par l'impétuoſité des vents; les arbres qui n'ont pouſſé que de foibles racines ſont arrachés par les tourbillons.

», diviſion entr'elles. Telles ſont les
», diſputes des colombes. L'Apôtre
», dit, ſi quelqu'un n'obéit pas à notre
» voix, reprenez-le par vos lettres, &
» n'ayez avec lui aucune liaiſon. Voilà
» la diſpute: mais faites attention que
» ce n'eſt pas une diſpute de loups,
» mais de colombes. Et tout de ſuite
» il ajoute; ne le regardez pas cepen-
», dant comme un ennemi, mais repre-
» nez-le comme votre frere. La co-
», lombe aime dans le tems même qu'el-
», le diſpute, & le loup a de la haine
» dans le tems même qu'il flate. *Jam verò quid opus eſt commendare multis verbis ſimplicitatem columbarum? Cavenda enim erant venena ſerpentis; ibi imitatio periclitabatur, ibi erat quod timeretur. Columbam verò ſecutus imitare. Adtende columbas in ſocietate gaudere: ubique ſimul volant, ſimul paſcuntur, nolunt eſſe ſolæ, communione gaudent, caritatem ſervant, gemitibus amoris murmurant, oſculis filios generant. Nam quandò columbæ, quod plerumque advertimus, inter ſe rixantur de cellulis ſuis quodam modo pacata contentio eſt. Numquid quia rixantur, ſeparantur? Simul volant, ſimul paſcuntur,*

latum, non felle amarum, non morſibus ſævum, non unguium laceratione violentum; hoſpitia humana diligere; unius domûs conſortium noſſe; cùm generant, ſimul filios edere; cùm commeant, volatibus invicem obhærere; communi converſatione vitam ſuam degere; oris oſculo concordiam pacis agnoſcere; legem circa omnia unanimitatis implere. Hæc eſt in Eccleſiâ noſcenda ſimplicitas, hæc caritas obtinenda, ut columbas dilectio fraternitatis imitetur, ut manſuetudo & lenitas agnis & ovibus æquetur. Quid facit in pectore Chriſtiano luporum feritas, & canum rabies, & venenum lethale ſerpentum, & cruenta ſævitia beſtiarum? Gratulandum eſt, cùm tales de Eccleſiâ ſeparantur, ne columbas, ne oves Chriſti ſæva ſua & venenatâ contagione prædentur. Cohærere & conjungi non poteſt amaritudo cum dulcedine, caligo cum lumine, pluvia cum ſerenitate, pugna cum pace, cum fœcunditate ſterilitas, cum fontibus ſiccitas, cum tranquillitate tempeſtas.

XVI. *Nemo exiſtimet bonos de Eccleſiâ poſſe diſcedere. Triticum non rapit ventus, nec arborem ſolidâ radice fundatam procella ſubvertit. Inanes paleæ tempeſtate jactantur, invalidæ arbores turbinis incurſione evertuntur, ipſa inter ſe paccata eſt rixa. Videte rixam columbarum. Apoſtolus dicit: ſi quis verbo noſtro non obaudit per epiſtolam hunc notate, & nolite commiſceri cum eo. Ecce rixa, ſed attende quoniam columbarum rixa eſt, non luporum. Continuò ſubjicit, & non ut inimicum exiſtimetis, ſed corripe ut fratrem. Columba amat & quandò rixatur, lupus odit & quandò blanditur.* Ruſin dans ſon Commentaire ſur le Pſeaume 67. fait mention de cette qualité de la colombe. *Sancta Eccleſia*, dit-il, *meritò dicitur columba, quia fel amaritudinis non habet, & quia virtute ſimplicitatis pollet.* C'eſt à juſte titre que l'on donne à l'Egliſe le nom de colombe, parcequ'il n'y a dans elle ni fiel ni amertume, & que la vertu de la ſimplicité en fait le caractère.

(c) *Sans fiel. Spiritus*, dit Tertullien, *figurâ columbæ delapſus in hominem, ut natura Spiritûs ſancti declararetur per animal ſimplicitatis & innocentiæ, quod etiam corporaliter ipſo felle careat.* „ L'Eſprit St. „ pour ſe faire connoître à nous tel „ qu'il eſt de ſa nature, eſt deſcendu „ ſur l'homme ſous la figure d'une co„ lombe, animal qui eſt le ſymbole „ de la ſimplicité & de l'innocence, & „ dont le corps même eſt ſans fiel.

Tertul. l. de anima.

(d) *Qui ne ſe ſert jamais de ſon bec ni de ſes ongles pour perdre &c.* „ Jeſus-Chriſt nous ordonne, dit St. „ Auguſtin, d'être ſimples comme les „ colombes, afin que nous ne faſſions „ mal à perſonne; car cette ſorte d'oi„ ſeau ne donne la mort à aucun ani„ mal; ni aux grands contre leſquels „ il n'auroit pas la force d'agir, ni „ même aux plus petits, dont cepen„ dant les moineaux à peine éclos ſe „ nourriſſent. *Simplices autem ſicut columbas eſſe voluit ad nulli nocendum. Nam hoc genus avis nullum omninò animalium necat, non ſolùm*

S. Auguſt. l. quæſt. 19 in Evang. ſecun. Matt.

L'Apôtre St. Jean a en exécration tous ceux qui ſe ſéparent de l'Egliſe, & il les frape d'anathéme. *Ils ſont*, dit-il, *ſortis d'avec nous* (a) *mais ils n'étoient pas d'avec nous* (b), *car s'ils avoient été d'avec nous, ils ſeroient demeurés avec nous.* (c)

1. Joan. 2. 19.

XVII. On a ſouvent vû & on voit encore s'élever des héréſies, lorſque des eſprits pervers troublent la paix, & que le ſchiſme détruit l'unité, le Seigneur le permettant & le ſouffrant ainſi, ſans que le Libre Arbitre de la volonté en ſoit bleſſé, afin que lorſque la verité éprouve nos eſprits & nos cœurs, en faiſant connoitre ceux qui lui ſont fidéles, on voye briller la pureté de la foi de ceux qui ſont éprouvés. Le S. Eſprit l'a prédit, lorſqu'il a dit, parlant par la bouche de l'Apôtre? *Il faut qu'il y ait des héréſies, afin qu'on reconnoiſſe parmi vous ceux dont la vertu eſt à l'epreuve.* C'eſt ainſi que l'on reconnoit les Fidéles; c'eſt ainſi que l'on découvre les traitres & les perfides; c'eſt ainſi que dès cette vie même & avant le jour du Jugement, les ames des juſtes ſont déja ſéparées de celles des injuſtes, comme la paille eſt ſéparée du froment. Ces perfides ſont ceux qui d'eux-mêmes & ſans miſſion ſe mettent à la tête d'un Parti téméraire (a),

1. Cor. 11. 19.

grandium, contra quæ vires non habet, ſed etiam munitiſſimorum, quibus etiam parvi paſſeres aluntur.

(a) *Ils ſont ſortis d'avec nous.* „ Tous ceux qui ſortent de l'Égliſe, „ dit St. Auguſtin, & qui ſont ſépa„ rés de l'Unité, ſont certainement „ des Antechriſts. Perſonne n'en doit „ douter; car c'eſt lui-même (*l'Apôtre „ St. Jean*) qui l'a déclaré. Ils ſont, „ dit il, ſortis d'avec nous, mais ils „ n'étoient pas d'avec nous: car s'ils „ avoient été d'avec nous, ils ſeroient „ demeurés avec nous. Tous ceux „ donc qui ne demeurent pas avec „ nous, mais qui ſortent d'avec nous, „ ſont manifeſtement autant d'Ante„ chriſts. Et comment prouve-t-on „ que ce ſont des Antechriſts? Par le „ menſonge (qu'ils débitent.) *Omnes certè qui exeunt de Eccleſia, & ab Unitate præcidantur, Antichriſti ſunt: nemo dubitet, ipſe enim deſignavit: Ex nobis exierunt, ſed non erant ex nobis: nam ſi fuiſſent ex nobis, permanſiſſent utique nobiſcum. Quicunque ergo non manent nobiſcum, ſed exeunt ex nobis, manifeſtum eſt quòd Antichriſti ſunt. Et quomodò probantur Antichriſti? Ex mendacio.*

S. Aug. in ep Joan. c. 2 tract. 3. n. 7.

(b) *Mais ils n'étoient pas d'avec nous.* Ils étoient dans l'Egliſe: mais ils n'étoient pas du nombre des Juſtes. „ Que par là donc votre charité recon„ noiſſe, dit St Auguſtin, qu'il y a „ un grand nombre de perſonnes qui „ ne ſont pas d'avec nous, quoiqu'ils „ reçoivent avec nous les Sacremens, „ quoiqu'ils reçoivent avec nous le Bâ„ tême, qu'ils reçoivent avec nous ce „ que les Fidèles croyent recevoir, la „ Bénédiction, l'Euchariſtie, & tout „ ce qui eſt dans les ſaints Sacremens. „ Ils participent même avec nous au „ Sacrifice de l'Autel; & cependant „ ils ne ſont pas d'avec nous. Ils ſont „ vaincus par la tentation, & la ten-

tuntur. Hos execratur & percutit Joannes Apoſtolus, dicens : Ex nobis exierunt, ſed non fuerunt ex nobis : Si enim fuiſſent ex nobis, manſiſſent utique nobiſcum. 1. Joan. 2.

XVII. *Hinc hæreſes & factæ ſunt frequenter & fiunt, dum perverſa mens non habet pacem, dum perfidia diſcordans non tenet unitatem. Fieri verò hæc Dominus permittit & patitur, manente propriæ libertatis arbitrio ; ut dum corda noſtra & mentes noſtras veritatis diſcrimen examinat, probatorum fides integra manifeſtâ luce clareſcat. Per Apoſtolum præmonet Spiritus Sanctus & dicit* : Oportet hæreſes eſſe, ut probati manifeſti ſint in vobis. *Sic probantur Fideles, ſic perfidi deteguntur. Sic & ante-judicii diem hæc quæque jam juſtorum atque injuſtorum animæ dividuntur, & à frumento paleæ ſeparantur. Hi ſunt qui ſe ultro apud temerarios convenas ſine divina diſpoſitione præficiunt, qui ſe præpoſitos ſine ulla Ordinationis* 1. Cor. 11.

„ tation prouve qu'ils ne ſont pas „ d'avec nous. Quand la tentation les „ attaque, ſon ſouffle les fait voler „ dehors, comme le vent emporte la „ paille, parcequ'ils n'étoient pas le „ grain. Et ce qu'on ne ſauroit trop „ repeter, ils ſeront tous emportés „ hors de l'Aire du Seigneur, dès „ qu'il aura commencé dans le jour „ du jugement, à la nettoyer en van- „ nant. *Hinc ergo videat caritas veſtra, quia multi qui non ſunt ex nobis, accipiunt nobiſcum Baptiſmum, accipiunt nobiſcum Sacramenta, accipiunt quod norunt Fideles ſe accipere, Benedictionem, Euchariſtiam, & quidquid in Sacramentis ſanctis eſt. Ipſius Altaris communicationem accipiunt nobiſcum, & non ſunt ex nobis. Tentatio probat, quia non ſunt ex nobis. Quando illis tentatio venerit, velut occaſione venti volant foràs, quia grana non erant. Omnes autem tunc volabunt, quod ſæpè dicendum eſt, cùm area dominica cœperit ventilari in die judicii.* Le Saint Docteur dit encore dans le même Traité. „ Corrigez-vous de ce „ que vous avez fait, afin que ce que „ Dieu a fait en vous, ne vous ſoit „ pas inutile. Mais ſi vous ne voulez „ pas vous corriger, ſi vous aimez „ vos pechés, & ſi vous vous y aban- „ donnez, vous êtes ennemi de J. C. „ Que vous ſoyez, ou que vous ne „ ſoyez pas dans l'Egliſe, vous êtes „ un Antechriſt. Que vous ſoyez dans „ l'Egliſe, ou que vous n'y ſoyez pas, „ vous êtes la paille. Mais pourquoi „ êtes vous encore dans le ſein de l'E- „ gliſe ? C'eſt que le vent des tenta- „ tions ne vous a pas encore fait trou- „ ver l'occaſion d'en ſortir. *Corrige quod tu feciſti, ut ſalvetur quod in te Deus fecit. Si autem non vis, ſi amas & amplecteris peccata tua : contrarius es Chriſto. Intùs ſis, foris ſis, Antichriſtus es : intùs ſis, foris ſis, palea es. Sed quare foris non es ? Quia occaſionem venti non inveniſti.*

S. Aug. in Epiſt. Joan. c. 2. tract. 3, n. 5.

Ibid. n. 9.

(c) *Car s'ils avoient été d'avec nous, ils ſeroient demeurés avec nous.* S'ils avoient été Juſtes, ils ne ſeroient pas ſortis du ſein de l'Egliſe ; car tandis qu'on eſt juſte, on n'apoſtaſie pas.

(a) *Qui d'eux-mêmes & ſans miſſion ſe mettent à la tête d'un Parti*

qui les ſuit, qui mépriſant les loix de l'Ordination, uſurpent l'autorité, & prennent le nom d'Evêques, ſans avoir reçû l'Epiſcopat. Ce ſont eux que l'Eſprit Saint repréſente dans les Pſeaumes, comme
Pſ. 1. 1. *aſſis dans la Chaire de peſtilence*, comme des peſtes, qui par leur infection corrompent la foi, comme des hommes qui empruntent le langage du ſerpent pour tromper les Peuples. Qui ſont habiles à enſeigner le menſonge ſous le nom & les aparences de la verité, qui, avec leurs langues envenimées, vomiſſent un poiſon mortel.
2. Timoth. 2. v. 17. Leurs diſcours *ſont comme une gangrene qui répand inſenſiblement ſa corruption.* Leurs Ouvrages gâtent les eſprits & les cœurs de tous ceux qui les liſent, & y portent le venin & la mort. Le Seigneur éléve ſa voix contre ces ſéducteurs; il prévient ſon Peuple contre leurs artifices, & rapelle à lui ceux qui s'égarent à leur ſuite. *N'é-*
Jerem. 23. 16. *coutez point*, leur dit il, *les paroles des faux Prophêtes: les viſions de*
Ibid. 17. *de leurs cœurs les trompent; ils les publient, & non ce qu'ils ont apris de la bouche du Seigneur. Ils diſent à ceux qui rejettent la parole de Dieu; Vous aurez la paix; & à tous ceux qui ſuivent dans leurs voyes leur propre volonté: Il n'arrivera aucun mal à quiconque ſe livre aux égaremens de*
Ibid. 21. *ſon cœur. Je ne leur ai point parlé, & ils ont prophêtiſé de leur tête. S'ils*
Ibid. 22. *ſe fuſſent ſoumis à ma volonté, s'ils euſſent écouté mes paroles, & qu'ils les*

téméraire. C'étoit-là ce qu'avoit fait Feliciſſime en Afrique, & Novatien à Rome. Le premier s'étant ſeparé de ſon Evêque avec Donat Prêtre ſedirieux, qui l'avoit fait ordonner pour ſon Diacre, tenoit des Aſſemblées particulieres ſur une montagne. C'étoit peut être dans le quartier de la Ville
S. Cypr. ep. 39. ad Cald. & Hercul & cæteros de Ab. Feliciſſ. le plus élevé. Saint Cyprien qui alors étoit caché à cauſe de la perſecution, ordonna aux Evêques Caldonius & Herculanus, & aux Prêtres Rogatien & Numidicus, auxquels il avoit confié ſon autorité, pour gouverner l'Egliſe en ſon abſence, d'excommunier Feliciſſime & ceux de ſon Parti. Ils exécuterent cet ordre, & ils lui en rendirent compte en ces termes: *Caldonius*
Ep. 39. int. Cyprian. *cum Herculano & Victore collegis, item Rogatiano cum Numidico Preſbyteris. Abſtinuimus à communicatione Feliciſſimum & Augendum, item Repoſtum de extorribus & Irenem Rutilorum, & Paulam ſarcinatricem, quod ex annotatione mea ſcire debuiſti: item abſtinuimus Sophronium & ipſum de extorribus, Soliaſſum Budinarium.* „ Caldonius „ aſſiſté de mes Collegues Herculanus „ & Victor, & des Prêtres Rogatien „ & Numidicus, nous avons excommunié Feliciſſime, & Augendus, & „ Repoſtus du nombre de ceux qui „ avoient été bannis pour la foi, Irene „ de Rutile, & Paule la couturiere, „ comme vous avez dû l'aprendre par „ la note que j'en ai faite. Nous avons „ auſſi excommunié Sophronius l'un „ de ceux qui avoient été exilés pour „ la foi; & Soliaſſe, & Budinaire; ou (en faiſant de *Budinarius* un Adjectif, comme l'a fait Saumaiſe) Soliaſſe le vendeur, ou le faiſeur de vinaigre. Novatianus s'étoit fait or-

liege conſtituunt, qui nemine Epiſcopatum dante, Epiſcopi ſibi nomen aſſumunt; quos deſignat in Pſalmis Spiritus Sanctus, ſedentes in peſtilentiæ Cathedra, peſtes & lues fidei, ſerpentis ore fallentes & corrumpendæ veritatis artifices, venena lethalia linguis peſtiferis evomentes: quorum ſermo ut cancer ſerpit, quorum tractatus pectoribus & cordibus ſingulorum mortale virus infundit. Contra ejuſmodi clamat Dominus, ab his refrænat & revocat errantem plebem ſuam, dicens: Nolite audire ſermones Pſeudoprophetarum; quoniam viſiones cordis eorum fruſtrantur eos. Loquuntur, ſed non ab ore Domini. Dicunt eis qui abjiciunt verbum Dei: Pax erit vobis & omnibus ambulantibus in voluntatibus ſuis. Omnis qui ambulat in errore cordis ſui, non venient ſuper eum mala. Non locutus ſum ad eos, & ipſi prophetaverunt. Si ſtetiſſent in ſubſtantia mea, & audiſſent verba mea, &

Pſal. 1.

2. Timot. 2

Hierem. 23.

donner Evêque de Rome, & diſputoit la Chaire Apoſtolique à Corneille qui avoit été legitimement élû Souverain Pontife. St. Cyprien parlant de cet Antipape dans la Lettre à un Evêque nommé Antonien, lui dit: *Quod verò ad Novatiani perſonam pertinet, Frater chariſſime, de quo deſideraſti tibi ſcribi, quam hæreſim introduxiſſet, ſcias nos primo in loco nec curioſos eſſe debere, quid ille doceat, cùm foris doceat. Quiſquis ille eſt, & qualiſcunque eſt, Chriſtianus non eſt, qui in Chriſti Eccleſia non eſt. Jactet ſe licèt, & Philoſophiam vel Eloquentiam ſuam ſuperbis vocibus prædicet, qui nec fraternam caritatem, nec Eccleſiaſticam unitatem tenuit, etiam quod priùs fuerat, amiſit. Niſi ſi Epiſcopus tibi videtur qui Epiſcopo in Eccleſia à ſedecim Co-Epiſcopis facto adulter atque extraneus Epiſcopus fieri à deſertoribus per ambitum nititur, & cùm ſit à Chriſto una Eccleſia per totum mundum in multa membra diviſa, item Epiſcopatus unus Epiſcoporum multorum concordi numeroſitate diffuſus, ille poſt Dei traditionem, poſt connexam & ubique conjunctam Eccleſiæ Catholicæ unitatem, humanam conatur Eccleſiam facere, & per multas civitates novos Apoſtolos ſuos & quædam recentia inſtitutionis ſuæ fundamenta conſtituat &c.* „ Mais, pour ce qui „ regarde la perſonne de Novatien, „ ſur lequel, mon très-cher Frere, & „ ſur l'héréſie dont il eſt l'auteur, „ vous avez deſiré que je vous écri- „ viſſe. Sachez d'abord que nous ne „ devons pas même avoir la curioſité „ de ſavoir ce qu'il enſeigne, puiſ- „ qu'il enſeigne hors de l'Egliſe. Quel „ qu'il puiſſe être & de quelque ca- „ ractere qu'il ſoit revêtu, il n'eſt pas „ Chrêtien, puiſqu'il n'eſt pas dans le „ ſein de l'Egliſe de J. C. Qu'il ſe „ vante tant qu'il lui plaira, qu'il „ exalte avec orgüeil ſa Philoſophie ou „ ſon Eloquence, n'ayant gardé ni la „ charité fraternelle, ni l'unité des „ Egliſes, il a perdu ce qu'il avoit été „ auparavant. A moins que vous ne „ regardiez comme Evêque un hom- „ me, qui, après qu'un Evêque a été „ conſacré dans l'Egliſe par ſeize de ſes „ Confreres, met tout en uſage pour „ devenir Evêque adultere & étranger „ par les intrigues de quelques Apoſ- „ tats: & quoique J. C. ait établi une

Cyp. ep. 52. ad Antonianum.

euſſent enſeignés à mon Peuple, je les aurois retirés du déreglement de leurs penſées. Le Seigneur les déſigne encore, & il les fait connoître par ces paroles : *Ils m'ont abandonné, moi qui ſuis une ſource d'eau vive, & ils ſe ſont creuſé des abîmes ténebreux qui ne peuvent retenir l'eau.*

Jerem. 2. 13.

XVIII. Quoiqu'il ne puiſſe y avoir qu'un ſeul Bâtême, ces hommes cependant croyent pouvoir bâtiſer (*a*); & après avoir abandonné la ſource de la vie, ils promettent cependant encore une eau qui donne la grace, la vie & le ſalut. Mais cette eau, bien-loin de laver (*b*) & de purifier, ſoüille davantage, & rend encore plus criminel. Une telle regénération ne donne point d'Enfans à Dieu (*c*), mais elle en donne au Demon Ceux qui naiſſent par le menſonge; n'ont aucune part aux promeſſes de la verité. Ceux qui naiſſent du ſein de la perfidie, perdent la grace de la foi. Ceux qui, emportés par la fureur de la diſcorde, ont rompu les liens ſacrés de la paix du Seigneur, ne peuvent parvenir aux récompenſes promiſes à ceux qui aiment & qui entretiennent la paix.

XIX. Que perſonne ne ſe trompe ſoi-même par une vaine interprétation des paroles de J. C. qui a dit : *Par tout (a) où il y a deux ou trois perſonnes aſſemblées en mon nom, je m'y trouve avec eux.* Les corrupteurs de l'Evangile & les faux Interprêtres citent la fin du paſſage, & ils en ſupriment le commencement. Ils en raportent une partie & ont la mauvaiſe foi d'en retrancher une autre. Comme ils ſont retranchés de l'Egliſe, ils retranchent du paſſage ce qui les

Matt. 18. 20

„ ſeule Egliſe dans tout l'Univers, „ qu'il a diviſée en pluſieurs Membres, „ & qu'il n'y ait auſſi qu'un ſeul Epiſ„ copat diviſé entre pluſieurs Evêques „ dont la multitude eſt étroitement „ unie, lui, malgré la Tradition divine „ & l'unité inviolable qui regne par-tout „ dans l'Egliſe Catholique, s'éforce „ d'établir un Egliſe humaine, & il „ envoye ſes nouveaux Apôtres dans „ pluſieurs Villes pour jetter certains „ nouveaux fondemens de ſon Inſtitu„ tion.

(*a*) *Ces hommes cependant croyent pouvoir bâtiſer.* Les Schiſmatiques ne peuvent bâtiſer ſans crime ; mais le Bâtême qu'ils adminiſtrent eſt valide, ſi en l'adminiſtrant, i's obſervent ce que J. C. a preſcrit.

(*b*) *Mais cette eau, bien-loin de laver &c.* Celui qui donne le Bâtême & celui qui le reçoit dans le ſchiſme, pechent l'un & l'autre, parce qu'ils concourent à la profanation du Sacrement. *Quamvis*, dit St. Auguſtin, *apud Hæreticos vel Schiſmaticos idem ſit Baptiſmus Chriſti, non tamen ibi operatur remiſſionem peccatorum, propter eamdem diſcordiæ fœditatem & diſſenſionis iniquitatem. Tunc incipit valere idem Baptiſmus ad dimittenda peccata, cùm ad Eccleſiæ pacem venerint..... Sed ut idem ipſe qui propter diſcordiam foris opera-*

S. Auguſt. L. 3. de Bapt. c. 13. n. 18.

ſi docuiſſent populum meum, convertiſſem eos à malis cogitationibus eorum. *Hos eoſdem denuò Dominus deſignat & denotat, dicens*: Me derelinquerunt fontem aquæ vivæ, & effoderunt ſibi lacus detricos, qui non poſſunt aquam portare. Hierem. 2.

XVIII. *Quandò aliud Baptiſma præter unum eſſe non poſſit, baptiſare ſe poſſe opinantur. Vitæ fonte deſerto vitalis & ſalutaris aquæ gratiam pollicentur. Non abluuntur illic homines, ſed potiùs ſordidantur; nec purgantur delicta; ſed imò cumulantur. Non Deo nativitas illa, ſed Diabolo filios generat. Per mendacium nati veritatis promiſſa non capiunt. De perfidia procreati fidei gratiam perdunt. Ad pacis præmium venire non poſſunt, qui pacem Domini diſcordiæ furore ruperunt.*

XIX. *Nec ſe quidam vanâ interpretatione decipiant quod dixerit Dominus*: Ubicunque fuerint duo aut tres collecti in nomine meo, ego cum eis ſum. *Corruptores Evangelii atque Interpretes falſi extrema ponunt & ſuperiora prætereunt, partis immemores, & partem ſubdolè comprimentes. Ut ipſi ab Eccleſia ſciſſi ſunt, ita capituli unius ſententiam* Matt. 18.

bitur mortem, propter pacem intùs operetur ſalutem. „ Quoique le Bâ„ tême de J. C. ſoit le même, chez les „ Hérétiques ou chez les Schiſmati„ ques, il n'y opere pas neanmoins la „ remiſſion des pechés, à cauſe de la „ diſcorde honteuſe & de la criminelle „ diviſion qui y regnent; mais le Ba„ tême commence à l'operer, lorſ„ qu'on revient à la paix de l'Egliſe.... „ En ſorte que le Bâtême qui, hors de „ l'Egliſe, operoit la mort à cauſe de „ la diſcorde, opere le ſalut dans l'E„ gliſe à cauſe de la paix.

(c) Une telle regénération ne donne point d'Enfans à Dieu parmi les Adultes, parce qu'ils pechent en recevant les Sacremens hors de l'Egliſe. Mais les Enfans qui reçoivent le Bâtême de la main des Hérétiques, y reçoivent la grace de l'adoption des Enfans de Dieu. Quoique toutes ces expreſſions dont ſe ſert ici St. Cyprien, ayent en elles-mêmes un ſens très-catholique, on voit bien cependant qu'il y inſinuë déja l'erreur de la nullité du Bâtême adminiſtré par les Hérétiques & par les Schiſmatiques. Erreur qui fut condamnée par le Decret du Pape Eſtienne. *Nihil innovetur niſi quod traditum eſt.*

(a) *Partout où il y a deux ou trois perſonnes aſſemblées en mon nom &c.* Les Novatiens abuſoient de ce paſſage, prétendant prouver par-là que, quoiqu'ils ne fuſſent qu'en petit nombre, J. C. étoit au-milieu d'eux. Les Ubiquiſtes l'ont auſſi cité, pour prouver que J. C. eſt corporellement par tout. On leur a repondu qu'il ne s'agiſſoit pas là d'une preſence corporelle, mais de la grace & des ſecours ſpirituels que Dieu donne à ceux qui ſont aſſemblés en ſon nom, & que s'il s'agiſſoit d'une preſence corporelle, comme ces Hérétiques le prétendent fauſſement, ce paſſage prouveroit que J. C. n'eſt pas corporellement par tout, puiſqu'il y eſt dit ſeulement qu'il eſt au-milieu de ceux qui ſont aſſemblés en ſon nom,

incommode. Car J. C. exhortant ſes Diſciples à l'unanimité & à la paix, leur dit : *Je vous dis que ſi deux de vous s'accordent enſemble ſur la terre, quoi que ce ſoit que vous demandiez, vous l'obtiendrez de mon Pere qui eſt dans le Ciel ; car par tout où il y aura deux ou trois perſonnes aſſemblées en mon nom, je m'y trouve avec eux.* Faiſant connoître par-là que ce n'eſt pas à la multitude, mais à l'unanimité de ceux qui prient, que les graces ſont accordées. *Si d'eux de vous*, dit-il, *s'accordent ſur la terre.* Il parle d'abord de l'unanimité, il exige avant toutes choſes la concorde & la paix. Il s'eſt expliqué ſur cela conſtamment & avec force, afin que nous ſoyons d'accord dans nos ſentimens. Mais comment pourroit-il y avoir de veritable unanimité avec celui qui ne s'accorde pas avec le Corps de l'Egliſe, & qui eſt dans des ſentimens différens de ceux de tout le reſte de ſes Freres ? Et comment ſe pourroit-il faire que deux ou trois perſonnes manifeſtement ſéparées de J. C. & de ſon Evangile, fuſſent aſſemblées au nom de J. C. ? Car (*b*) ce n'eſt pas nous qui nous ſommes ſéparés d'eux, mais ce ſont eux qui ſe ſont ſéparés de nous. C'eſt en formant des Aſſemblées particulieres, qu'à la naiſſance des héréſies & des ſchiſmes, on a abandonné le Chef & la ſource de la verité. Le Seigneur parle de ſon Egliſe, & à ceux qui ſont dans le ſein de cette Egliſe, lorſqu'il dit que s'ils s'accordent enſemble, & que dans les diſpoſitions qu'il a recommandées & ordonnées, ils demandent quelque grace, ne fuſſent-ils que deux ou trois aſſemblés, ils pourront l'obtenir de la majeſté divine. *Par tout*, dit-il, *où il y aura deux ou trois perſonnes aſſemblées en mon nom, je m'y trouve avec eux*, c'eſt-à-dire, avec ceux qui vivent dans la ſimplicité & dans la paix, qui craignent Dieu, & qui obſervent ſes Commandemens. C'eſt avec de telles perſonnes, ne fuſſent-elles que deux ou trois, qu'il a promis de ſe trouver, comme il ſe trouva autrefois dans la fournaiſe avec les trois Enfans. Et parce que ces trois Enfans étoient ſimples devant Dieu, & conſtamment unanimes entr'eux, il les ſoutint au-milieu des flâmes dont ils étoient inveſtis, & forma pour eux dans la fournaiſe un vent frais & une douce roſée. C'eſt encore ainſi qu'il ſe trouva dans la priſon avec les deux Apôtres qui y étoient enfermés. Parce qu'ils vivoient l'un & l'autre dans la ſimplicité & dans l'union, il vint à leur ſecours, il leur ouvrit la porte de la priſon, il les en fit ſortir, & les mit de nouveau dans la place publique, afin qu'ils annonçaſſent à la multitude la parole qu'ils prêchoient avec une foi vive.

Matt. 18. v. 19. & 20.

Dan. 3. 50.

Act. 5.

D'où l'on concluroit qu'il ne ſe trouve pas corporellement dans les autres Aſſemblées.

ſcindunt. Dominus enim cùm Diſcipulis ſuis unanimitatem ſuaderet & pacem : Dico, *inquit*, vobis quoniam ſi duobus ex vobis convenerit in terra de omni re quamcumque petieritis, continget vobis à Patre meo qui in cœlis eſt. Ubicunque enim fuerint duo aut tres collecti in nomine meo, ego cum eis ſum, *oſtendens non multitudini, ſed unitati deprecantium plurimùm tribui.* Si duobus, *inquit*, ex vobis convenerit in terra, *unanimitatem priùs poſuit, concordiam pacis ante præmiſit, ut conveniat nobis fideliter & firmiter docuit. Quomodò autem poteſt ei cum aliquo convenire cui cum Corpore ipſius Eccleſiæ & cum univerſa fraternitate non convenit ? Quomodò poſſunt duo aut tres in nomine Chriſti colligi quos conſtat à Chriſto & ab ejus Evangelio ſeparari ? Non enim nos ab illis, ſed illi à nobis receſſerunt. Et cùm hæreſes & ſchiſmata poſtmodùm nata ſunt, dum conventicula ſibi diverſa conſtituunt, veritatis caput atque originem reliquerunt. Dominus autem de Eccleſia ſua loquitur, & ad hos qui ſunt in Eccleſia loquitur, ut ſi ipſi concordes fuerint, ſi ſecundùm quod mandavit & monuit, duo aut tres licèt, collecti unanimiter oraverint, duo aut tres licèt ſint, impetrare poſſint de Dei majeſtate quod poſtulant.* Ubicunque fuerint duo aut tres collecti in nomine meo, ego, *inquit*, cum eis ſum, *cum ſimplicibus ſcilicet atque pacatis, cum Deum timentibus & Dei præcepta ſervantibus. Cum his duobus vel tribus licèt eſſe ſe dixit, quomodò & cum tribus Pueris in camino ignis fuit, & quia in Deum ſimplices atque inter ſe unanimes permanebant, flammis ambientibus medios ſpiritu roris animavit. Quomodò Apoſtolis duobus in cuſtodia clauſis, quia ſimplices, quia unanimes erant, ipſe adfuit, ipſe reſolutis carceris clauſtris, ut verbum quod fideliter prædicabant multitudini traderent ad forum rursùs impoſuit.*

Dan. 3.

Act. 5.

ſemblées, telles que ſont celles des Peuples Idolâtres, qui s'aſſemblent au nom de leurs Idoles.

(b) Ce n'eſt pas nous qui nous ſommes ſéparés d'eux. L'Egliſe ſépare de ſon Unité les Hérétiques par le glaive de l'excommunication, mais ces Hérétiques ſe ſéparent auparavant eux-mêmes, en formant des Aſſemblées particulieres, & en renonçant à la Doctrine de la foi.

XX. Quand donc le Seigneur dit dans les divines Ecritures: *lorſqu'il y aura deux ou trois perſonnes aſſemblées en mon nom, je m'y trouverai au-milieu d'eux*, il ne veut pas pour cela ſéparer perſonne du Corps de l'Egliſe qu'il a lui-même établie & formée. Mais reprochant leur perfidie à ceux qui rompent l'unité, & recommandant lui même aux Fidéles l'union & la paix, il fait voir qu'il ſe trouve bien plûtôt au-milieu de deux ou trois perſonnes qui prient dans l'unanimité, qu'au-milieu d'un grand nombre de gens qui ne s'accordent point, & que la priere de très-peu de perſonnes unies de cœur & d'eſprit, eſt beaucoup plus efficace que celle d'une multitude entiere qui eſt dans la diviſion & dans la diſcorde. C'eſt pour cela que le Seigneur nous preſcrivant la maniere de prier, a dit encoré : *Et lorſque vous vous mettez à prier, ſi vous avez quelque choſe contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que votre Pere qui eſt dans le ciel vous pardonne auſſi vos pechés.* Il ordonne même à celui qui vient offrir un Sacrifice, ayant dans le cœur quelque reſſentiment, de quitter l'Autel, d'aller auparavant ſe réconcilier avec ſon frere, & après la réconciliation faite, de revenir enſuite faire ſon offrande à Dieu; car il rejetta celle de Caïn, parceque l'eſprit d'envie & de jalouſie s'étoit emparé de ſon cœur, & que n'étant pas en paix avec ſon frere, il ne pouvoit être en paix avec Dieu. Quelle eſt donc cette eſpéce de paix dont ceux qui haïſſent leurs freres ſe promettent de joüir? Quelle eſt cette ſorte de Sacrifices que les ennemis du Sacerdoce ſe flatent de célébrer? S'aſſemblant hors de l'Egliſe de J. C., croyent-ils que J. C. puiſſe ſe trouver au-milieu d'eux, dans leurs Aſſemblées?

Marc. 11. 25

Matt. 5. 23. 24. & 25.

Geneſ. 4.

XXI. Quand même ces ſortes de perſonnes ſouffriroient la mort en confeſſant le nom de J. C., leur ſchiſme eſt une tache qui ne peut être effacée par l'éfuſion même de leur ſang. La diſcorde (a) eſt un peché énorme & irrémiſſible, qui ne peut pas même être expié par une mort ſoufferte dans les ſuplices. Hors de l'Egliſe, il ne peut y avoir de Martyrs. L'Egliſe regnera un jour. Aucun de ceux qui l'auront abandonnée, ne pourra entrer dans le Royaume. J. C. nous a donné la paix; il nous a fait un commandement de la concorde & de l'unanimité. Il a ordonné que les liens de l'amitié & de la charité ſoient indiſſolubles. Quiconque n'obſerve pas les regles de la charité fraternelle, ne peut ſe donner pour Martyr. Telle eſt la Doctrine que l'Apôtre enſeigne dans les termes les plus

(a) *La diſcorde eſt un peché énorme & irremiſſible*, non pour ceux qui deteſtent ce peché, & en qui font pénitence; mais pour ceux qui y per-

XX. *Quandò ergò in præceptis ſuis ponit & dicit* : Ubi fuerint duo aut tres collecti in nomine meo, ego cum eis ſum, *non homines ab Eccleſia dividit qui inſtituit & fecit Eccleſiam, ſed exprobrans diſcordiam perfidis, & fidelibus pacem ſuâ voce commendans, oſtendit magis eſſe ſe cum duobus aut tribus unanimiter orantibus, quàm diſſidentibus plurimis, plusque impetrari poſſe paucorum concordi prece quàm diſcordioſa oratione multorum. Idcò & cùm orandi legem daret, addidit dicens:* Et cùm ſteteritis ad orationem, remittite ſi quid habetis adverſùs aliquem, ut & Pater veſter qui in cœlis eſt remittat vobis peccata. *Et ad Sacrificium cum diſſenſione venientem revocat ab Altari, & jubet priùs concordare cum fratre, tunc cum pace redeuntem Deo munus offerre, quia nec ad Cain munera reſpexit Deus. Neque enim pacatum habere Deum poterat qui cum fratre pacem per zeli diſcordiam non habebat. Quam ſibi igitur pacem promittunt inimici fratrum, quæ Sacrificia celebrare ſe credunt æmuli Sacerdotum? An ſecum eſſe Chriſtum cùm collecti fuerint opinantur qui extra Chriſti Eccleſiam colliguntur?*

Marc. 11.

Matt. 5.

Geneſ. 4.

XXI. *Tales etiamſi occiſi in confeſſione nominis fuerint, macula iſta nec ſanguine abluitur. Inexpiabilis & gravis culpa diſcordiæ nec paſſione purgatur. Eſſe Martyr non poteſt qui in Eccleſia non eſt. Ad Regnum pervenire non poterit. Qui eam quæ regnatura eſt dereliquit. Pacem nobis Chriſtus dedit, concordes atque unanimes eſſe præcepit, dilectionis & caritatis fœdera incorrupta atque inviolata ſervari mandavit. Exhibere ſe non poteſt Martyrem qui fraternam non tenuit caritatem. Docet hoc & conteſtatur*

S. Aug. l. 4 de Baptiſm. cont. Donatiſt. c. 14. n. 21.

ſévérent juſques à la mort. C'eſt pour ceux-ci ſeulement que le ſchiſme eſt une tache qui ne peut être effacée par l'effuſion même de leur ſang. *De converſione autem*, dit Saint Auguſtin, *nullius deſperandum, ſive foris, ſive intus conſtituti, quandiu patientia Dei ad pœnitentiam eum adducit, & viſitat in virga iniquitates eorum; & in flagellis peccata eorum. Hoc enim modo miſericordiam ſuam non diſpergit ab eis, ſi & ipſi aliquando miſereantur animæ ſuæ placentes Deo. Sicut enim bonus qui perſeveraverit uſque in finem, hic ſalvus erit, ſic malus ſive foris ſive intus qui perſeveraverit uſque in finem, ſalvus non erit &c.* „ Il ne faut déſeſperer de la „ converſion de perſonne, ſoit que les „ Pecheurs ſoient dans le ſein ou hors „ du ſein de l'Égliſe, pendant que la „ patience de Dieu les porte à la péni„ tence, & qu'il punit leurs pechés & „ leurs crimes par les afflictions & par „ les fleaux. De cette maniere il ne reti„ re point ſa miſericorde de deſſus eux, „ ſi eux-mêmes ont enfin pitié de leurs „ ames en ſe rendant agreables à Dieu. „ Car de même que l'homme de bien „ qui perſévérera juſques à la fin dans „ la pratique de la vertu, ſera ſauvé, „ de même auſſi le méchant homme, „ ſoit qu'il ſoit dans le ſein de l'Egliſe, „ ſoit qu'il n'y ſoit pas, s'il perſévére „ juſques à la fin dans le peché, ne „ ſera pas ſauvé &c.

1. Cor. 13. 2. 3. forts. *Si j'avois*, (*b*) dit il, *aſſez de foi pour faire changer de place aux montagnes, & que la charité me manquât, je ne ſerois rien. Si je diſtribuois tous mes biens pour la ſubſiſtance des pauvres, ſi je* (*c*) *livrois même mon corps juſqu'à être brulé, & que la charité me manquât, tout cela ne* Ibid. 4. 5. 7. *me ſervitoit de rien. La charité eſt magnanime, elle eſt pleine de bonté, elle n'eſt point jalouſe, elle ne fait rien mal à-propos, elle ne s'enfle point, elle ne s'emporte point, elle ne penſe mal de perſonne, elle aime tout, elle* Ibid. 8. *croit tout, elle eſpere tout, elle ſuporte tout. La charité ne périt jamais. La charité*, dit il, *ne perit jamais*; car elle ſubſiſtera toujours dans le Royaume; & toujours inſéparable de l'unité fraternelle, elle durera éternellement. La diſcorde (*d*) ne peut parvenir au Royaume des Cieux. Quand par une perfide diviſion on a violé les regles de la charité de J. C., on ne peut avoir part aux promeſſes de J. C., qui 1. Joan. 15. 12. a dit: *Voilà mon Commandement, c'eſt que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés.* (*e*) Quand on n'a pas la charité, ou

(*b*) *Si j'avois aſſez de foi pour faire changer de place aux montagnes, &c.* Dans nos Notes ſur le Livre de St. Auguſtin de la Grace & du Libre Arbitre, nous avons expliqué ce paſſage, & repondu aux Hérétiques qui en abuſent. Voyez les Notes ſur le N. 24. du l. de la gr. & du lib. arb.

(*c*) *Si je livrois même mon corps juſqu'à être brûlé &c.* Un Donatiſte nommé Donat, ayant voulu ſe tuer pour ne pas aller à l'Egliſe Catholique, vouloit ſe juſtifier par ce paſſage. St. Auguſtin dans le Dioceſe duquel il étoit, lui écrivit une Lettre trés-touchante, dans laquelle il n'oublia pas d'expliquer ce paſſage. *Attende diligenter*, lui dit-il, *& agnoſce quemadmodum dicat Scriptura, quòd tradat quiſquis ſuum corpus ut ardeat. Non utique ut ipſe ſe in ignem mittat, quando perſequentem patitur* S. Aug. ep. 173. Donat. Preſb partis Don. n. 5. *inimicum, ſed quando ei proponitur ut aut mali aliquid faciat, aut mali aliquid patiatur, eligat non facere mala, quàm non pati mala, atque ita corpus ſuum tradat in poteſtatem interfectoris, ſicut tres illi viri fecerunt, qui auream Statuam cogebantur adorare, & niſi facerent, minabatur eis ille qui cogebat, caminum ignis ardentem. Idolum adorare noluerunt, non ipſi ſe in ignem miſerunt: & tamen etiam de illis ſic Scriptum eſt quod tradiderunt corpora ſua, ut neque ſervirent neque adorarent ullum Deum, ſed Deum ſuum. Ecce quomodò dicit Apoſtolus Si tradidero corpus meum ut ardeam.* " Faites une ſérieuſe attention aux pa- " roles de l'Écriture, & voyez dans " quel ſens il y eſt dit, que chacun " doit livrer ſon corps juſqu'à être " brulé. Ce n'eſt aſſurément pas afin " qu'il ſe jette dans le feu pour éviter " la perſécution d'un ennemi, mais " afin que lorſqu'on lui propoſe de " faire quelque mauvaiſe action, & " qu'on le menace de lui faire ſouffrir " quelque punition, s'il refuſe de faire " le mal, il préfére la peine dont il eſt " menacé au mal qu'on voudroit qu'il " fit, & que plûtôt que de le commet- " tre, il livre ſon corps à la cruauté " des bourreaux, comme le firent ces " trois hommes qu'on vouloit forcer " à adorer la Statuë d'Or, & qu'on

Paulus Apoſtolus dicens: Et ſi habuero fidem ita ut montes transferam, caritatem autem non habeam, nihil ſum. Et ſi in cibos pauperum diſtribuero omnia mea, & ſi tradidero corpus meum ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil proficio. Caritas magnanima eſt, caritas benigna eſt, caritas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur, non irritatur, non cogitat malum, omnia diligit, omnia credit; omnia ſperat, omnia ſuſtinet. Caritas nunquam excidit. *Numquam, inquit, excidit caritas. Hæc enim ſemper in Regno erit, hæc in æternum fraternitatis ſibi cohærentis unitate durabit. Ad Regnum Cælorum non poteſt pervenire diſcordia. Ad præmia Chriſti, qui dixit*: Hoc eſt mandatum meum, ut diligatis invicem, quemadmodum dilexi vos, *pertinere non poterit qui dilectionem Chriſti perfidâ diſſenſione* 1. Cor. Joan. 15.

" menaçoit de les jetter dans les flâ-
" mes de la fournaiſe, s'ils n'obeïſ-
" ſoient aux ordres qu'on leur don-
" noit, & qui refuſerent d'adorer
" l'Idole. Ils ne ſe jetterent pas eux-
" mêmes dans le feu. L'Ecriture ce-
" pendant dit, en parlant d'eux, qu'ils
" livrerent leurs corps pour ne pas ſer-
" vir & adorer un autre Dieu que le
" leur. Le même St. Auguſtin dit plus
bas: *Foris autem ab Eccleſia conſti-*
Ibid. n. 6. *tutus & ſegregatus à compage unitatis, & vinculo caritatis æterno ſupplicio puniberis etiamſi pro Chriſti nomine vivus incenderis. Hoc eſt enim quod ait Apoſtolus: Et ſi tradidero corpus meum &c.* " Mais étant
" ſeparé, & hors du ſein de l'Egliſe,
" ayant rompu les liens de l'unité &
" de la charité, vous ſerez puni dans
" un ſuplice éternel, quand même
" vous ſeriez brulé tout vif pour le
" nom de J. C. Car c'eſt-là ce que
" l'Apôtre a dit: Si je livrois même
" mon corps &c.

(d) *La diſcorde ne peut parvenir au Royaume des Cieux.* Les vertus qu'on admire quelques fois dans les Hérétiques, & qu'on croit voir dans les Chefs de Parti, n'empêcheront donc pas qu'ils ne ſoient exclus du Royaume de Dieu. *Conſtituamus ergò*, dit St. Auguſtin, *aliquem caſtum, continentem, non avarum, non Idolis ſervientem, hoſpitalem, indigentibus miniſtrantem, non cujuſquam inimicum, non contentioſum, patientem, quietum, nullum æmulantem, nulli invidentem, ſobrium, frugalem, ſed hæreticum: nulli utique dubium eſt, propter hoc ſolùm quòd hæreticus eſt, Regnum Dei non poſſeſſurum.* " Figurons-nous
" donc un homme chaſte, continent,
" qui ne ſoit ni avare, ni Idolâtre,
" qui exerce l'hoſpitalité, qui ſoulage
" la miſere des pauvres, qui ne ſoit
" ennemi de perſonne, qui ne ſoit
" point querelleur, mais patient &
" tranquille, qui ne ſoit ni jaloux, ni
" envieux, qui ſoit ſobre & frugal,
" mais qui ſoit cependant hérétique:
" perſonne ne doute que par-là ſeul
" qu'il eſt hérétique, il ne ſoit exclus
" de la poſſeſſion du Royaume de Dieu.
S. Aug. l. 4. de Baptiſm. cont. Donatiſt. c. 18. n. 25.

(e) *Quand on n'a pas la charité, on n'a pas Dieu avec ſoi.* C'eſt le ſens de ces paroles: *Qui caritatem non habet, Deum non habet.* C'eſt ce que prouve le paſſage de St. Jean qui ſuit: *Dieu eſt charité &c.* C'eſt par la grace ſanctifiante qu'on a Dieu avec

1. Joan. 4. n'a pas Dieu avec ſoi. Nous l'aprenons de l'Apôtre St. Jean : *Dieu*, dit-il, *eſt charité : qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui.* On ne peut demeurer avec Dieu, lorſqu'on ne veut pas demeurer dans l'unité de l'Egliſe de Dieu. Envain ſeroit-on livré aux flâmes, & conſumé par le feu ? (*f*) Envain ſeroit on dévoré par les bêtes féroces, à la fureur deſquelles on auroit été expoſé. Ces ſuplices ne peuvent être pour ceux qui ſont dans le ſchiſme, que la peine dûë à leur apoſtaſie (*g*), & non la couronne

Joan. 14. 23 ſoi, ſelon ces paroles de J. C. *Si quis diligit me, ſermonem meum ſervabit, & Pater meus diliget eum, & ad eum veniemus, & manſionem apud eum faciemus.* Si quelqu'un " m'aime, il mettra ma parole en " pratique, mon Pere l'aimera, nous " le viſiterons, & nous établirons no- " tre demeure en lui.

(*f*) *Envain ſeroit-on livré aux flâmes &c.* S. Auguſtin, après avoir cité St. Cyprien, qui dit dans ſa Lettre à Jubaien, que le Bâtême ne ſert de rien à l'Heretique, quand même il ſeroit mis à mort pour le nom de J. C. parcequ'il eſt hors de l'Egliſe, ajoute : *Hoc veriſſimum eſt : ext a Eccleſiam quippe occiſus, caritatem non habuiſſe convincitur, de qua Apoſtolus dicit : Et ſi tradidero corpus meum ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodeſt.* " Cela eſt " très-veritable : car celui qui eſt mis " à mort étant hors de l'Egliſe, eſt " convaincu de n'avoir point eû cette " charité de laquelle l'Apôtre a parlé, " lorſqu'il a dit : Quand même je li- " vrerois mon corps pour être brulé, " cela ne me ſerviroit de rien, ſi je " n'avois pas la charité.

S. Aug. l. 4. de Bapt. cont. Donatiſt. c. 17. n. 24.

(*g*) *Ces ſuplices ne peuvent être pour ceux qui ſont dans le ſchiſme, que la peine dûë à leur apoſtaſie.* St. Auguſtin dans ſon Livre de la Patience, examine deux queſtions. La premiere, ſi la patience des Schiſmatiques qui meurent dans les ſuplices plûtôt que de renoncer à J. C., eſt digne de loüanges. La ſeconde, ſi cette patience eſt un don de Dieu. Voici ſa reponſe à la premiere queſtion : *Si quis autem non habens caritatem quæ pertinet ad unitatem ſpiritûs & vinculum pacis quo Catholica Eccleſia congregata connectitur, in aliquo ſchiſmate conſtitutus, ne Chriſtum neget, patitur tribulationes, anguſtias, famem, nuditatem, perſecutionem, pericula, carceres, vincula, tormenta, gladium vel flammas, vel beſtias, vel ipſam crucem timore gehennarum & ignis æterni : nullomodo iſta culpanda ſunt, imò verò & hæc laudanda patientia eſt. Non enim dicere poterimus, melius ei fuiſſe ut Chriſtum negando nihil eorum pateretur, quæ paſſus eſt confitendo : ſed exiſtimandum eſt fortaſſe tolerabilius & futurum judicium, quàm ſi Chriſtum negando cuncta illa vitaret : ut illud quod ait Apoſtolus : Si tradidero corpus meum ut ardeam, caritatem autem non habeam, nihil mihi prodeſt : nihil prodeſſe intelligatur ad Regnum Cœlorum obtinendum, non ad extremi judicii diem tolerabilius ſubeundum.* " Si quelqu'un n'ayant pas la " charité jointe à l'unité de l'eſprit, " & qui eſt le lien de la paix, par le- " quel l'Egliſe Catholique raſſemblée " eſt étroitement unie, ſi étant engagé :

S. Aug. l. de Patient. cap. 26. n. 23.

Digitized by Google

violavit. Qui caritatem non habet, Deum non habet. Joannis Beati Apoſtoli vox eſt : Deus, *inquit*, dilectio eſt, & qui manet in dilectione, in Deo manet, & Deus in illo manet. *Cum Deo manere non poſſunt qui eſſe in Eccleſia Dei unanimes noluerunt. Ardeant licèt flammis & ignibus traditi, vel objecti beſtiis animas ſuas ponant, non erit illa fidei* 1. Joan. 4.

" dans le ſchiſme, plûtôt que de renoncer à J. C. Il ſouffre des peines " & des tribulations, la faim, la nudité, la perſecution, s'il mépriſe les " dangers, s'il eſt mis en priſon & rſt " chargé de chaines, s'il eſt livré aux " tourmens, au glaive ou au feu, ou " aux bêtes, s'il ſouffre même la mort " de la croix dans la crainte des ſuplices & du feu éternel. Cela n'eſt " en aucune façon blâmable ; cette " patience eſt au contraire digne de " loüanges : car on ne pourra pas dire " qu'il eût mieux valu pour lui d'avoir par ſon apoſtaſie évité de ſouffrir tous les tourmens que ſa confeſſion de foi lui a attirés ; mais on " doit croire que le jugement ſera peut-" être pour lui moins rigoureux, qu'il " ne l'eût été, ſi pour éviter tous ces " tourmens, il eût renoncé à J. C en " ſorte que de ce que dit l'Apôtre, " quand même je livrerois mon corps " pour être brulé, cela ne me ſerviroit " de rien, ſi je n'avois pas la charité, " on en doit conclure, que ſans la charité tout cela ne ſerviroit de rien " pour parvenir au Royaume des " Cieux, mais non que cela ne rendroit pas moins rigoureux le jugement qu'il faudra ſubir dans le dernier jour. Après avoir repondu à la premiere queſtion, le Saint Docteur propoſe ainſi la ſeconde : *Sed meritò quæri poteſt*, dit-il, *utrùm & iſta patientia donum Dei ſit, an viribus tribuenda ſit voluntatis humanæ, quâ quiſque ab Eccleſia ſeparatus, non pro errore, qui eum ſeparavit, ſed pro veritate Sacramenti ſeu Verbi quæ apud eum remanſit, timore pœnarum æternarum, pœnas patitur temporales. Cavendum eſt enim ne forte, ſi Dei donum iſtam patientiam dixerimus, hi quibus ineſt etiam ad Regnum Dei pertinere credantur : Si autem illam donum Dei eſſe negaverimus, cogamur fateri, ſine adjutorio & munere Dei in voluntate hominis eſſe poſſe aliquid boni. Neque enim hoc non eſt bonum, ut credat homo æterno ſupplicio ſe eſſe puniendum, ſi negaverit Chriſtum, & pro iſta fide qualecunque ſupplicium perferat, & contemnat humanum.* " Mais on peut avec raiſon demander ſi cette patience eſt un don " de Dieu, ou ſi on doit l'attribuer " aux forces de la volonté humaine, " par leſquelles un homme ſéparé de " l'Egliſe ſouffre des peines temporelles par le motif de la crainte des " peines éternelles, non pour la défenſe de l'erreur qui le ſépare de l'Egliſe, mais pour la verité & les paroles du Sacrement de Bâtême, qui " lui a imprimé un caractère qui ſubſiſte en lui : car il faut prendre garde, qu'en diſant que cette patience " eſt un don de Dieu, nous ne donnions peut-être à ceux qui l'ont en " effet, occaſion de croire que par elle " on peut parvenir au Royaume de " Dieu ; ou qu'en diſant qu'elle n'eſt " pas un don de Dieu, nous ne ſoyons " forcés d'avoüer que la volonté de " l'homme peut opérer le bien ſans le " ſecours & ſans le don de Dieu : car

Idem ibid. c. 27. n. 24.

de la foi. Leur mort n'eſt point la glorieuſe récompenſe de leur vertu & de leur religion, mais une mort accompagnée de déſeſpoir. Ils peuvent bien être mis à mort ; mais ils ne peuvent être couronnés. *(b)*

" c'eſt un bien de croire qu'un homme " qui a renoncé à la foi de J. C. doit " être puni dans les ſuplices éternels, & " de ſouffrir, de mépriſer même pour " la défenſe de cette foi, tous les tour- " mens que les hommes peuvent faire " endurer.

Voilà la queſtion à laquelle il fait cette reponſe : *Proindè ſicut negandum non eſt hoc eſſe donum Dei, ita intelligendum eſt alia eſſe dona filiorum illius Jeruſalem quæ ſurſum libera eſt mater noſtra (hæc ſunt enim quodammodo hæreditaria, in quibus ſumus hæredes Dei, cohæredes autem Chriſti :) alia verò quæ poſſunt accipere etiam filii concubinarum, quibus Judæi carnales & Schiſmatici, vel Hæretici comparantur.* " Comme il " ne faut donc pas dire que ce ne ſont " pas là des dons de Dieu, il faut de " même auſſi enſeigner qu'il y a deux " ſortes de dons : les dons accordés " aux Enfans de cette Jeruſalem qui " eſt libre dans les Cieux, & qui eſt " notre Mere (ils ſont en effet en quel- " que maniere héréditaires, & par eux " nous ſommes les héritiers de Dieu, & " les cohéritiers de J. C.) & les dons " qui peuvent être accordés aux en- " fans même des concubines, auxquels " les Juifs charnels, les Schiſmatiques " ou Hérétiques ſont comparés.

[Ibid. n. 25.

St. Auguſtin n'eſt point ici oposé à St. Cyprien, & la Doctrine de l'un & de l'autre eſt la Doctrine de l'Egliſe. 1°. Le ſuplice qu'endurent les Schiſmatiques pour la confeſſion du nom de J. C. ne leur ſert de rien pour obtenir le Royaume des Cieux. *Nihil prodeſſe intelligatur ad Regnum Cœlorum obtinendum.* Ce ſuplice eſt la punition de leur apoſtaſie ; car ſans leur apoſtaſie, ce ſeroit la couronne de leur foi. Mais ce n'eſt pas le ſuplice qui rend criminel ; ainſi les Schiſmatiques ne pechent pas en l'endurant, quoiqu'ils l'endurent hors du ſein de l'unité. 2°. La patience avec laquelle ils ſouffrent eſt loüable. *Hæc laudanda patientia eſt.* Car on ne peut pas nier qu'ils ne faſſent mieux de ſouffrir que de renier J. C. Mais cette patience ne ſera point couronnée dans le Ciel. *Nihil prodeſſe intelligatur ad Regnum Cœlorum obtinendum.* 3°. Cette patience cependant ne leur eſt pas abſolument inutile. Elle ſert à rendre le jugement du Schiſmatique moins rigoureux qu'il ne l'eût été, s'il avoit renoncé J. C. *Sed exiſtimandum eſt fortaſſe tolerabilius ei futurum judicium, quàm ſi Chriſtum negando, cuncta illa vitaret.* En effet s'il avoit renoncé à J. C. il auroit commis un nouveau peché, & en le confeſſant, il n'a pas peché. Il a même fait une action loüable, mais qui toute loüable qu'elle eſt ne merite pas d'être récompenſée dans le Ciel, parcequ'elle n'eſt pas faite dans l'unité. 4°. Sa conſtance dans les ſuplices eſt un don de Dieu. *Negandum non eſt hoc eſſe Dei donum.* Ce qui prouve évidemment qu'il y a des graces hors de l'Egliſe ; mais ces graces ne ſont pas de celles qui nous rendent par elles-mêmes Enfans & héritiers de Dieu. Ce ſont des graces plus generales, qui ne ſont pas refuſées aux Juifs charnels, aux Schiſmatiques, aux Hérétiques. *Alia verò quæ poſſunt accipere etiam filii*

fidei corona, ſed pœna perfidiæ, nec religioſæ virtutis exitus glorioſus, ſed deſperationis interitus. Occidi talis poteſt, coronari non poteſt.

filii concubinarum, quibus Judæi carnales & Schiſmatici vel Hæretici comparantur. 5°. Il y a une grande difference entre le ſuplice que ſouffrent quelques fois les Schiſmatiques & les Heretiques pour la confeſſion du Nom de J. C., & celui qu'ils ſouffrent en d'autres occaſions pour ne pas renoncer à leur ſchiſme ou à leurs erreurs. *Pro errore qui eum ſeparavit.* Leur conſtance dans la défenſe de leur ſchiſme ou de leur hereſie, eſt un nouveau peché, qui rendra leur jugement plus rigoureux *Sunt ergo*, dit ailleurs St. Auguſtin, après avoir remarqué que le nom de Martyr ſignifie témoin. *Sunt ergò Martyres veri, ſunt falſi. Sed ait Scriptura, teſtis falſus non erit impunitus. Si teſtis falſus non erit ſine pœna, nec teſtis verus ſine corona.* Et ailleurs encore : *Quid ergò jactas pœnam tuam malam, qui non habes cauſam bonam ?* " Il y a donc " de veritables Martyrs, & il y en a " de faux. Mais l'Ecriture dit, que " celui qui eſt un temoin faux ne ſera " pas impuni. Si celui qui eſt faux " n'eſt pas ſans punition, celui qui eſt " veritable ne ſera pas auſſi privé de " la Couronne. . . . . Pourquoi donc " vous glorifiez-vous de vos ſouffran- " ces criminelles, puiſque vous les " ſouffrez pour une mauvaiſe cauſe ? Le ſuplice de ces faux Martyrs les rend donc criminels, *pœnam tuam malam*, parce qu'il eſt de leur part une profeſſion publique de leur ſchiſme & un horrible ſcandale.

S. Auguſt. Serm. 286. in nat. Mart. Protaſ & Gervaſ. n. 1.

Serm. 281. in nat. Mart. Caſ. & Æmil.

(*h*) *Ils peuvent être mis à mort, mais ils ne peuvent être couronnés.* St. Auguſtin rapporte cet endroit de S. Cyprien dans ſa Lettre 108. adreſſée à Macrobius, en repondant aux Donatiſtes qui citoient à tout propos Saint Cyprien, pour apuyer de ſon autorité leur erreur touchant la réiteration du Bâtême. St. Auguſtin, pour leur enlever le témoignage de ce Pere, ſuſpectoit d'abord le Concile & les Ecrits ſur cette matiere, qui paroiſſoient ſous le nom de St. Cyprien. *Si verè ipſius ſunt, & non ſicut aliqui putant, ſub ejus nomine conſcripta atque conficta.* " S'ils ſont, dit-il, veritablement de " lui, & non ſuposés & écrits ſous " ſon nom, comme quelques-uns le " penſent. Il fait voir enſuite, & il prouve par ces mêmes Ecrits, s'ils ne ſont pas ſuposés, combien S. Cyprien avoit aimé l'unité, que les Donatiſtes abandonnoient ; & il a jouté enfin que s'il y avoit encore quelque choſe de reprehenſible dans ce grand Saint, il l'avoit expié par le Martyre enduré dans le ſein de l'unité ; & c'eſt à cette occaſion qu'il tranſcrit les paroles qui donnent lieu à cette Note. *Hùc*, dit-il, *accedit quoniam fructuoſum ſarmentum, ſi aliquid habebat adhuc purgandum, glorioſa Martyrii falce purgatum eſt. Non quia pro Chriſti nomine occiſus eſt, ſed quia pro Chriſti nomine in gremio unitatis occiſus eſt. Nam ipſe ſcripſit & ſidentiſſimè aſſerit, eos qui extra unitatem, etiamſi pro illo nomine moriantur, occidi poſſe, non poſſe coronari. Tantùm valet ſive ad delenda, ſive ad confirmanda peccata, vel cuſtodita, vel violata caritas unitatis.* " A cela il faut ajouter que " ſi cette fertile branche de ſarment " avoit encore quelque choſe qu'il fa- " lut en retrancher, cela a été glorieu- " ſement émondé par la ſerpe du Mar- " tyre, non parce qu'il a donné ſa vie " pour le nom de J. C., mais parce

S. Aug. ep. 108 ad Macrob. n. 9.

XXII. Ils ſont profeſſion d'être Chrêtiens, de même que quelques fois le Démon prend fauſſement le nom & les aparences de J. C., qui lui-même nous en a avertis par avance. *Pluſieurs*, nous
Marc. 13. 6 a t il dit, *viendront & prendront mon nom, diſant : Je ſuis le Chriſt, & ils ſeduiront beaucoup de gens.* Comme le Démon n'eſt point J. C., quoiqu'il en prenne le nom pour tromper les hommes, de même auſſi ceux qui s'écartent de la verité de l'Evangile & de la foi de J. C., ne peuvent être regardés comme Chrêtiens.

XXIII. Prédire l'avenir, chaſſer les Démons, & opérer de grands prodiges ſur la terre, c'eſt ſans doute quelque choſe de bien grand & de bien admirable. Tous ceux cependant dans qui on admire ces merveilles ne pourroient obtenir la gloire céleſte, s'ils ne marchoient conſtamment dans la voye de la droiture & de la juſtice. C'eſt une verité que le Seigneur nous a enſeignée, lorſqu'il nous a
Matt. 7. 22. 23. dit : *Beaucoup de gens me diront en ce jour là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophêtiſé en votre nom ? N'avons-nous pas chaſſé les Démons en votre nom ? N'avons-nous pas fait* (a) *de grands miracles en votre nom ? Et alors je leur dirai : Je ne vous* (b) *ai jamais connus, retirez-vous de moi,* (c) *vous qui faites des œuvres d'iniquité.* Pour pouvoir meriter de trouver en Dieu un Juge favorable, il faut être juſte. Pour recevoir de lui la récompenſe de nos merites, il faut obéir à ſes préceptes, & ſuivre ſes conſeils. J. C. dans ſon Evangile nous montre en peu de mots la régle de notre foi & de notre eſpérance, lorſqu'il
Marc. 12. 29. 30. 31. dit : *Le Seigneur votre Dieu eſt le ſeul Dieu, & vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de toutes vos forces. C'eſt là le premier Commandement. Mais il y en a un ſecond ſemblable au*

" qu'il a ſouffert la mort pour le nom " de J. C. dans le ſein de l'unité. Car, " il a écrit lui-même, & il a aſſuré " poſitivement & avec une entiere cer- " titude que ceux qui ne ſont pas dans " l'unité, peuvent bien ſouffrir la mort, " mais qu'ils ne peuvent être couron- " nés, quoiqu'ils meurent pour le nom " de J. C. Tant a de force pour effa- " cer, ou pour aggraver le peché, ou " la fidelité à garder la charité qui " conſiſte dans l'unité, ou le mépris " avec lequel on la viole.

(a) *N'avons nous pas fait de grands miracles en votre nom ?* " Prophêti- " ſer, dit St. Jerôme, faire des mira- " cles, chaſſer les demons, ce ſont là " des prodiges qui ne ſont pas toujours " des preuves de la ſainteté de celui " qui les opere, mais les effets de l'in- " vocation du nom de J. C. : ou quel- " ques fois auſſi ils ſont faits pour la " condamnation de ceux même dont " Dieu ſe ſert pour les faire par l'invo- " cation de ſon S. Nom, & pour l'uti- " lité de ceux qui en ſont les témoins, " ou qui les entendent raconter : afin " que, quoiqu'on mépriſe ceux qui " font ces miracles, on honore Dieu " par l'invocation duquel ſe font de ſi

XXII. *Sic ſe Chriſtianum eſſe profitetur quomodò & Chriſtum Diabolus ſæpè mentitur, ipſo Domino præmonente & dicente :* Multi venient in nomine meo dicentes, ego ſum Chriſtus, & multos fallent. *Sicut ille Chriſtus non eſt, quamvis fallat in nomine, ita nec Chriſtianus videri poteſt qui non permanet in Evangelii ejus & fidei veritate.* Marc. 13.

XXIII. *Nam & prophetare & dæmonia excludere & virtutes magnas in terris facere ſublimis utique & admirabilis res eſt, non tamen Regnum cœleſte conſequitur quiſquis in his omnibus invenitur, niſi recti & juſti itineris obſervatione gradiatur. Denuntiat Dominus, & dicit :* Multi mihi dicent in illo die : Domine, Domine, nonne in tuo nomine prophetavimus, & in tuo nomine dæmonia excluſimus, & in nomine tuo virtutes magnas fecimus ? Et tunc dicam illis : Nunquam vos cognovi, recedite à me, qui operamini iniquitatem. *Juſtitia opus eſt ut promereri quis poſſit Deum Judicem. Præceptis ejus & monitis obtemperandum eſt ut accipiant merita noſtra mercedem. Dominus in Evangelio ſuo cùm ſpei & fidei noſtræ viam compendio breviante dirigeret :* Dominus Deus tuus, *inquit*, Deus unus eſt. *Et :* Diliges Dominum Deum tuum de toto corde tuo, & de tota anima tua, & de tota virtute tua. Hoc eſt primum mandatum ; & ſecundum ſimile huic : Dili- Matt. 7. Marc. 12.

" grands prodiges. Car & Saül, & " Balaam, & Caïphe ont prophétiſé, " ſans comprendre le ſens des paroles " qu'ils prononçoient. Pharaon & Na- " buchodonoſor font des ſonges qui " leur font connoître l'avenir. Et dans " les Actes des Apôtres on voyoit les " Fils de Sceva chaſſer les Demons. " Judas eſt Apôtre, mais un traître en " même tems, & on aſſure que com- " me les autres Apôtres & avec les " autres Apôtres, il a fait quantité " de miracles. *Prophetare, & virtutes facere, & dæmonia ejicere, interdum non ejus meriti eſt qui operatur : ſed vel invocatio nominis Chriſti hoc agit : vel ob condemnationem eorum qui invocant, & utilitatem eorum qui vident & audiunt, conceditur : ut licèt homines deſpiciant ſigna facientes, tamen Deum honorent ad cujus invocationem fiunt tanta miracula. Nam & Saül, & Balaam, & Caïphas prophetarunt neſcientes quid dicerent : & Pharao & Nabuchodonoſor ſomniis futura cognoſcunt. Et in Actibus Apoſtolorum Filii Sceva videbantur ejicere dæmonia. Sed & Judas Apoſtolus cum animo proditoris multa ſigna inter cæteros Apoſtolos feciſſe narratur.*

S. Hieron. Comment. in Matt. c. 7.

(*b*) *Je ne vous ai jamais connus.* J. C. parle aux hypocrites qui ont parû faire des miracles, & qui ſous de fauſſes & trompeuſes aparences de pieté, ont vêcu dans le crime. Voyez la note (*a*) ſur le Livre de St. Auguſtin de la Grace & du Libre Arbitre, pag. 42.

(*c*) *Vous qui faites des œuvres d'iniquité.* " Il n'a pas dit, remarque " St. Jerôme, vous qui avez fait des " œuvres d'iniquité, pour ne pas pa- " roître rejetter la pénitence ; mais il " a dit : Vous qui faites des œuvres

Matt. 22. 40 *premier : Vous aimerez votre prochain comme vous même. Tous les Prophêtes (d) & la Loi ſe raportent à ces deux Commandemens.* Toutes les inſtructions du Sauveur aboutiſſent à l'unité & à la charité ; & dans deux Commandemens, il a renfermé toute la Loi & les Prophêtes. Peut on ſe flater d'être dans l'unité, de garder les regles de la charité, & de les connoitre, lorſqu'on ſe laiſſe follement emporter par la fureur de la diſcorde, juſqu'à diviſer l'Egliſe, détruire la foi, troubler la paix, annéantir la charité, profaner les Sacremens ?

XXIV. Il y a déja longtems, mes Freres dont la fidélité ne ſe dément point, (a) que ce mal avoit commencé ; mais par un malheur contagieux, ce même mal augmente. L'héréſie & le ſchiſme qui portent au loin l'infection de leur poiſon, ont commencé à s'elever & à ſe multiplier plus que jamais. Il faloit que cela arrivât avant la fin du monde. Le St. Eſprit l'avoit prédit, il nous en avoit averti
2. Timoth. 3. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. par l'Apôtre : *Dans les derniers jours*, (b) dit St. Paul, *il viendra* (c) *des tems fâcheux, & il y aura* (d) *des hommes amateurs d'eux-mêmes*, (e) *orgüeilleux*, (f) *enflés*, (g) *ambitieux*, (h) *blaſphemateurs*, *déſobéiſſans*

" d'iniquité, c'eſt-à dire, vous qui les " faites encore à preſent, & qui, le " tems du jugement étant arrivé, quoi- " que vous ne puiſſiez plus pecher, " voudriez encore qu'il vous fût per- " mis de le faire. *Non dixit : qui*
Idem ibid. *operati eſtis iniquitatem, ne videretur tollere pœnitentiam, ſed qui operamini, hoc eſt, qui uſque in præſentem horam, quum judicii tempus advenerit, licèt non habeatis facultatem peccandi, tamen adhuc habetis affectum.*

(d) *Tous les Prophêtes & la Loi ſe raportent à ces deux Commandemens.*
Chap. 18. n. 37. note (a) Voyez nos Notes ſur le Livre de Saint Auguſtin de la Grace & du Libre Arbitre.

(a) *Mes Freres dont la fidélité ne ſe dément point.* Nous liſons *fideliſſimi*, qu'on trouve dans toutes les anciennes Éditions, & preſque dans tous les Manuſcrits anciens. On lit dans trois Manuſcrits anciens, *dileciſſimi*. Ce ſont ceux que Morel & Pammelius ont ſuivi.

(b) *Dans les derniers jours.* L'Apôtre donne ce nom à tout cet eſpace de tems qui devoit s'écouler, depuis le tems auquel il écrivoit, juſqu'à la fin du monde. Cette expreſſion peut être regardée comme un Hebraïſme, ſelon lequel tout le tems poſterieur eſt apellé *noviſſimum*, dernier ; comme le remarque le ſçavant Interprête Cornelius à Lapide. Par ce même Hebraïſme, St. Pierre raportant un paſſage de Act. 2. Joël : *Et erit poſt hæc*, y ſubſtituë Joël 2. 28 ceux-ci : *Et erit in noviſſimis diebus.* On peut dire auſſi avec le même Interprête, que dans l'Ecriture le dernier âge du monde, celui de la Religion & de l'Egliſe de J. C., eſt apellé le dernier tems ; la derniere heure ; les derniers jours. C'eſt ce dernier âge qui ne finira qu'avec le monde, que St. Pierre, dans le paſſage que nous venons de citer, apelloit les derniers jours. *Et erit in noviſſimis diebus.* C'eſt de ce dernier âge dont parloit S.

ges proximum tuum tanquam te. In his duobus præceptis tota lex pendet & Prophetæ. *Unitatem ſimul & dilectionem magiſterio ſuo docuit, Prophetas omnes & Legem præceptis duobus incluſit. Quam verò unitatem ſervat, quam dilectionem cuſtodit aut cogitat, qui diſcordiæ furore veſanus Eccleſiam ſcindit, fidem deſtruit, pacem turbat, caritatem diſſipat, Sacramentum prophanat?*

XXIV. *Malum hoc, fideliſſimi Fratres, jam pridem cœperat, ſed nunc crevit ejuſdem mali infeſta clades, & exurgere & pullulare plus cœpit hæreticæ perverſitatis & ſchiſmatum venenata pernicies: quia & ſic in occaſu mundi fieri oportebat, prænuntiante per Apoſtolum nobis & prænonente Spiritu Sancto*: In noviſſimis, *inquit*, diebus aderunt tempora moleſta, & erunt homines ſibi placentes, ſuperbi, tumidi, cupidi, blaſphemi, 2. Timot. 3.

1. Joan. 2. 18. Jean, lorſqu'il diſoit, *hora noviſſima eſt.* " Voici la derniere heure. Il eſt certain que l'Apôtre ne parle pas ſeulement ici du tems de l'Antechriſt, & des dernieres années du monde, puiſqu'en faiſant le caractere des hommes ſcandaleux contre leſquels il veut prévenir ſon Diſciple, il lui dit, qu'il y " en a parmi eux qui s'inſinuent dans 2. Timot. 3 6. " les maiſons. *Ex his enim ſunt qui penetrant domos &c.* Et il lui ordonne de les éviter. *Et hos devita.*

(c) *Il viendra des tems fâcheux.* TEMPORA MOLESTA. Il y a dans la Vulgate, *periculoſa*, des tems dangereux. St. Auguſtin liſoit, *tempora ſæva*, des tems cruels. Tout cela convient aux Héretiques que St. Paul a ici en vûë, & qu'il ordonne à ſon Diſciple d'éviter. *Et hos devita.* Aug. Enar. in Pſ. 106. n. 14.

(d) *Des hommes amateurs d'eux-mêmes.* Voilà, dit St. Auguſtin, le premier mal, *primum malum.* Ou, comme il le dit ailleurs, la ſouree du mal, *hoc eſt caput mali.* C'eſt la ſource des héreſies & des ſchiſmes. " Plût-à-Dieu, continuë ce Pere, que " ceux qui en ſont infectés, eherchaſ- " ſent moins à ſe ſatisfaire eux-mêmes " qu'à plaire à Dieu! Plût à-Dieu que " dans leurs difficultés ils élevaſſent la Ibid. Serm 330. in nat. Mart n. 5.

" voix pour demander des éclairciſſe- " mens, & qu'ils ſe délivraſſent ainſi " de l'inévitable danger où ils ſont de " ſe perdre; mais préſumant beaucoup " d'eux-mêmes, il y en a bien peu qui " le faſſent. *Utinam ſibi diſplicerent, & Deo placerent! Utinam in difficultatibus exclamarent, & à neceſſitatibus liberarentur! Sed multùm de ſe præſumentes pauci facti ſunt.* Serm. in Pſ. 106.

(e) *Orgüeilleux.* Pleins d'eux-mêmes, qui préferent leurs lumieres particulieres à celles de toute l'Egliſe.

(f) *Enflés. Tumidi.* Dans la Vulgate, *elati.* Dans le Grec, faſtueux, qui ſe vantent eux-mêmes. Les Hététiques ne ceſſent de vanter leur vertu & leur érudition, & celle de tous ceux qui ſuivent leur Parti, mais ſurtout de ceux qui en ſont les Chefs.

(g) *Ambitieux*, & avares, *Cupidi.* Selon le Grec, *amateurs de l'argent*, dont ils ſe ſervent pour faire des Proſélytes, & pour ſoutenir leur Parti.

(h) *Blaſphémateurs* Contre Dieu & contre l'Egliſe. Les uns attaquent l'Unité de Dieu, comme les Manichéens; d'autres la Divinité du Fils ou du St. Eſprit, comme les Arriens & les Macedoniens. D'autres attaquent les Myſteres de la Redemption, com-

(i) à leurs Peres & à leurs Meres, ingrats, impies, (k) ſans ſentimens, (l) ſans bonne foi, calomniateurs, (m) incontinens, inhumains, (n) ennemis du bien, traitres, inſolens, altiers juſqu'à la folie, (o) plus amateurs de la volupté que de Dieu, qui auront (p) une aparence de Religion, mais qui en abjureront (q) la verité & l'eſprit. De ce nombre ſont ceux qui s'introduiſent dans les maiſons, & (r) qui dépoüillent de leurs biens des femmes

me les Pelagiens &c. Il n'eſt aucun Heretique qui ne blaſphême contre Dieu, ou contre quelqu'un de nos Myſtères. Tous accuſent la Ste. Epouſe de J. C. d'avoir trahi les interêts de ſon divin Epoux, & de s'être livrée à l'erreur.

(i) *Déſobéiſſans à leurs Peres & à leurs Meres*; Qui ont vêcu & qui ſont morts dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Déſobeïſſans & à l'Egliſe elle-même, qui étoit leur Mere, & qu'ils ont abandonnée, & à leurs Évêques qui ſont leurs Peres qui les ont engendrés dans le Seigneur, ſelon ces paroles de l'Apôtre : *Non ut confundam vos hæc ſcribo, ſed ut filios meos cariſſimos moneo. Namſi decem millia Pædagogorum habeatis in Chriſto, ſed non multos Patres. Nam in Chriſto Jeſu per Evangelium ego vos genui.* Ce « n'eſt point pour vous donner de la « confuſion que j'écris ceci; mais ce ſont « des avis que je vous donne comme à « mes enfans bien-aimés. Car, quand « vous auriez dix mille Maitres en J. « C., vous n'avez pas pour cela plu- « ſieurs Peres : puiſque c'eſt moi qui « vous ai engendrés en J. C. par l'E- « vangile.

1. Cor. 4. 14. & 15.

(k) *Sans ſentimens. SINE AFFECTU.* Dans la Vulgate, *ſine affectione*. Dans le Grec, ſans compaſſion. Les Héretiques ſont durs, ils ſont même cruels, lorſqu'ils ont le pouvoir d'exercer leur cruauté ſur ceux qui s'opoſent aux progrès de leurs Sectes. L'Arianiſme & le Calviniſme en fourniſſent une infinité d'exemples.

(l) *Sans bonne foi. SINE FŒDERE.* Dans la Vulgate, *ſine pace*. La Verſion que ſuivoit St. Cyprien eſt plus conforme au Grec. Les Héretiques rompent l'Alliance, l'union & la paix qui doivent être parmi tous les Membres de l'Egliſe.

(m) *Incontinens.* Selon le Grec, *intemperans*. L'Héreſie, quelque ſévére que ſoit la Morale dont elle ſe pare, conduit toujours à la dépravation des mœurs, & à l'aſſouvilſement des paſſions, par les conſequences qui ſuivent de ſes principes.

(n) *Ennemis du bien. BONUM NON AMANTES.* Dans la Vulgate, *ſine benignitate*. Selon le Grec, *qui n'aiment pas les gens de bien*. Les Héretiques ont une haine implacable contre l'Egliſe Romaine, hors du ſein de laquelle il n'y a point d'hommes juſtes.

(o) *Plus amateurs de la volupté que de Dieu.* St. Epiphane croit que Saint Paul a ici en vûë les Gnotiſtes, qui avoient érigé en dogmes les principes les plus infâmes en matiere de volupté. Hæreſ. 27.

(p) *Une aparence de Religion. DEFORMATIONEM RELIGIONIS.* Selon la Vulgate, *ſpeciem pietatis*. Ce caractère d'hypocriſie convient à toutes les Sectes ſans exception, même aux plus infâmes, qui ont porté les hommes aux crimes les plus honteux. C'eſt toujours ſous prétexte d'une plus grande perfection qu'elles ont conteillé ces infâmies. S. Cyprien écrivant à Jubaien, parle ainſi de l'affectation avec laquelle les Héretiques de ſon tems imitoient

Parentibus inobedientes, ingrati, impii, ſine affectu, ſine fœdere, delatores, incontinentes, immites, bonum non amantes, proditores, procaces, ſtupore inflati, voluptates magis quàm Deum diligentes, habentes deformationem Religionis, virtutem autem ejus abnegantes. Ex iis ſunt qui repunt in domos, & prædantur mulierculas

les Catholiques. " Les Héretiques, dit-" il, imitent les Catholiques, comme " les Singes imitent les hommes, & " comme les loups imitent les chiens " auxquels ils reſſemblent. *Hæretici imitantur Catholicos, ſicut Simiæ imitantur homines, & ſicut lupi imitantur canes, quibus ſimiles ſunt.*

(q) *La verité & l'eſprit.* VIRTUTEM. On pourroit traduire, *la réalité.* Selon le Grec, *la force, la puiſſance, l'efficace.* Après ces mots, on lit ceux-ci dans St. Paul: *Evitez les.* Ils ne ſont pas rapportés dans St. Cyprien; mais dans ce même Livre, il exhorte ſon Peuple à éviter les Héretiques & les Schiſmatiques.

(r) *Qui dépoüillent de leurs biens des femmes, &c.* PRÆDANTUR MULIERCULAS *&c.* On lit dans la Vulgate: *Captivas ducunt mulierculas.* Qui trainent après eux, com-" me captives, des femmes &c. Les Héretiques font l'un & l'autre. Ils ſe rendent maitres de l'eſprit & du cœur des perſonnes du ſexe, juſques à en pouvoir diſpoſer à leur gré, comme ils le feroient de leurs eſclaves; & après s'en être rendus maitres peu à peu, & ſous différens prétextes, ils les depoüillent de leurs biens, pour fournir aux intrigues & aux autres dépenſes du Parti. St. Jerôme remarque que tous les Héretiques ſe ſont ſervis du miniſtere des femmes, pour accréditer & répandre leurs erreurs. *Simon Magus,* dit-il, *hæreſim condidit Helenæ meretricis auxilio. Nicolaus Antiochenus omnium immunditiarum repertor choros duxit fœmineos. Marcion Romam præmiſit mulierem, quæ decipiendos ſibi animos præpararet. Apelles Philumenem ſuarum comitem habuit doctrinarum. Montanus immundi ſpiritûs prædicator multas Eccleſias per Priſcam & Maximillam nobiles & opulentas fœminas primùm auro corrupit; deinde hæreſi polluit. Dimittam vetera, ad viciniora tranſcendam. Arius ut orbem deciperet, ſororem Principis ante decepit. Donatus per Africam & infelices quoſque fœtentibus polluëret aquis, Lucillæ opibus adjutus eſt: in Hiſpania Agape Elpidium, mulier virum, cæcum cæca duxit in foveam, ſucceſſoremque ſui Priſcillianum habuit Zoroaſtri Magi ſtudioſiſſimum, & ex Mago Epiſcopum, cui junctâ Galla non gente, ſed nomine, Germanam hùc illùc currentem alterius & vicinæ hæreſeos reliquit hæredem.* " Simon le " Magicien forma ſon héteſie avec le " ſecours d'une Proſtituée nommée He-" lene. Nicolas d'Antioche, l'inven-" teur de toutes ſortes d'infâmies, mar-" choit à la tête d'un Chœur entier de " femmes. Marcion fit aller à Rome, " avant lui, une femme, pour diſpoſer " les eſprits à la ſéduction. Apelles " aſſocia Philumene à ſes dogmes. Mon-" tanus, le Prédicateur de l'eſprit im-" monde, vint à bout par l'entremiſe " de Priſca & de Maxilla femmes de " condition & très-opulentes, de cor-" rompre par argent, & d'infecter en-" ſuite du poiſon de l'hereſie un grand " nombre d'Egliſes. Laiſſons les tems " reculés pour parler de ceux qui ſont " plus près de nous. Arius voulant ſé-

Ep. ad Eleſiph.

(s) *chargées de pechés*, & (t) *livrées à différentes paſſions*, (u) *leſquelles aprennent toujours* (x) *& n'arrivent jamais juſqu'à la connoiſſance de la verité. Et* (y) *comme Jamnès & Mambrès* (z) *réſiſterent à Moiſe, ceux-ci de même reſiſtent à la verité.* (&) *Mais ils ne feront pas de grands progrès*; (aa) *car leur ignorance ſera connuë de tout le monde, comme le fut alors celle de ces deux hommes.* Tout ce qui avoit été prédit autrefois, s'accomplit aujourd'hui. La fin du monde aprochant, les tems d'épreuves ſont arrivés. L'erreur ſoutenuë par la violence de nos Adverſaires ſéduit de plus en plus; l'ignorance enorgüeillit, l'envie enflame, la paſſion aveugle, l'impieté corrompt, l'orgüeil enfle, la diviſion aigrit, la colére emporte & précipite.

XXV. Ne nous laiſſons cependant ni ébranler, ni troubler par l'étonnante & prompte apoſtaſie d'un grand nombre de perſonnes.

" duire l'Univers, commença par ſé-
" duire la ſœur de l'Empereur. Donat
" ſe ſervit des richeſſes de Lucilla,
" pour empoiſonner par les eaux puan-
" tes de ſon ſchiſme un grand nombre
" de malheureux dans l'Afrique. En
" Eſpagne une femme aveugle nommée
" Agape conduiſit dans la foſſe un
" homme aveugle, nommé Elpidius.
" Elle eut pour ſucceſſeur Priſcillien,
" qui étant fort zelé pour la doctrine
" du Magicien Zoroaſtre, devint de
" Magicien Evêque, & s'attacha une
" certaine femme, qui, ſans être de la
" Nation Gauloiſe, ſe nommoit Galla.
" Cette Galla laiſſa après elle une de
" ſes proches parentes, qui couroit çà
" & là, héritiere d'une héreſie, qui,
" ſans être la même que celle de Priſ-
" cillien, lui reſſembloit beaucoup.

(s) *Chargées de pechés.* Les femmes qui donnent dans l'héreſie, ont ſouvent un exterieur très-regulier; mais elles ſont chargées des pechés que leur vivacité, leur haine & leur faux zéle pour la Secte qu'elles ont embraſſée, leur font commettre. Elles portent ordinairement les choſes beaucoup plus loin que les hommes. *Mirum negotium*, dit l'Auteur inconnu dont l'excellent Ouvrage a été attribué à Saint Cyprien, *mulieres ad omnia delicatæ, ad vitiorum ſarcinas fortiores ſunt viris.* " C'eſt quelque choſe de bien " étonnant, que les femmes qui ſont " délicates en tout, ſont plus fortes " que les hommes pour porter les pe- " ſans fardeaux des vices. Epiſ. de bono pudicit. int. Op. S. Cypr. falſ. adſcript.

(t) *Et livrées à différentes paſſions.* Toutes les paſſions concourent à engager les femmes dans les Factions hérétiques: mais celles qui y contribuent ordinairement le plus, ſont la curioſité & la vanité.

(u) *Leſquelles aprennent toujours.* C'eſt un des artifices des Héretiques, pour attirer les femmes dans leur Parti, que de les charger d'érudition, & de leur faire croire qu'elles ſont aſſez habiles pour juger par elles-mêmes des queſtions agitées entr'eux & les Catholiques. Ils leur font lire une infinité d'Ouvrages compoſés pour les ſéduire; en ſorte qu'elles paſſent leur vie à étudier; c'eſt-à dire, à s'égarer; puiſque ſous de ſi mauvais guides, elles ne peuvent parvenir à la connoiſſance de la verité.

(x) *Et n'arrivent jamais à la connoiſſance de la verité.* On ne peut y arriver.

oneratas peccatis, quæ ducuntur variis deſideriis, ſemper diſcentes & nunquam ad ſcientiam veritatis pervenientes. Et quomodò Jannes & Mambres reſtiterunt Moyſi, ſic & hi reſiſtunt veritati, ſed non proficient plurimùm. Imperitia enim eorum manifeſta erit omnibus, ſicut & illorum fuit. *Adimplentur quæcumque prædicta ſunt, & approximante jam ſæculi fine, hominum pariter ac temporum probatione venerunt. Magis ac magis adverſario ſæviente error fallit, extollit ſtupor, livor incendit, cupiditas excæcat, depravat impietas, ſuperbia inflat, diſcordia exaſperat, ira præcipitat.*

XXV. *Non tamen nos moveat aut turbet multorum nimia & abrupta*

arriver, en abandonnant la Doctrine de l'Egliſe, où elle réſide eſſentiellement. Mais, en l'abandonnant, on arrive enfin, dit S. Auguſtin, aux ſupplices éternels. *Nec de illis tamen ita dictum eſt, ſemper diſcentes, ut & poſt mortem diſcere perſeverent vana & infructuoſa, cum talibus doctrinis ſucceſſerint, non ſtudia, ſed ſupplicia ſempiterna.*

S. Aug. in Pſalm. 118. Serm. 11. n. 3.

(y) *Comme Jamnès & Mambrès.* Le premier eſt apellé Jamnès dans la Vulgate, dans le Grec, dans le Syriaque, dans Euſebe & dans pluſieurs autres Auteurs. Jamnès & Mambrès ſont les deux Magiciens de Pharaon, qui réſiſtèrent à Moïſe, comme il eſt marqué dans l'Exode. Moïſe ne les y nomme pas; mais St. Paul ſavoit leurs noms par la Tradition. Ils étoient ſi connus parmi les Hebreux, qu'un Auteur apocryphe publia un Livre ſous le titre de *Jamnès & de Mambrès*, qui n'eſt pas venu juſqu'à nous.

Exod. c. 7. & 8.

(z) *Réſiſtérent à Moïſe.* Selon St. Auguſtin, St. Paul a voulu noter ici l'iniquité & les entrepriſes des Héretiques, par l'exemple de ces Magiciens qui réſiſtèrent à Moïſe. *Idcò*, dit-il, *animoſitas hæreticorum ſemper inquieta eſt quos Magorum Pharaonis habere conatum declarat Apoſtolus dicens: Sicut enim Jamnés & Mambres &c.* C'eſt pour cela que l'animoſité des Héretiques eſt toujours inquiete. L'Apôtre St. Paul declare qu'ils font les mêmes tentatives que les Magiciens de Pharaon &c. Quoiqu'on puiſſe apliquer cette comparaiſon à tous les Héretiques, puiſqu'ils reſiſtent tous aux Miniſtres de Dieu, elle convient d'une maniere plus particuliere aux Héretiques qui ont tenté d'ébloüir les peuples par de faux prodiges.

S. Aug. ep. 55. ad inquiſt januarii n. 29.

(&) *Mais ils ne feront pas de grands progrès.* SED NON PROFICIENT PLURIMÙM. Il y a dans la Vulgate: *Sed ultra non proficient.* Mais ils ne "feront pas de plus grands progrès." L'Apôtre en donne la raiſon. *Inſipientia enim eorum manifeſta erit omnibus, ſicut illorum fuit.* C'eſt que tout le monde connoitra leur folie, comme on connut celle de ces Magiciens. Les Héretiques font quelquefois de grands progrès, mais jamais ils ne paſſent les bornes que Dieu a miſes à leur ſéduction. *Non ultra proficient.* Dès qu'ils y ſont arrivés, leur folie commence à ſe dévoiler, & leur Secte à s'affoiblir.

(aa) *Leur ignorance.* Selon la Vulgate, *leur folie.* L'une & l'autre conviennent parfaitement aux Héretiques. Ils ignorent la verité; & en ſe livrant à l'erreur, ils donnent toujours dans quelque extravagance.

Que leur perfidie ſerve bien plûtôt à ſoutenir & à fortifier notre foi, puiſque la verité a prédit leur chûte. Comme ils ont commencé à être tels, (a) pour verifier ce qui en a été prédit; de même les autres Freres doivent les éviter, à cauſe de ce qui en a été prédit.

Marc. 13. 23. C'eſt l'avertiſſement que nous donne le Seigneur: *Prenez y garde*, nous dit-il; *voilà que je vous ai tout prédit.* Évitez ces hommes dangereux, je vous en conjure, mes Freres, n'ayez aucune liaiſon avec eux; craignez leurs pernicieux diſcours, comme un poiſon mortel. Eloignez-les de vous, & ne leur prêtez jamais l'oreille, ſelon qu'il eſt ecrit: *Bouchez vos oreilles avec des épines, & n'écoutez point la méchante langue.* Et encore: (b) *Les mauvais entretiens corrompent les bons caractéres.* Le Seigneur nous défend d'avoir aucun commerce avec les Hérétiques. (c) *Ce ſont*, dit-il, *des aveugles qui conduiſent d'autres aveugles; or un aveugle qui ſert de guide à un aveugle, tombe avec lui dans la foſſe.* Il faut avoir en horreur & fuïr avec ſoin toute perſonne ſéparée de l'Egliſe. *Quiconque eſt dans cet état, eſt perverti; il peche,* (d) *& il eſt condamné par ſon propre jugement.*

Ecclı. 28. 28

1. Cor. 15. 33.

Matt. 15. 14

Tit. 3. 11.

XXVI. Comment celui qui agit contre les Prêtres du Seigneur, qui ſe ſépare de ſon Clergé & de ſon Peuple, peut-il ſe croire uni avec J. C.? Il eſt armé contre l'Egliſe; il s'opoſe à l'ordre que Dieu a établi. Ennemi de l'Autel, (a) révolté contre le Sacrifice de J. C. traitre à la foi, ſacrilége profanateur de la Religion, ſerviteur déſobéïſſant, fils impie, ennemi de ſes propres freres, aprés avoir mépriſé les Evêques, & avoir abandonné les Prêtres de Dieu, il oſe élever un autre Autel, ſe ſervir de nouvelles (b) & condamnables

(a) *Pour verifier ce qui en a été prédit.* C'eſt-à-dire, en ſorte qu'ils ont verifié ce qui en a été prédit. La prédiction n'eſt pas la cauſe des évenemens qui ont été prédits. Ce n'eſt pas parce qu'ils ont été prédits qu'ils arrivent; mais ils ont été prédits, parce qu'ils devoient arriver. " Ce n'eſt " point, dit St. Auguſtin, parce que " Dieu a prevû que l'homme doit pe- " cher, que l'homme peche en effet, &c. *Neque enim ideò peccat homo, quia Deus illum peccaturum eſſe præſcivit &c.* Voyez nos Notes ſur le Livre de St. Auguſtin *de la Grace & du Libre Arbitre.*

S. Aug. l. 5. de Civit. Dei c. 10. n. 12.

Chap. 21. n. 24. note (o)

(b) *Les mauvais entretiens corrompent les bons caractéres.* INGENIA BONA. Dans la Vulgate, *bonos mores*, les bonnes mœurs.

(c) *Ce ſont, dit-il, des aveugles.* " Voilà, dit St Jerôme dans ſon Commentaire ſur ces paroles, " ce que l'A- " pôtre avoit ordonné, en diſant: " Évitez l'homme hérétique, aprés l'a- " voir averti une premiere & une ſe- " conde fois, ſachant que c'eſt un me- " chant homme, condamné par ſon " propre jugement. Et c'eſt dans le " même ſens que le Seigneur a ordon- " né d'abandonner à eux-mêmes les " mauvais Docteurs, ſachant combien

S. Hieron Comment. in Matt. c. 15.

perfidia, ſed potiùs fidem noſtram pranuntiante rei veritate corroboret. Ut quidam tales eſſe cœperunt, quia hæc ante prædicta ſunt, ita cæteri Fratres ab ejuſmodi caveant, quia & hæc ante prædicta ſunt, inſtruente Domino & dicente: Vos autem cavete, ecce prædixi vobis omnia. *Vitate*, Marc. 13.
quæſo vos, Fratres, ejuſmodi homines, & à latere atque auribus veſtris perniciosa colloquia velut contagium mortis arcete, ſicut ſcriptum eſt: Sepi Eccleſ. 28.
aures tuas ſpinis, & noli audire linguam nequam. *Et iterùm*: Cor- 1. Cor. 15.
rumpunt ingenia bona confabulationes peſſimæ. *Docet Dominus & admonet à talibus recedendum.* Cœci ſunt, *inquit*, duces cœcorum, Matt. 15.
Cœcus autem cœcum ducens ſimul in foveam cadunt. *Averſandus eſt talis atque fugiendus quiſquis fuerit ab Eccleſia ſeparatus. Perverſus eſt* Tit. 3.
hujuſmodi & peccat, & eſt à ſemetipſo damnatus.

XXVI. *An eſſe ſibi cum Chriſto videtur, qui adversùs Sacerdotes Chriſti facit, qui ſe à Cleri ejus & plebis ſocietate ſecernit? Arma ille contra Eccleſiam portat, contra Dei diſpoſitionem repugnat. Hoſtis Altaris, adversùs Sacrificium Chriſti rebellis, pro fide perfidus, pro Religione ſacrilegus, inobſequens ſervus, filius impius, frater inimicus, contemtis Epiſcopis, & Dei Sacerdotibus derelictis, conſtituere audet aliud Altare, precem alte-*

" il eſt difficile de les ramener à la ve-
" rité, & que ce ſont des aveugles qui
" entrainent dans l'erreur un peuple
" aveugle. *Hoc eſt quod Apoſtolus præceperat: Hæreticum hominem poſt unam & alteram correptionem devita: ſciens quòd perverſus ſit hujuſce modi; & à ſemetipſo damnatus. In hunc ſenſum & Salvator præcepit Doctores peſſimos dimittendos arbitrio ſuo: ſciens eos difficulter ad veritatem poſſe trahi; & cæcos eſſe, & cæcum populum in errorem trahere.*

(d) *Et il eſt condamné par ſon propre jugement.* C'eſt en quoi il diffère des autres coupables que l'Egliſe retranche par le glaive de l'excommunication. Ceux-ci ſont retranchés par le jugement de l'Egliſe. Mais les Hérétiques ſe ſéparent eux-mêmes par leurs erreurs & par leur ſchiſme: & cette ſéparation eſt comme la condamnation que leur propre conſcience prononce contre eux. *Propterea verò*, dit Saint Jerôme, *à ſe ipſo dicitur eſſe damnatus, quia fornicator, adulter, homicida & cætera vitia per Sacerdotes de Eccleſia propelluntur. Hæretici autem in ſemetipſos ſententiam ferunt ſuo arbitrio de Eccleſia recedentes: quæ receſſio propriæ conſcientiæ videtur eſſe damnatio.* Comm. in ep. ad Titum cap. 3.

(a) *Révolté contre le Sacrifice de J. C.* Novatien que St. Cyprien déſigne ici ſans le nommer, avoit été ordonné Prêtre & Evêque validement, quoiqu'illicitement il offrit à Dieu le Sacrifice de J. C., mais parce qu'il l'offroit dans le ſchiſme, il le profanoit en l'offrant; & le profaner ainſi, c'eſt ce que St. Cyprien apelle être révolté contre le Sacrifice.

(b) *Se ſervir de nouvelles & de condamnables formules de prieres.* Les Héretiques ne ſe contentent jamais de

formules de prieres, profaner la verité de l'Hoſtie du Seigneur par des Sacrifices faux (c); & il ignore que Dieu ne laiſſe jamais impunie la témérité de ceux qui ont l'audace de vouloir renverſer l'ordre qu'il a établi.

Num. 16. 32. 33. XXVII. Nous en avons un exemple (a) dans Coré, Datham & Abiron. Ils s'éléverent contre Moyſe, & contre le Grand-Prêtre Aaron, ils voulurent s'arroger & uſurper le droit d'offrir le Sacrifice, & ils portérent ſur le champ la peine de leur révolte. La terre s'entrouvit, & elle les engloutit tous vivans dans ſes abîmes ouverts pour les recevoir. Dieu ne ſe contenta pas de fraper dans ſa colére & dans ſon indignation ces Chefs de la rebellion, il fit encore éclater ſa promte vengeance ſur les autres deux cens cinquante factieux, compagnons & compliees de leur audace & de leur fureur. Un feu ſorti par ſon ordre, les punit ſur le champ, en les réduiſant en cendres, faiſant connoitre par ce terrible exemple, que tout ce que les méchans, en ſuivant les paſſions humaines, oſent entreprendre, pour anéantir l'ordre & la ſubordination établie de Dieu, ce ſont autant d'attentats commis contre lui.

Ibid. 35.

2. Paralip. 25. 17. 18. 19. XXVIII. En voici encore d'autres exemples. Le Roi Ozias ayant pris l'encenſoir, & uſant de violence pour offrir lui-même le Sacrifice contre la Loi de Dieu, & malgré la réſiſtance du Grand Prêtre Azarias, aux remontrances & aux ordres duquel il ne voulut ni ſe ſoumettre, ni ceder; ce Prince, dis-je, fut confondu par l'indignation divine. Frapé de lépre, il en porta ſur le front les honteuſes marques: le Dieu qu'il avoit offenſé voulant que ſon infâmie parût ſur la même partie du corps ſur laquelle les ſerviteurs de Dieu portent la glorieuſe marque de leur ſervitude. Les Fils d'Aaron, qui mirent ſur l'Autel un feu étranger, ce qui n'étoit pas conforme aux ordres de Dieu, furent ſur le champ frapés de mort ſous les yeux du Seigneur qui puniſſoit leur crime.

Num. 3. 4.

ſe diſtinguer des Catholiques par leurs ſeules erreurs. Il n'en eſt aucun, même de ceux qui affectent le plus de paroitre attachés à l'Egliſe, & de vivre parmi les Catholiques, qui ne ſe pique de quelque ſingularité, ſurtout dans la maniere dont il s'acquitte des devoirs de Religion. Les uns éloignent leurs Diſciples de la fréquentation des Sacremens, d'autres leur font invoquer de pretendus Saints, morts dans l'erreur & dans le ſchiſme; & tous ont des formules de Prieres, où le venin de leurs erreurs eſt répandu.

(c) *Par des Sacrifices faux.* PER FALSA SACRIFICIA PROPHANARE. Les Prêtres du Parti de Novatien, & ceux du Parti de Felicíſſime, avoient tous la puiſſance de l'Ordre, & conſacroient veritablement l'Hoſtie du Sei-

ram illicitis vocibus facere, Dominicæ hoſtiæ veritatem per falſa Sacrificia prophanare, nec ſcire quoniam qui contra Ordinationem Dei nititur, ob temeritatis audaciam divinâ animadverſione punitur.

XXVII. *Sic Core & Datham & Abiron, qui ſibi contra Moyſen & Aaron Sacerdotem ſacrificandi licentiam vindicare conati ſunt, pœnas pro ſuis ſtatim conatibus pependerunt. Terra compagibus ruptis in profundum ſinum patuit, ſtantes atque viventes recedentis ſoli hiatus abſorbuit. Nec tantùm eos qui auctores fuerant Dei indignantis ira percuſſit, ſed & cæteros ducentos quinquaginta participes ejuſdem furoris & comites, qui coagulati cum iiſdem ſimul ad audaciam fuerant, exiens à Domino ignis properatâ ultione conſumpſit, admonens ſcilicet & oſtendens contra Deum fieri quicquid improbi fuerint ad deſtruendam ordinationem Dei humanâ voluntate conati.* Num. 16.

XXVIII. *Sic & Ozias Rex, cùm thuribulum ferens, & contra legem Dei Sacrificium ſibi violenter aſſumens, reſiſtente ſibi Azariâ Sacerdote, obtemperare nollet & cedere, divinâ indignatione confuſus & lepræ varietate in fronte maculatus eſt, eâ parte corporis notatus offenſo Domino ubi ſignantur qui Dominum promerentur. Et Filii Aaron qui impoſuerunt Altari ignem alienum, quem non præceperat Dominus, in conſpectu ſtatim Domini vindicantis extincti ſunt.* 2. Paral. 26. 4. Reg. 5.

gneur dans le St. Sacrifice. St. Cyprien apelle cependant leurs Sacrifices, des Sacrifices faux, parce que, quoiqu'ils fuſſent réels en eux mêmes, ils étoient faux en un ſens, par raport à ceux qui les offroient, & par raport à ceux qui y aſſiſtoient: car ils leur paroiſſoient légitimes & ſalutaires pour eux, quoiqu'ils ne le fuſſent pas, puiſqu'ils étoient offerts hors du ſein de l'Unité & par des Schiſmatiques. Or, on apelle faux ce qui n'eſt pas ce qu'il paroit être. *Prius*, dit St. Auguſtin, *quid ſit falſum etiam atque etiam ventilemus. Miror ſi quidquam aliud erit, quàm quod non ita eſt, ut videtur.* S. Auguſt. Solil. lib. 2. c. 6. n. 10

(a) *Nous en avons un exemple dans Coré &c.* St. Jude ſe ſert du même exemple, en parlant des Hérétiques de ſon tems. " Malheur à ces gens-" là, dit-il, parce qu'ils ſe ſont jettés " dans la voye de Caïn, que pour " l'amour du gain ils ſont tombés dans " l'égarement de Balaam, & qu'ils " periſſent dans une révolte ſemblable " à celle de Coré. *Væ illis quia in via Caïn abierunt, & in errore Balaam mercede effuſi ſunt, & in contradictione Core perierunt.* Les Hérétiques ſont ſemblables à Caïn, parce qu'ils donnent la mort à leurs freres par leurs dogmes empoiſonnés. Ils reſſemblent à Balaam, parce qu'il y a toujours quelque interêt qui les fait agir. Enfin ils meritent d'être comparés à Coré, parce que ſéditieux comme lui, comme lui auſſi, ils ſe ſont dévorés par les flâmes en punition de leur révolte. Judæ 11.

XXIX. Tels ſont ceux que l'on imite ; tels ceux dont on ſuit les traces, lorſque rejettant les divines Traditions, l'on aime à ſuivre les Doctrines étrangéres, lorſque l'on introduit, & que l'on prend pour guides des (a) Docteurs d'inſtitution humaine. Le Seigneur reprend dans l'Evangile ceux qui ſe rendent coupables de ces excès.
Marc. 7. 9 Il leur en fait des reproches, & il leur dit : *Vous rejettez le Commandement de Dieu*, (b) *afin d'introduire votre tradition.* Ce crime eſt plus énorme que ne le paroit celui des Apoſtats, qui étant cependant mis en pénitence pour l'expiation de leur crime, ſollicitent la miſéricorde de Dieu, en accompliſſant leur pénitence dans toute ſa rigueur. Ces Pénitens en effet demandent à rentrer dans l'Egliſe ; ils implorent ſa clémence. Ces orgüeilleux au contraire ſe révoltent contre l'Egliſe. Ceux ci ne ſont peut-être tombés dans le crime que par force & par violence, & ceux-là y perſiſtent par choix & par volonté. Ceux qui ont apoſtaſié, n'ont fait tort qu'à eux-mêmes. Les Auteurs des héréſies & des ſchiſmes ont trompé & entrainé après eux une infinité de perſonnes. Le crime d'un Apoſtat ne cauſe la perte que d'une ſeule ame ; celui de l'Hérétique ou du Schiſmatique met quantité d'ames dans le danger de ſe perdre. L'Apoſtat pénitent eſt convaincu qu'il a veritablement peché, il déplore ſon crime, il en gémit. Ceux-là interieurement enflés d'orgüeil, ſe complaiſent dans leurs crimes, arrachent les enfans du ſein de leur mere ; ils ſollicitent les brebis à ſe ſéparer de leur Paſteur. Ils renverſent les Sacremens que Dieu a établis ; & au-lieu que celui qui eſt tombé dans l'apoſtaſie, a peché une ſeule fois, ceux-là pechent tous les jours. Enfin, l'Apoſtat peut encore obtenir dans la ſuite la grace du Martyre, & recevoir ainſi les récompenſes du Royaume éternel qui ont été promiſes, au-lieu que l'Hérétique & le Schiſmatique, s'ils viennent à être mis à mort hors du ſein de l'Egliſe, ne peuvent parvenir aux récompenſes de l'Egliſe, quand même ils donneroient leur vie dans les ſuplices pour le nom de J. C.

XXX. Ne ſoyez point ſurpris, mes trés chers Freres, ſi de ceux même qui ont confeſſé la foi, (a) on en voit quelques-uns donner dans ces égaremens, & ſe rendre coupables de pechés également grands & déteſtables. Car la confeſſion de la foi ne met point à l'abri des artifices du Démon ; & pendant que l'on eſt dans ce monde, elle n'eſt point un rempart aſſuré contre les tentations, les dangers, les attaques & les violences du ſiécle. Si elle avoit ce pouvoir, ja-

(a) *Des Docteurs d'inſtitution humaine.* Lorſque parmi les Héretiques

XXIX. *Quos imitantur ſcilicet atque ſectantur qui Dei Traditione contemtâ alienas doctrinâs appetunt, & magiſteria humana inſtitutionis inducunt; quos increpat Dominus & objurgat in Evangelio ſuo dicens:* Rejicitis mandatum Dei, ut traditionem veſtram ſtatuatis. *Pejus hoc crimen eſt quàm quod amiſiſſe lapſi videntur; qui tamen in pœnitentia criminis conſtituti Deum plenis ſatisfactionibus deprecantur. Hìc Eccleſia quæritur & rogatur, illìc Eccleſiæ repugnatur. Hìc poteſt neceſſitas fuiſſe, illìc voluntas tenetur in ſcelere. Hìc qui lapſus eſt ſibi tantùm nocuit, illìc qui hæreſim vel ſchiſma facere conatus eſt, multos ſecum trahendo decepit. Hìc animæ unius eſt damnum, illìc periculum plurimorum. Certè peccaſſe ſe hìc & intelligit & lamentatur, & plangit; ille tumens in pectore ſuo, & in ipſis ſibi delictis placens, à Matre filios ſegregat, oves à Paſtore ſollicitat. Dei Sacramenta diſturbat; & cùm lapſus ſemel peccaverit, ille quotidie peccat. Poſtremò lapſus Martyrium poſtmodùm conſecutus poteſt Regni promiſſa percipere, ille ſi extra Eccleſiam fuerit occiſus, ad Eccleſiæ non poteſt præmia pervenire.* Marc. 7.

XXX. *Nec quiſquam miretur, dilectiſſimi Fratres, etiam de Confeſſoribus quoſdam ad iſta procedere, inde quoque aliquos tam nefanda quàm gravia peccare. Neque enim confeſſio immunem facit ab inſidiis Diaboli, aut contra tentationes & pericula, & incurſus atque impetus ſeculares*

il y a des Evêques, ce ſont des Docteurs d'inſtitution divine par leur Ordination: mais ils n'ont reçû ce caractère que pour enſeigner de concert avec le Chef & le Corps des premiers Paſteurs: dès qu'ils ſe ſéparent d'eux, ils érigent une Chaire ſans autorité; & à cet égard, ils ne ſont que des Docteurs d'inſtitution humaine.

Marc. 7. 9. (*b*) *Afin d'introduire votre tradition.* Tradition humaine, comme on le voit par ce qui précède: *Docentes doctrinas & præcepta hominum.* " Ils " enſeignent la doctrine & les com- " mandemens des hommes. Mais il y a une Tradition divine que les Hérétiques ont rejettée, & qu'on eſt obligé de ſuivre. C'eſt de cette Tradition dont parloit St. Paul, lorſqu'il diſoit: *Tenete Traditiones quas accepiſtis, ſive per Sermonem, ſive per Epiſtolam.* " Tenez-vous en aux Traditions " que vous avez apriſes, ſoit par nos " diſcours, ſoit par nos lettres.

℣. 7.

2. Theſſal. 2. 15.

(*a*) *De ceux même qui ont confeſſé la foi.* Il y en avoit pluſieurs dans le Parti de Novatien. St. Cyprien leur écrivit pour les porter à rentrer dans l'Unité. Il leur marqua la vive douleur que lui cauſoit leur ſchiſme, & il les conjura d'y renoncer. " Je vous " en prie, leur diſoit-il, ne perſéverez " pas dans le ſchiſme criminel qui vous " ſépare de nous, qui ſommes vos " freres; mais ſouvenez-vous du té- " moignage que vous avez rendu au " nom de J. C., & de la Doctrine " que vous avez reçûë par une Tradi- " tion divine: revenez à votre Mere, " du ſein de laquelle vous êtes ſortis. S. Cypr. ep. 44. ad Confeſſ. Roman ut ad unit. redeant.

mais à l'avenir nous ne verrions dans ceux qui ont confeſſé la foi, les fraudes, les impuretés, les adultéres, qui dans quelques uns d'entr'eux ſont ſouvent le ſujet de nos gémiſſemens & de notre douleur. Quel que puiſſe être un Confeſſeur de J. C., il n'eſt ni plus grand, ni meilleur, ni plus cheri de Dieu que Salomon; cependant ce Prince, tandis qu'il marcha dans les voyes du Seigneur, conſerva toujours la grace qu'il en avoit reçûë: mais, dès qu'il eût abandonné la voye du Seigneur, il perdit cette grace du Seigneur. De là vient qu'il eſt dit dans l'Ecriture: *Conſervez ce que vous avez,*
Apoc. 3. 11. *de peur que quelqu'autre ne reçoive la couronne qui vous étoit deſtinée.* Dieu ne feroit point cette menace, & il ne voudroit point faire craindre que la Couronne de juſtice pût être enlevée, ſi ce n'étoit une neceſſité abſoluë, lorſqu'on a perdu la juſtice, d'en perdre auſſi la couronne. La confeſſion de foi eſt à la verité le commencement de la gloire, mais elle n'aſſure pas encore la couronne. Elle n'eſt pas encore le ſujet d'une loüange parfaite, mais elle commence à la meri-
Matt. 10. 22. ter; & puiſqu'il eſt écrit que *celui qui perſévérera juſqu'à la fin, ſera ſauvé*, toutes les bonnes actions faites avant la fin de la vie, ſont autant de degrés, par leſquels on monte & on parvient juſques à la perfection de l'ouvrage du ſalut; mais ce n'eſt pas encore le terme où le ſalut eſt conſommé. On n'eſt pas encore arrivé à ce terme.

XXXI. C'eſt un Confeſſeur de Jeſus Chriſt; mais le péril auquel il eſt expoſé, eſt pour lui plus grand, après avoir confeſſé la foi, qu'il ne l'étoit auparavant; parce que l'ennemi du ſalut eſt par là plus animé contre lui. C'eſt un Confeſſeur. C'eſt par là même qu'il eſt plus obligé à obſerver les regles de l'Evangile du Seigneur; parce que c'eſt par l'Evangile qu'il a merité & obtenu la glorieuſe qualité de Confeſſeur que le Seigneur lui a accordée. Car le Sei-
Luc. 12. 48. gneur a dit: *On demande beaucoup à celui à qui on donne beaucoup; & plus quelqu'un aura été élevé en dignité, plus on exigera de lui de fidélité dans le Service de Dieu.* Que le mauvais exemple d'un Confeſſeur de la foi ne faſſe donc perir perſonne. Que les mauvaiſes mœurs d'un Confeſſeur n'aprennent à perſonne à devenir injuſte, arrogant, perfide. C'eſt un Confeſſeur. Qu'il ſoit donc doux, humble, pacifique; qu'il obſerve les regles de la diſcipline & de la modeſtie dans toutes ſes actions; & puiſqu'il eſt honoré du titre de Confeſſeur de J. C., qu'il imite J. C., dont il profeſſe la foi. Car J.
Luc. 18. 14. C. ayant dit: *Quiconque s'éléve ſera humilié, & quiconque s'humilie ſera*

" C'eſt de là que vous allâtes confeſſer " glorieuſement J. C; ce qui cauſa à " cette

adhuc in ſæculo poſitum perpetuâ ſecuritate deffendit. Cæterùm nunquam in Confeſſoribus fraudes & ſtupra & adulteria poſtmodùm videremus quæ nunc in quibuſdam videntes ingemiſcimus & dolemus. Quiſquis ille Confeſſor eſt, Salomone major aut melior aut Deo carior non eſt : qui tamen, quandiù in viis Domini ambulavit, tamdiù gratiam quam de Domino fuerat conſecutus obtinuit ; poſtquam dereliquit Domini viam, perdidit & gratiam Domini. Et idcò ſcriptum eſt : Tene quod habes, ne alius accipiat coronam tuam. *Quòd utique Dominus non minaretur auferri poſſe coronam juſtitiæ, niſi quia recedente juſtitiâ, recedat neceſſe eſt & corona. Confeſſio exordium gloriæ eſt, non meritum jam coronæ : nec perficit, ſed initiat dignitatem. Cùmque ſcriptum ſit* : Qui perſeveraverit uſque in finem, hic ſalvus erit, *quicquid ante finem fuerit, gradu eſt quo ad faſtigium ſalutis aſcenditur, non terminus quo jam culminis ſumma teneatur.*

Apocal. 3.

Matt. 10.

XXXI. *Confeſſor eſt ; ſed poſt confeſſionem periculum majus eſt, quia plùs adverſarius provocatus eſt. Confeſſor eſt ; hoc magis ſtare debet cum Domini Evangelio per Evangelium gloriam conſecutus à Domino. Ait enim Dominus* : Cui multùm datur, multùm quæritur ab eo ; & cui plus dignitatis adſcribitur, plus de illo exigitur ſervitutis. *Nemo per Confeſſoris exemplum pereat, nemo injuſtitiam, nemo inſolentiam, nemo perfidiam de Confeſſoris moribus diſcat. Confeſſor eſt ; Sit humilis & quietus, ſit in actu ſuo cum diſciplina modeſtus ; ut qui Chriſti Confeſſor dicitur, Chriſtum quem confitetur imitetur. Nam cùm dicat ille* : Qui ſe extollit humiliabitur, & qui humiliat ſe exaltabitur, *& ipſe à*

Luc. 12.

Luc. 12.

" cette même Mere la joye la plus vive. *Quod quæſo ut in vobis ſaltem illicitum iſtud fraternitatis noſtræ diſſidium non perſeveret, ſed & confeſſionis veſtræ, & divinæ Traditionis memores, ad Matrem revertamini unde prodiiſtis, unde ad confeſſionis gloriam cum ejuſdem Matris exultatione veniſtis.* Ces Confeſſeurs abandonnérent enſuite le ſchiſme, & ils l'écrivirent à St. Cyprien, qui les en félicita. Voyez parmi les Lettres de St. Cyprien la 46., la 47., la 48. & la 49. dans l'Edition de Pamelius.

élevé, & ayant lui-même été élevé par ſon Pere, parce qu'il s'eſt humilié, quoiqu'il fût le Verbe, la vertu, la ſageſſe de Dieu le Pere; comment pourroit il aimer l'orgüeil, lui qui dans ſa Loi nous a ordonné d'être humbles, & qui pour récompenſe de ſon humilité
Philip. 2. 9. a reçû de ſon Pere le plus grand de tous les noms. C'eſt un Confeſſeur de J. C.. Mais c'eſt à condition que dans la ſuite il ne fera point blaſphémer la majeſté & la dignité de J. C.. Qu'une langue qui a confeſſé J. C. ne ſe ſoüille jamais par la médiſance; qu'elle ne ſerve jamais a exciter le trouble; qu'on ne l'entende jamais ni outrager perſonne, ni diſputer avec aigreur; qu'après avoir rendu gloire à Dieu, cette langue ne lance jamais les traits envenimés du ſerpent, ni contre ſes freres, ni contre les Prêtres du Seigneur.

XXXII. Mais ſi un Confeſſeur de J. C. ſe rend enſuite coupable & déteſtable, s'il dément ſa profeſſion de foi par le déréglement de ſes mœurs; s'il dèshonore ſa vie par quelque infâme turpitude, enfin s'il abandonne l'Egliſe dans laquelle il avoit eû le bonheur de devenir Confeſſeur de J. C. s'il trouble la paix, s'il rompt l'unité, ſi à ſon ancienne foi il fait ſucceder l'apoſtaſie, il ne peut ſe flater que le témoignage qu'il a rendu à la foi, lui merite la gloire qui eſt la récompenſe des Prédeſtinés: elle ſervira bien plûtôt à augmenter les peines qui ſont dûës à ſes crimes.

XXXIII. Judas avoit été choiſi par J. C. pour être du nombre de ſes Apôtres. Dans la ſuite cependant Judas trahit ſon Maitre. Mais quoique le traitre ſe fût ſéparé des autres Apôtres, ils n'en eurent pas pour cela moins de foi & moins de courage. C'eſt ce qui arrive encore aujourd'hui. L'apoſtaſie de quelques uns n'a rien diminué de la ſainteté & de la dignité des autres Confeſſeurs. Le Bienheu-
Rom. 3. 3. 4. reux Apôtre St. Paul dit dans une de ſes Epîtres: *Si quelques-uns d'entr'eux ont renoncé à la foi, leur infidelité rendra-t-elle vaine la fidélité de Dieu? Non ſans doute. Dieu eſt veritable, & tout homme eſt menteur.* La plus grande & la plus ſaine partie des Confeſſeurs de J. C. eſt ferme & inébranlable dans la foi; ils ſont tous inviolablement attachés à la verité; ils ſont fermes dans la pratique de la Loi & de la pure Doctrine de J. C. Se ſouvenant que c'eſt dans l'Egliſe que Dieu, par ſa miſéricorde, leur a accordé la grace de confeſſer ſon ſaint Nom, ils ne ſe ſéparent pas de l'Egliſe, & n'en troublent pas la paix: & ce qui augmente la gloire qu'ils ſe ſont acquiſe, en confeſſant la foi; c'eſt qu'au-lieu de ſuivre l'exemple de perfidie de ceux avec qui ils avoient été unis dans une même confeſſion de foi,

Patre exaltatus ſit, quia ſe in terris ſermo & virtus & ſapientia Dei Patris humiliavit, quomodò poteſt extollentiam diligere, qui & nobis humilitatem ſuâ lege mandavit, & ipſe à Patre ampliſſimum nomen præmio humilitatis accepit? Confeſſor eſt Chriſti; ſed ſi non poſtea blaſphemetur per ipſum majeſtas & dignitas Chriſti. Lingua Chriſtum confeſſa non ſit maledica; non ſit turbulenta; non conviciis & litibus perſtrepens audiatur; non contra Fratres & Dei Sacerdotes poſt verba laudis ſerpentis venena jaculetur.

XXXII. *Cæterum ſi culpabilis & deteſtabilis poſtmodum fuerit, ſi confeſſionem ſuam malâ converſatione prodegerit, ſi vitam ſuam turpi fœditate maculaverit, ſi Eccleſiam denique, ubi Confeſſor factus eſt, derelinquens & unitatis concordiam ſcindens fidem primam perfidiâ poſteriore mutaverit, blandiri ſibi per confeſſionem non poteſt, quaſi ſit electus ad gloriæ præmium, quandò ex hoc ipſo magis creverint merita pœnarum.*

XXXIII. *Nam & Judam inter Apoſtolos Dominus elegit, & tamen Dominum Judas poſtmodum prodidit. Non tamen idcircò Apoſtolorum fides & firmitas cecidit, quia proditor Judas ab eorum ſocietate defecit. Sic & hic non ſtatim Confeſſorum ſanctitas & dignitas comminuta eſt, quia quorumdam fides fracta eſt. Beatus Paulus Apoſtolus in Epiſtola ſua loquitur:* Quid enim ſi exciderunt à fide quidam illorum, numquid infidelitas illorum fidem Dei evacuavit? Abſit. Eſt enim Deus verax, omnis autem homo mendax. *Stat Confeſſorum pars major & melior in fidei ſuæ robore & in legis ac diſciplinæ dominicæ veritate, nec ab Eccleſiæ pace diſcedunt, qui ſe in Eccleſia gratiam conſecutos de Dei dignatione meminerunt: atque hoc ipſo ampliorem conſequuntur fidei ſuæ laudem quod ab eorum perfidia ſegregati, qui junctî confeſſionis conſortio fuerunt, à* Rom. 3.

(a) ils ſe ſont garantis de la contagion, en ſe ſéparant d'eux, de peur que leur eſprit de révolte ne ſe communiquât à eux, & ne les fît tomber dans le même crime. Eclairés par la lumiere pure de l'Evangile, ils n'acquirent pas moins de gloire en conſervant la paix, qu'ils n'en avoient acquis, en remportant la victoire ſur le Demon.

XXXIV. Je déſire de tout mon cœur, M. T. C. F., & c'eſt ce que je me propoſe dans mes conſeils & dans mes exhortations, qu'aucun de nos freres ne périſſe, & que la Mere commune ait la joye de renfermer dans ſon ſein, un Peuple qui ne forme qu'un même Corps, & qui ne ſoit animé que du même eſprit.

XXXV. Si cependant mes ſalutaires conſeils ne peuvent rapeller & faire rentrer dans la voye du ſalut quelques-uns de ceux qui ſont Chefs des ſchiſmes, & Auteurs de la diviſion, & qu'ils perſiſtent encore dans leur folle & aveugle obſtination, vous autres du moins de la ſimplicité de qui on a abuſé, ou qui vous êtes laiſſés entrainer dans l'erreur, vous qui avez été ſéduits par des artifices trompeurs, affranchiſſez-vous des piéges dans leſquels vous êtes tombés; détournez vos pas incertains de la voye de l'erreur : reconnoiſſez le droit chemin qui conduit à la celeſte felicité. Voici ce que vous dit ſur cela l'Apôtre : *Nous vous ordonnons (a) au nom de Notre-Seigneur J. C. de vous retirer de tous ceux d'entre vous qui ſe conduiſent d'une maniere déreglée, & non ſelon la Tradition qu'ils ont reçûe de nous.* Il dit encore; *Que perſonne ne vous ſéduiſe par de vains diſcours; car c'eſt pour ces choſes que la colére de Dieu tombe ſur les hommes rebelles à la verité. N'ayez donc avec eux aucune ſorte de liaiſon.* Il faut s'éloigner des pecheurs; il faut même les fuïr, de peur qu'en ſe joignant à ceux qui marchent dans la voye de perdition, & qui ſuivent les routes tracées par l'erreur, & par le crime, on ne s'écarte du veritable chemin, & on ne ſe trouve bien-tôt envelopé dans les mêmes crimes.

2. Theſſal. 3. 6.

Epheſ. 5. 6. 7.

(a) *Ils ſe ſont garantis de la contagion, en ſe ſéparant d'eux.* Cette ſéparation d'avec les Héretiques eſt neceſſaire. Jeſus-Chriſt l'ordonne, lorſqu'il dit, en parlant de celui qui n'écoute pas l'Egliſe : *Qu'il ſoit à votre égard comme un Payen & comme un Publicain.* Il n'excepte point de cette regle generale ceux qui ont eû la gloire de confeſſer le nom de J. C. devant les Tyrans, ou qui paroiſſent être parvenus à un éminent degré de perfection. On doit même les éviter avec plus de ſoin que les autres, parce que la gloire qu'ils ſe ſont acquiſe, & la pureté de leurs mœurs ſont plus capables de faire illuſion. *Il ne faut qu'un peu de levain*, dit S. Paul dans deux de ſes Epîtres, *pour gâter la maſſe entiere.* Il ne faut qu'un Schiſ-

Matt. 18. 17

1 Cor. 5. 6. & Galat. 5. 9.

contagio criminis receſſerunt ; vero illuminati Evangelii lumine, purâ & candidâ Domini luce radiati, tam ſunt in conſervanda Chriſti pace laudabiles, quàm fuerunt in Diaboli congreſſione victores.

XXXIV. *Opto equidem, dilectiſſimi Fratres, & conſulo pariter & ſuadeo, ut, ſi fieri poteſt, nemo de fratribus pereat, & conſentientis populi Corpus unum gremio ſuo gaudens Mater includat.*

XXXV. *Si tamen quoſdam ſchiſmatum duces & diſſenſionis auctores in cæca & obſtinata dementia permanentes non potuerit ad ſalutis viam conſilium ſalubre revocare, cæteri tamen, vel ſimplicitate capti, vel errore inducti, vel aliquâ fallentis aſtutiæ calliditate decepti, à fallaciæ vos laqueis ſolvite, vagantes greſſus ab erroribus liberate, iter rectum viæ cæleſtis agnoſcite. Conteſtantis Apoſtoli vox eſt* : Præcipimus vobis, *inquit*, in nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti, ut recedatis ab omnibus Fratribus ambulantibus inordinatè, & non ſecundùm Traditionem quam acceperunt à nobis. *Et iterùm dicit* : Nemo vos decipiat inanibus verbis. Propterea enim venit ira Dei ſuper filios contumaciæ. Nolite ergò eſſe participes eorum. *Recedendum eſt à delinquentibus, vel immò fugiendum, ne dum quis malè ambulantibus jungitur, & per itinera erroris & criminis graditur, à via veri itineris exerrans, pari crimine & ipſe teneatur.*

2. Theſſ. 3.

Epheſ. 5.

matique ou qu'un Héretique, pour pervertir une famille ou un peuple entier. On n'en a que trop d'exemples dans l'Égliſe. Nous aprenons de Saint Paul, combien il eſt dangereux de tolérer avec trop d'indulgence ces ſortes de perſonnes, même ſous le ſpecieux prétexte de les ramener plus aiſément à l'Unité. Car voici le précepte qu'il donne à Tite ſon Diſciple, c'eſt-à-dire, à un Évêque ferme dans la foi.

Tit. 3 10. *Après*, lui dit-il, *que vous aurez averti deux fois un hérétique, n'ayez plus de commerce avec lui.* Ou ſelon le Grec : Après une premiere & une ſeconde monition. *Hominem hæreticum poſt unam & ſecundam correptionem devita.* Perſonne ſans doute n'étoit plus capable que Tite de travailler & de réüſſir à la converſion des Héretiques, en employant les menagemens exceſſifs qu'inſpire la prudence humaine, & perſonne n'étoit plus propre à empêcher par ſa vigilance, que la contagion de l'erreur ne fît des progrès, à la faveur de ſes ménagemens. Mais l'Apôtre St. Paul connoiſſoit la grandeur du danger, & les funeſtes effets que devoient avoir dans les ſiècles ſuivans les maximes de tolérance, qui ont ſi fort contribué à répandre le poiſon des héreſies. C'eſt pour cela qu'il donne à Tite, & dans ſa perſonne à tous les Évêques, cette regle generale : *Hominem hæreticum poſt unam & ſecundam correptionem devita.*

(a) *Au nom de Notre-Seigneur J. C.* C'eſt-à-dire, par l'autorité que nous avons reçûë de lui, agiſſant comme ſes Miniſtres, & en ſon nom.

XXVI. Il n'y a qu'un ſeul Dieu, un ſeul Chriſt, une ſeule Egliſe de J. C., une ſeule Foi, & un ſeul Peuple, dont tous les membres unis par les liens de la concorde, compoſent un même Corps. Cette Unité ne peut être rompuë. Le Corps formé par l'Unité ne peut être diſſous par la ſéparation de ſes membres. On ne peut le mètre en piéces, en lui arrachant les entrailles par morceaux. S'il eſt ſéparé en pluſieurs piéces, il ne ſubſiſte plus. Quiconque ſe ſéparera de la ſource de la vie, étant ſéparé d'elle, ne pourra ni vivre ni reſpirer, il perd toute eſpérance de ſalut : le St. Eſprit nous en avertit, & nous dit : *Qui eſt l'homme qui ſouhaite la vie, & qui deſire de voir des jours heureux ? Qu'il interdiſe à ſa langue la médiſance ; que ſes levres ne proférent jamais de menſonge. Eloignez-vous du mal ; pratiquez le bien ; aimez la paix, & ſacrifiez tout au bonheur de la trouver.* L'enfant de la paix doit la rechercher & la ſuivre. Celui qui connoit & qui aime les liens de la charité, doit garder ſa langue du mal de la diviſion.

Pſ. 33. 12. 13. 14.

XXXVII. Aux Commandemens que N. S. J. C. avoit faits, & aux ſalutaires inſtructions qu'il avoit données pendant ſa vie, étant ſur le point de ſouffrir la mort, il ajouta ces paroles : *Je vous laiſſe la paix, je vous donne ma paix.* C'eſt-là l'héritage que nous avons reçû de lui. Tous les dons qu'il nous a promis, & toutes les récompenſes qu'il nous a fait eſperer, ſont attachées à la conſervation de la paix. Si nous ſommes cohéritiers de J. C., demeurons fermes dans la paix de J. C. ; ſi nous ſommes Enfans de Dieu, nous devons avoir l'eſprit pacifique.

Joan. 14. 27.

XXXVIII. (a) *Bienheureux ceux qui ont l'eſprit pacifique*, dit le Seigneur, *car ils ſeront apellés Enfans de Dieu.* Les Enfans de Dieu doivent avoir l'eſprit pacifique, le cœur rempli de douceur, la ſimplicité doit paroitre dans leurs diſcours. Une affection mutuelle doit maintenir entr'eux une parfaite intelligence ; les liens de l'unanimité doivent les attacher inſéparablement les uns avec les autres. On voyoit autrefois du tems des Apôtres cette parfaite unaninité. C'eſt ainſi que la multitude des nouveaux Fidéles, en gardant les Commandemens de Dieu, obſervoit les regles de la charité. Les divines Ecritures nous en fourniſſent la preuve, dans l'endroit où il eſt dit : *Or tout ce qu'il y avoit de Fidéles avoient dans toute leur conduite un même cœur & un même eſprit.* Et encore : *Tous enſemble animés du même eſprit prioient conſtamment avec les femmes, avec Marie Mere de Jeſus, & avec ſes Freres.* Et parce que leurs prieres étoient efficaces,

Matt. 5. 6.

Act. 4. 32.

Act. 1. 14.

(a) *Ceux qui ont l'eſprit pacifique.* " C'eſt-à-dire, dit St. Jerôme, ceux

XXXVI. *Deus unus eſt, & Chriſtus unus, & una Eccleſia ejus, & Fides una, & Plebs una in ſolidam corporis unitatem concordiæ glutino copulata. Scindi unitas non poteſt, nec corpus unum diſſidio compaginis ſeparari, divulſis laceratione viſceribus in frusta diſcerpi. Quicquid à Matrice diſceſſerit, ſeorſum vivere & ſpirare non poterit, ſubſtantiam ſalutis amittit. Monet nos Spiritus Sanctus, & dicit:* Quis eſt homo qui vult vitam, & amat videre dies optimos? Contine linguam tuam à malo, & labia tua ne loquantur inſidiosè. Declina à malo & fac bonum, quære pacem & ſequere eam. *Pacem quærerere debet & ſequi Filius pacis, à diſſenſionis malo continere linguam ſuam debet qui novit & diligit vinculum caritatis.* Pſal. 33.

XXXVII. *Inter ſua divina mandata & magiſteria ſalutaria Paſſioni jam proximus Dominus addidit, dicens:* Pacem dimitto vobis, pacem meam do vobis. *Hanc nobis hæreditatem dedit, dona omnia ſuæ pollicitationis & præmia in pacis conſervatione promiſit. Si cohæredes Chriſti ſumus, in Chriſti pace maneamus. Si Filii Dei ſumus, pacifici eſſe debemus.* Joan. 14.

XXXVIII. Beati, *inquit*, pacifici, quoniam ipſi Filii Dei vocabuntur. *Pacificos eſſe oportet Dei Filios, corde mites, ſermone ſimplices, affectione concordes, fideliter ſibi unanimitatis nexibus cohærentes. Hæc unanimitas ſub Apoſtolis olim fuit. Sic novus credentium Populus Domini mandata cuſtodiens caritatem ſuam tenuit. Probat Scriptura divina quæ dicit:* Turba autem eorum qui crediderant animâ & mente unâ agebant. *Et iterùm:* Et erant perſeverantes omnes unanimes in oratione cum mulieribus & Maria quæ fuerat Mater Jeſu, & Fratribus ejus. *Et idcò quia efficacibus precibus orabant, idcò impetrare cum fiducia poterant* Matt. 5. Act. 4. Act. 1.

" qui établiſſent la paix, premierement " dans leur cœur, & enſuite entre les " Freres, parmi leſquels il y a de la " diviſion. Car ſi vous retabliſſez la " paix parmi les autres, & que votre " cœur ſoit en proye aux vices qui y " cauſent une guerre inteſtine, quel " avantage en retirerez-vous? *Qui primùm in corde ſuo, deinde inter Fratres diſſidentes pacem faciunt. Quid enim prodeſt alios per te pacari, quum in tuo animo ſint bella vitiorum?* S. Hieron. Comm. in Matt. c. 5.

ils pouvoient attendre avec confiance d'obtenir de la miſéricorde de Dieu tout ce qu'ils lui demandoient. Mais à préſent l'unanimité eſt autant diminuée parmi nous, que les bonnes œuvres qui en ſont la ſuite.

Act. 4. 34. XXXIX. Alors les premiers Fidéles vendoient leurs maiſons & leurs fonds, & en offroient le prix aux Apôtres, pour être diſtribués aux pauvres, amaſſant ainſi des tréſors dans le Ciel. Mais à-préſent nous gardons notre Patrimoine, & nous n'en donnons pas même la dixme : & au-lieu de vendre ce que nous poſſédons, comme le Seigneur nous l'ordonne, nous faiſons au-contraire de nouvelles acquiſitions, & nous augmentons nos biens. C'eſt ainſi que la foi s'eſt affoiblie parmi nous. C'eſt ainſi que la force & le zele des Fidéles ſe ſont ralentis. Nous ſommes donc dans les tems malheureux que le Seigneur prévoyoit dans ſon Evangile, lorſqu'il diſoit : Luc. 18. 8. (a) *Penſez-vous que le Fils de l'homme, quand il viendra, trouve de la foi ſur la terre?* Cette prédiction ſe vérifie ſous nos yeux. (b) On ne trouve plus de foi, on n'en voit aucun veſtige. Plus de crainte de Dieu, plus d'obſervation des loix de la juſtice & de la charité dans les actions. Il n'y a plus perſonne qui penſe à l'avenir, & qui en ſoit épouvanté ; perſonne qui penſe au jour du Seigneur, & à la colére de Dieu, aux ſuplices qui ſont préparés pour les incrédules, & aux tourmens éternels deſtinés pour les Apoſtats. Les reproches

(a) *Penſez-vous que le Fils de l'homme, quand il viendra, trouve de la foi ſur la terre?* Les Donatiſtes ſe ſervoient de ce paſſage pour prouver que tout l'Univers avoit abandonné la foi. Leur argument a été répété par les Proteſtans, & par ceux qui, après eux, ont accuſé le Corps des premiers Paſteurs, d'avoir condamné le premier article du Symbole, & les verités du Chriſtianiſme les plus eſſentielles. Ce que St. Auguſtin repondit aux premiers, nous le repondons à leurs Copiſtes. " Ces gens-là prétendent encore qu'il s'agit de l'apoſtaſie " de l'Univers, dans ces paroles du " Seigneur : *Penſez-vous que le Fils* " *de l'homme, quand il viendra,* " *trouve de la foi ſur la terre?* Nous " croyons que cela doit s'entendre de " la perfection même de la foi, qu'on " trouve ſi difficilement dans les hommes, que les Saints, & ceux même " qui ſont dignes de notre admiration, " tel que fut Moïſe, n'ont pas été " exemts de certains défauts qui les " ont fait trembler eux-mêmes, ou qui " ont pû les faire craindre. Cela doit " encore s'entendre de l'innombrable " multitude des méchans, & du petit " nombre des bons, dont nous avons " deja aſſez parlé. *Quod nos intelligimus dictum & propter ipſam fidei perfectionem, quæ ita difficilis eſt in hominibus, ut in ipſis quoque admirabilibus Sanctis, ſicut in ipſo Moyſe inveniatur aliquid ubi trepidaverint, vel trepidare potuerint : vel propter illam iniquorum abundantiam & paucitatem bonorum, de qua ſatis* S. Aug. cont. Donat. Ep. *vulgò*, de unit. Eccleſ.

quodcunque de Domini miſericordia poſtulabant. In nobis verò ſic unanimitas diminuta eſt, ut largitas operationis infracta eſt.

XXXIX. *Domos tunc & fundos venundabant, & theſauros ſibi in cælo reponentes, diſtribuenda in uſus indigentium pretia Apoſtolis offerebant. At nunc de Patrimonio nec decimas damus; & cum vendere jubeat Dominus, emimus potiùs & augemus. Sic in nobis emarcuit vigor fidei, ſic credentium robur elanguit. Et idcircò Dominus tempora noſtra reſpiciens, in Evangelio ſuo dicit*: Filius hominis cùm venerit, putas inveniet fidem in terra? *Videmus fieri quod ille prædixit. In Dei timore, in lege juſtitiæ, in dilectione, in opere fides nulla eſt. Nemo futurorum metum cogitat, diem Domini & iram Dei & incredulis venturæ ſupplicia & ſtatuta perfidis* Luc. 18.

ſatis diximus. La Foi parfaite ſera extrêmement rare, lorſque J. C. viendra: & c'eſt de cette foi parfaite qu'il parloit dans le paſſage que nous expliquons. C'eſt ainſi que Saint Jerôme l'explique dans ſon Dialogue contre les Luciferiens, qui accuſoient l'Egliſe entiere d'avoir trahi les interêts de Dieu & de la verité. " Que s'ils ſe " prévalent, diſoit ce Pere, de ce qui " a été prononcé dans l'Evangile: " *Penſez-vous que le Fils de l'homme, quand il viendra, trouve de* " *de la foi ſur la terre?* Qu'ils ſachent que la foi dont parle le Seigneur, eſt la même dont il diſoit: " *Votre foi vous a ſauvé;* & dont, " dans un autre endroit, en parlant " du Centurion, il diſoit encore: *Je* " *n'ai pas tant trouvé de foi dans* " *Iſraël.* Et encore, en adreſſant la " parole à ſes Apôtres: *Pourquoi craignez vous, hommes de peu de foi?* " Telle eſt la foi dont Dieu a dit, " qu'elle ſe trouve rarement. C'eſt là " cette foi qu'on ne trouve dans ſa " perfection que difficilement, même " parmi ceux dont la foi eſt pure. *Quòd ſi de illa quæ in Evangelio ſcripta eſt, ſibi ſententiâ blandiuntur:* Putas-ne quum venerit Filius hominis, inveniet fidem ſuper terram? *Sciant illam fidem nominari, de qua ipſe Dominus aiebat*: Fides tua te ſalvam fecit: *Et alibi de Centurione*: Non inveni tantam fidem in Iſraël: *Et rursùs ad Apoſtolos*: Quid timidi eſtis modicæ fidei? *Hæc eſt fides quam rarò inveniri Deus pronunciavit; hæc eſt fides, quæ etiam apud eos qui bene credunt, difficilè perfecta invenitur.*

S. Hieron. Dial. adv. Luciferian. tom. 4. p. 298.

(*b*) *On ne trouve plus de foi.* C'eſt-à-dire, on trouve très-peu de cette eſpéce de foi dont parloit le Sauveur du Monde dans le paſſage que nous venons d'expliquer. St. Cyprien dit qu'on *ne trouve plus de foi*; mais il en eſt de ſa propoſition, comme de celle du Prophête, lorſqu'il diſoit: *Non eſt qui faciat bonum, non eſt uſque ad unum.* " Il n'y en a point " qui faſſe le bien, il n'y en a pas un " ſeul. C'eſt une maniere de s'exprimer, pour dire qu'il y en a un ſi petit nombre, qu'il ſemble devoir être compté pour rien, en comparaiſon de la multitude innombrable des Pecheurs. Il eſt certain que du tems de St. Cyprien, il y avoit dans l'Egliſe de Carthage, dont il étoit Evêque, des Chrêtiens très-fervens, dont la foi étoit très-parfaite; puiſque pluſieurs d'entr'eux la ſignerent de leur propre ſang, Pſ. 13. 3

de notre conſcience nous les feroient craindre ſans doute, (c) ſi nous avions de la foi; ſi nous étions perſuadés de ces verités. Mais parce que (d) nous ne les croyons abſolument point, nous ne les craignons point. Si nous les croïons, nous prendrions des meſures pour éviter les malheurs qu'elles nous annoncent; ſi nous prenions ces meſures, nous éviterions ces malheurs.

XL. Réveillons-nous autant que nous le pouvons, M. T. C. F., ſortons de l'aſſoupiſſement où nous avons vêcû; veillons ſur nous-mêmes, pour obſerver déſormais la loi de Dieu, & obéïr à ſes commandemens. Soyons tels qu'il nous a ordonné d'être, lorſqu'il nous a dit: (a) *Ayez la ceinture ſerrée ſur les reins: ayez à la main la lampe allumée, & ſoyez comme des gens qui attendent leur Maitre au retour de la Nôce, afin de lui ouvrir dès qu'il viendra, & qu'il heurtera. Heureux les ſerviteurs qui veilleront, lorſque le Maitre arrivera*: Nous devons avoir la ceinture ſerrée ſur les reins, de peur que quand le jour du combat viendra, il ne nous trouve dans l'embaras, & hors d'état de combattre. Nous devons avoir à la main la lampe allumée. Notre lumiere doit luire, & nos bonnes œuvres doivent la rendre éclatante, afin que diſſipant les ténébres de la nuit du ſiécle, elle nous conduiſe dans le ſéjour de la clarté éternelle. Ne nous laſſons jamais de veiller dans l'attente de l'arrivée du Maitre, afin que, lorſqu'il viendra tout-à-coup, & qu'il heurtera, il trouve que notre foi veille, & qu'il récompenſe ſa vigilance. Si ſes commandemens ſont obſervés, ſi ces avis ſont ſuivis, le Demon ne pourra nous ſurprendre dans le ſommeil, & nous tromper par ſes artifices: mais au-contraire, étant de l'heureux nombre des ſerviteurs qui veillent nous regnerons dans le Royaume de J. C. Ainſi ſoit-il.

Luc. 12. 35. 36. 37.

en mourant pour le nom de J. C.: & cela prouve évidemment la verité de notre explication.

(c) *Si nous avions de la foi.* C'eſt-à-dire, ſi nous avions une foi vive, & telle que nous venons de l'expliquer.

(d) *Nous ne les croyons abſolument point.* St. Cyprien parloit à ſon Peuple: il en connoiſſoit la foi: il ſavoit que pluſieurs de ſes Diocéſains avoient eû la gloire de confeſſer conſtamment le Nom de J. C. dans les fers & dans les ſuplices. Il leur reproche cependant de n'avoir point de foi, de ne croire point du tout. Il eſt clair que c'eſt ici une maniere énergique dont il ſe ſert, pour leur faire mieux ſentir la foibleſſe de leur foi, qui leur repréſente les terribles verités de l'Évangile avec ſi peu de force, qu'ils ne les craignent point.

(a) *Ayez la ceinture ſerrée ſur le reins.* St. Auguſtin remarque que le "Seigneur dit: *Ayez la ceinture ſerrée ſur les reins*, parce qu'on doit "ſe préſervet de l'amour des choſes "du ſiécle, & qu'il ajoute: *Ayez à*

æterna tormenta nemo conſiderat. Quod metueret conſcientia noſtra, ſi crederet. Quia nov credit omninò, nec metuit. Si autem crederet, & caveret. Si caveret, evaderet.

XL. *Excitemus nos quantùm poſſumus, dilectiſſimi Fratres, & ſomno inertiæ veteris abrupto, ad obſervanda & gerenda Domini præcepta vigilemus. Simus tales quales eſſe nos ipſe præcepit, dicens* : Sint lumbi veſtri accincti, & lucernæ ardentes in manibus veſtris, & vos ſimiles hominibus expectantibus Dominum ſuum, quandò veniat à nuptiis, ut cùm venerit & pulſaverit, aperiant ei. Beati ſervi quos adveniens Dominus invenerit vigilantes. *Accinctos nos eſſe oportet, ne cùm expeditionis dies venerit, impeditos nos & implicitos apprehendat. Luceat in bonis operibus noſtrum lumen & fulgeat, ut ipſum nos ad lucem claritatis æternæ de hac ſæculi nocte perducat. Expectemus ſolliciti ſemper & cauti adventum Domini repentinum, ut quandò ille pulſaverit, evigilet fides noſtra, vigilantia præmium de Domino receptura. Si hæc mandata ſerventur, ſi hæc monita & præcepta teneantur, opprimi dormientes Diabolo fallente non poſſumus, ſervi vigiles Chriſto dominante regnabimus.* Luc. 12.

" *la main la lampe allumée*, parce " qu'on doit ſe propoſer une bonne " fin dans ſes actions, & agir toujours " avec une droite intention. *Quod Dominus dicit* : Sint lumbi veſtri accincti, *propter continentiam ab amore rerum ſæcularium* : Lucernæ ardentes, *hoc ipſum ut vero fine & rectâ intentione faciatis.* Ce Saint Docteur expliquant ailleurs les mêmes paroles du Sauveur, " Qu'eſt-ce que c'eſt, dit-il, " que d'avoir la ceinture ſerrée " ſur les reins ? C'eſt éviter le mal. " Qu'eſt-ce que de briller ? Qu'eſt-ce " que d'avoir à la main les lampes allu- " mées ? C'eſt faire le bien. *Quid eſt lumbos accinctos* ? *Declina à malo. Quid eſt lucere* ? *Quid eſt lucernas ardentes habere* ? *Hoc eſt, & fac bonum.* Il paroit que le Sauveur du monde fait ici alluſion à ce qu'obſervoient les Iſraëlites, en mangeant l'Agneau Paſcal. Ils faiſoient cette cérémonie la nuit, & par conſequent à la lueur des lampes, & ils avoient la ceinture ſerrée ſur les reins, pour marquer que notre vie n'eſt qu'un paſſage; ce que ſignifioit le mot de Pâques ; & dans ce paſſage, il faut de l'activité & de la vigilance. L'activité eſt déſignée par la ceinture ſerrée ſur les reins, & la vigilance l'eſt par les lampes allumées.

S. Auguſt. l. 2 quæſt. Evang. qu. 25.

ſerm. 108. de verb. Evang. Lucæ cap. 2. n. 2.

FIN.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS LE TEXTE DU LIVRE DE St. CYPRIEN Sur l'Unité de l'Eglise.

PREAMBULE. P. 2. N. 1.
Quel eſt l'Ennemi le plus dangereux. p. 4. n. 2.
Comment le Serpent fit tomber le premier homme dès le commencement. p. 6. n. 3.
Neceſſité indiſpenſable d'obſerver les Commandemens. p. 8. n. 4.
On ne peut pas dire qu'on croit en J. C., lorſqu'on ne fait pas ce que J. C. a ordonné de faire. Ibid.
Celui qui ne marche pas dans la voye de la verité, ne parviendra jamais à operer ſon ſalut. Ibid.
Artifice du Demon pour tromper & perdre les hommes. p. 10. n. 5.
Le Demon a inventé les héreſies & les ſchiſmes. Et pourquoi? Ibid. n. 6.
Illuſion des Héretiques. Ibid.
Comment les Miniſtres de l'erreur préſentent le menſonge. Ibid.
La verité diſparoit aux yeux de ceux qui ne remontent pas à la ſource, & qui ne veulent plus reconnoitre de Chef. Ibid. n. 7.
Le chemin de la verité eſt court, & rend facile la preuve de la foi. p. 12. n. 7.
L'Egliſe de J. C. bâtie ſur St. Pierre. Ibid.
Source de l'Unité dans un ſeul. p. 20. n. 7.
La Primauté accordée à St. Pierre. Et pourquoi? p. 22. n. 7.
Point de foi hors de l'Unité. p. 24. n. 8.
Devoir des Evêques par raport à l'Unité. Ibid. n. 9.
Unité de l'Epiſcopat dont chaque Evêque poſſede ſolidairement une portion. p. 26. n. 9.
L'Egliſe comparée au Soleil, à un arbre, à une ſource. p. 28. & 30. n. 9.
Il n'y a qu'un Chef, qu'une origine, qu'une Mere, heureuſe par ſa fecondité. p. 32. n. 10.

Table des Matieres

L'Epouſe de J. C. eſt toujours fidéle & toujours pure. Ibid.
Crime & malheur de ceux qui s'en ſéparent. p. 34. n. 10. & 11.
Quiconque n'a pas l'Egliſe pour Mere, ne peut avoir Dieu pour Pere. Ibid. n. 11.
Unité de l'Egliſe indiſſoluble. Ibid. n. 12.
N'être pas dans cette Unité, c'eſt être hors de la voye du ſalut. Ibid.
Cette Unité marquée dans la Tunique de J. C. Ib. & p. 36.
Temerité de ceux qui veulent rompre l'Unité. Ibid.
Unité de Paſteur, de Troupeau, de langage & de ſentimens. Ibid. & p. 38. n. 13.
Rahab figure de l'Egliſe. Ibid. n. 14.
Aplication d'une Loi de l'Exode. Ibid.
Reſſemblance des Enfans de Dieu avec les colombes, les agneaux & les brebis. p. 40. n. 15.
Lorſque des hommes d'un différent caractere ſont ſéparés de l'Egliſe, on doit s'en rejoüir. Et pourquoi? Ibid.
Les bons ne peuvent ſortir du ſein de l'Egliſe. Ibid. n. 16.
Quelle eſt la cauſe des héreſies. p. 42. n. 17.
En quoi on diſtingue les Fidéles d'avec les perfides. Ibid.
Caractere des Héretiques & des Schiſmatiques. p. 44. n. 17.
Leurs Ouvrages gâtent les eſprits & les cœurs. Ibid.
Dieu previent ſon peuple contre leurs artifices. Ibid.
Les ennemis de l'Unité exclus des promeſſes. p. 46. n. 18.
Explication de ces paroles de l'Evangile : Où il y a deux ou trois perſonnes aſſemblées en mon nom, je m'y trouve avec eux. Ibid. n. 19.
Infidelité des Héretiques dans l'explication du même paſſage. Ibid.
Quels ſont les Sacrifices que les ennemis du Sacerdoce ſe flatent de celébrer, étant hors du Sein de l'Egliſe. p. 50. n. 20.
Le ſchiſme ; crime ineſaçable par l'éfuſion du ſang. Ibid. n. 21.
Hors de l'Egliſe point de Martyrs. Ibid.
Ce qu'on doit penſer des ſuplices ſoufferts par les Héretiques. Ibid.
Ils peuvent être mis à mort, mais ils ne peuvent être couronnés. p. 56. n. 21.
Prodiges inutiles dans le ſchiſme. p. 58. n. 23.
Ignorance des regles de la charité, la cauſe du ſchiſme. p. 60. n. 23.
Les Héretiques & les Schiſmatiques predits & dépeints par St. Paul. Ibid. n. 24.
Progrès de l'héreſie & du ſchiſme, & leurs ſuites. p. 64. n. 24.
Impreſſion que doit faire ſur nous le grand nombre de ceux qui ſe laiſſent ſéduire. p. 66. n. 25.

Comment on doit ſe comporter avec eux. Ibid.
Excès des Héretiques. Ibid. n. 26.
Exemple terrible dans la punition de Coré, Datan & Abiron. p. 68. n. 27.
Exemple du Roi Ozias, & des Enfans d'Aaron. Ibid. n. 28.
On les imite, lorſqu'on prend pour guides des Docteurs d'inſtitution humaine. p. 70. n. 29.
Crime des Héretiques & des Schiſmatiques plus grand que celui des Apoſtats. Ibid.
Comparaiſon du crime des uns & des autres. Ibid.
La confeſſion de la foi ne met point à l'abri des artifices du Demon. Ibid. n. 30.
Motifs qui doivent porter les Confeſſeurs de J. C. à ſe défier d'eux-mêmes. Ibid.
Le Confeſſeur de J. C. expoſé à de plus grands dangers que les autres hommes. Ibid. n. 31.
Le mauvais exemple d'un Confeſſeur de J. C. ne doit cauſer la chûte de perſonne. Ibid.
Quelles doivent être les vertus d'un Confeſſeur de J. C. p. 72. n. 31.
Si après avoir confeſſé J. C., il tombe dans l'apoſtaſie, à quoi ſert le témoignage qu'il a rendu? p. 74. n. 32.
La perfidie de Judas ne diminua ni la foi, ni le courage des autres Apôtres. La même choſe arrive encore aujourd'hui. Ibid. n. 33.
Séparation d'avec les Héretiques neceſſaire, Et pourquoi? p. 76. n. 33.
St. Cyprien déſire que le Peuple ne forme qu'un Corps animé du même eſprit. Ibid. n. 34.
Exhortation adreſſée à ceux qui ſe ſont laiſſé ſéduire. Ibid. n. 35.
Un ſeul Dieu, un ſeul Chriſt, une ſeule Foi, une ſeule Egliſe de J. C., un ſeul Peuple compoſant le même Corps. p. 78. n. 36.
Séparé de la ſource de la vie, on ne pourra ni vivre ni reſpirer. Ibid.
Nouveau commandement de J. C. Ibid. n. 37.
La paix, la douceur, la ſimplicité, l'unanimité, partage des Enfans de Dieu. Ibid. n. 38.
L'unanimité rendoit efficaces les prieres des premiers Fideles. p. 80. n. 38.
Différence des premiers Fideles d'avec ceux de nos jours. Ibid. n. 39.
On ne craint ni la colere de Dieu, ni les ſuplices éternels, parce qu'on n'a point de foi. p. 82. n. 39.
Vigilance ſur nous mêmes, & ſa récompenſe. Ibid. n. 40.

Fin de la Table des Matieres contenuës dans le Texte de ce Livre.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS LES NOTES SUR LE LIVRE DE St. CYPRIEN DE L'UNITÉ DE L'EGLISE.

PATRIE, actions, zéle, mort de St. Cyprien. *P. 1.*
Tems auquel St. Cyprien composa ce Livre. *P. 2. Note (a)*
Explication du Titre de ce Livre. *Ibid. N. (b)*
Sens du passage : *Vous êtes le sel de la terre.* *p. 3. N. (c)*
Ce que l'on doit entendre par la *simplicité.* *p. 4. n. (d)*
En quoi consiste la prudence. *Ibid. n. (e)*
Fausse prudence. *Ibid. Ibid.*
Vraye prudence. *p. 5. Ibid.*
Ce que c'est que se revêtir de J. C. *Ibid. n. (f)*
Preuve de la Divinité du Fils de Dieu employée par les Peres. *Ibid. ibid.*
Explication d'un endroit de la Geneſe. *p. 6. n. (a)*
Le Demon connoissoit-il la Divinité de J C.? *Ibid. n. (b)*
Impeccabilité du Fils de Dieu. *p. 7. n. (c)*
Deux morts dont le pecheur est esclave. *Ibid. n. (d)*
Explication de ce passage : *La pluye vint &c.* & de cet autre : *Elle étoit fondée sur le roc.* *P. 8. & 9. nn. (a) & (b)*
On peut avoir la foi sans les œuvres, mais cette foi est morte. *Ibid. n (c)*
Sort de ceux qui ne captivent pas leur esprit sous le joug de la foi. *Ibid. n. (d)*
J. C. la lumiere des Nations. *p. 10. n. (a)*
Comment les Héretiques & les Schismatiques conduisent au déſespoir. *p. 11. n. (b)*
Aplication aux factions de Felicissime & de Novatien. *Ibid. ibid.*
Tous les Héretiques se glorifient faussement de remonter à la source de la verité, qui est J. C. *Ibid. n. (a)*
Les Schismatiques que St. Cyprien avoit en vûë, en écrivant ce Livre, ne cherchoient point à connoitre le Chef de l'Eglise, mais à le noircir par leurs calomnies. *p. 12. n. (b)*
Le Pape est le Chef visible de toute l'Eglise : chaque Evêque est le Chef visible de son Eglise particuliere. *Ibid. ibid.*
On est dans le chemin de la verité, lorsqu'on écoute J. C. qui parle par les premiers Pasteurs. *Ibid n. (c)*
Ce chemin est court & facile. *Ibid. ibid.*
La methode la plus facile pour prouver la verité de nos Myſtéres, c'est de citer l'enseignement de nos premiers Pasteurs. *p. 12. n. (d)*

contenuës dans les Notes.

Primauté de St. Pierre. Plenitude de la puiſſance Apoſtolique. *p. 12. n.*
Explication de ces paroles : *Vous êtes Pierre.* *p. 13. n. (f)*
Différens ſens de cette expreſſion : *Fondement de l'Egliſe.* *ibid. n. (g)*
Promeſſes de J. C. en faveur de l'Egliſe. *ibid. n. (h)*
Maniere de diſcerner la vraye Egliſe. *ibid. ibid.*
Explication de cette expreſſion : *Les portes de l'Enfer &c.* *ibid. ibid.*
Erreur au ſujet des promeſſes de J. C., réfutée par St. Jerôme. *ibid. ibid.*
Les Clefs déſignent l'autorité du gouvernement de l'Egliſe. *ibid. n. (k)*
Commentaire de M. Boſſuet Évêque de Meaux, ſur ces paroles : *Je vous donnerai les clefs du Royaume des Cieux.* *p. 16. n. (l)*
Le même ſur ces autres paroles : *Tout ce que vous lierez ſur la terre &c.* *ibid. ibid.*
Remarques ſur ce paſſage de St. Auguſtin : *Quod illi uni datum eſt, Eccleſiæ datum eſt &c.* *ibid. n. (m)*
M. l'Ev. de Meaux, dans ſon Sermon à l'Aſſemblée du Clergé, explique ces mots : *Paiſſez mes Brebis.* *p. 17. n. (n)*
Reponſe à quelques Critiques qui ont crû qu'on avoit inſeré dans le Texte de S. Cyprien, ces mots : *C'eſt ſur lui ſeul qu'il bâtit ſon Egliſe.* *ibid. n. (o)*
Explication de St. Cyprien, conforme à celle de M. de Meaux. *p. 18. n (p)*
Égalité de puiſſance dans les Evêques. Et en quel ſens. *ibid. n. (q)*
Difference de la puiſſance donnée à un ſeul, & de celle qui a été donnée à pluſieurs. *ibid. ibid.*
Miſſion Apoſtolique donnée à tous les Apôtres. *p. 19. n. (r)*
Pourquoi J.C. ſouffla ſur eux, en leur diſant : *Recevez le S. Eſprit.* *ibid. n. (s)*
Pouvoir de remettre les pechés. *ibid n. (t)*
Objection de Luther. *ibid. n. (u)*
On connoit l'unité par l'union des Membres avec le Chef. *p. 20. n. (x)*
Explication par St. Cyprien lui-même de ces paroles : *Les Apôtres étoient tous ſans doute ce qu'étoit St. Pierre.* *ibid. n. (z)*
Pouvoir de juriſdiction dans St. Pierre & dans les autres Apôtres. *p. 22. n. [bb]*
Sens de cette phraſe : *Exordium ab unitate proficiſcitur.* *ibid. ibid.*
Infidélité de l'Edition d'Oxford, d'où on a retranché ces mots : *Primatus Petro datur.* *ibid. n. [cc]*
Étrange Propoſition de Jean Fellus Evêque Anglican d'Oxford. *p. 23. ibid.*
Malgré les retranchemens faits à cette Édition, elle prouve la Primauté de St. Pierre. *ibid. ibid.*
Explication de l'Unité de l'Egliſe. *ibid. n. [dd]*
Il n'y a aucun ſchiſme qui n'invente quelque héréſie pour ſa juſtification. *ibid. n. [a]*
On eſt hors de l'Egliſe lorſqu'on reſiſte à l'Egliſe & à la Chaire de Pierre. *ibid. n. [b]*
L'Eſprit Saint eſt le principe des vertus, par leſquelles les ſentimens & les cœurs ſont unis dans l'Egliſe. *p. 25. n. [c]*
Comment les Évêques doivent faire connoitre que l'Epiſcopat eſt un & indiviſible. *ibid. n. [a]*
Erreur de Saumaize & de Blondel Miniſtres Proteſtans. *p. 26 n. [b]*

Table des Matieres

Caractére Epiſcopal dans les Evêques Schiſmatiques. *p. 27. n. [d]*
Remarque de Baluze ſur l'Aſſemblée de Mantoue. *ibid. nn. [e & f]*
Baluze n'avoit aparemment pas lû l'endroit de Bellarmin qu'il cite *ibid. ibid.*
Explication de cette expreſſion, *ſolidairement*. *p. 28. n. [b]*
réfutation de Henry Dodwel. *p. 29. n. [i]*
L'Egliſe comparée au Soleil, à un arbre, à une ſource. *ibid. nn. [k & l]*
Cauſe de l'égarement des Héretiques. *p. 30. n. [l]*
Remarque de Lombert peu juſte. *ibid. n. [m]*
Trois verités enſeignées par St. Cyprien. *ibid. n. [n]*
L'Egliſe Catholique ſeule à qui puiſſent convenir les comparaiſons faites par St. Cyprien. *p. 31. n. [a]*
St. Auguſtin ſe ſert utilement de ces comparaiſons contre les Donatiſtes. *ibid. n. [b]*
Etonnante prévention d'un Critique Anglois. *p. 32. ibid.*
Note de Baluze pour refuter ceux qui ont donné au Pape le titre d'Epoux de l'Egliſe Univerſelle. *p. 32. & 33. n. [c]*
Reflexions ſur cette Note de Baluze. *ibid. ibid.*
Effet des promeſſes que J. C. a faites à l'Egliſe. *p. 34. n. [d]*
Erreur des Sociniens & des Antitrinitaires détruite par S. Cypr. *p. 35. n. [b]*
Différentes explications de ces paroles : *Sortientibus de veſte Chriſti quis ipſam indueret*, mais qui ont toutes le même ſens. *p. 35. 36. n. [a]*
Pourquoi la Tunique de J. C. ne pouvoit être rompuë. *p. 36. n. [b]*
Ce que l'on doit entendre par ces mots : *Porter l'habit de J. C.* *p. 37. n. [c]*
En quel ſens les Schiſmatiques rompent l'Unité. *ibid. n. [d]*
Tous les Evêques forment un ſeul Paſteur avec J. C. *ibid. n. [a]*
Comment Rahab étoit la figure de l'Egliſe. *p. 38. n. [a]*
On ne peut faire réſider J. C. hors de ſon Egliſe. *p. 39. n. [b]*
La colombe fut le corps par lequel le S. Eſprit ſe rendit viſible. *ibid. n. [a]*
Qualités de la colombe. *ibid. n. [b]*
Pourquoi le St. Eſprit parut ſous la forme d'une colombe. *p. 41. n. [c]*
Pourquoi J.C. nous ordonne-t-il d'être ſimples comme la colombe ? *ibid. n [a]*
Qui ſont ceux qui meritent le nom d'Antechriſts ? *p. 42. n. [a]*
Caractére de ceux qui d'eux-mêmes & ſans Miſſion, ſe mettent à la tête d'un Parti téméraire. *p. 43. n. [a]*
Felicisſime & ceux de ſon Parti excommuniés par ordre de St. Cyprien. *p. 44. n. [a]*
Sentiment de St. Cyprien touchant Novatien & ſa Doctrine. *p. 45. n. [a]*
Le Bâtême des Schiſmatiques valide, mais illicite. *p. 46. n. [a]*
Quand eſt-ce qu'il opére la remiſſion des pechés ? *p. 47. n. [c]*
L'erreur de la nullité du Bâtême adminiſtré par les Hérétiques & par les Schiſmatiques, condamnée par le Decret du Pape Eſtienne. *ibid ibid.*
Abus qu'ont fait les Novatiens & les Ubiquiſtes de ce paſſage : *Par tout où il y a deux perſonnes &c.* *ibid. n. [a]*
Les Hérétiques ſéparés de l'unité par l'Egliſe & par eux-mêmes. *p. 49. n. [b]*
La diſcorde n'eſt un peché irremiſſible que pour ceux qui y perſévérent juſques à la mort. *p. 50. n. [a]*

contenuës dans les Notes.

Explication de ce paſſage : *Si je livrois même mon corps juſqu'à être brulé &c.* p. 52. n. [c]
Les vertus qu'on croit apercevoir dans les Chefs de Parti, & dans les Hérétiques, ne les empêchent pas d'être exclus du Royaume de Dieu. p. 53. n. [d]
On n'a pas Dieu avec ſoi, quand on n'a pas la charité, c'eſt-à-dire, la Grace ſanctifiante. ibid. n. [e]
Sentiment de St. Auguſtin & de St. Cyprien ſur la patience des Hérétiques. p. 55. n. [g]
Leur ſentiment ſur ce point conforme à la Doctrine de l'Egliſe. p. 56. ibid.
Vrais & faux Martyrs. p. 57. ibid.
St. Auguſtin enléve aux Donatiſtes les témoignages de Saint Cyprien, qu'ils citoient en leur faveur. ibid. n. [b]
Les miracles ne ſont pas toujours des preuves de la ſainteté de ceux qui les opérent. p. 58. n. [a]
A qui J. C. adreſſe-t-il ces paroles : *Je ne vous ai jamais connus.* p. 59. n. [b]
Remarque de St. Jerôme ſur ces paroles : *Vous qui faites des œuvres d'iniquité.* ibid. n. [c]
Explication des mots : *Dans les derniers jours.* p. 60. n. [b]
Source des héréſies & des ſchiſmes, ſelon St. Auguſtin. ibid. n. [d]
Préférer ſes lumieres particulieres à celles de l'Egliſe, c'eſt être orgueilleux. ibid. n. [e]
Excès & caractére des Hérétiques. ibid. nn. [f g h i k l]
Application de ces paroles de St. Paul : *Plus amateurs de la volupté que de Dieu.* p. 62. n. [o]
Comparaiſon des Hérétiques avec les Singes. ibid. n. [p]
Artifice des Héretiques, qui s'emparent de l'eſprit des femmes. p. 63. n. [r]
Paſſions qui engagent les femmes dans les Factions hérétiques. p. 64. n [t]
On ne peut arriver à la connoiſſance de la verité, en abandonnant la Doctrine de l'Egliſe. ibid. n. (x)
Jannès & Mambrès Magiciens qui reſiſtérent à Moïſe. p. 65. n. (y)
Les Hérétiques, dit St. Auguſtin, font les mêmes tentatives que les Magiciens de Pharaon. ibid. n. (z)
Les progrès des Hérétiques ne paſſent jamais les bornes que Dieu a miſes à leur ſéduction. ibid. n. (&)
Leur ignorance. ibid. n. (a a)
La prédiction n'eſt pas la cauſe des événemens. p. 66. n. (a)
Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs. ibid. n (b)
Aveuglement des faux Docteurs. ibid. n. (c)
Séparation des Hérétiques, leurs profanations, leurs ſingularités. p 67. nn (d, &c.
En quel ſens leurs Sacrifices ſont faux. p. 68. n. (c)
Leur reſſemblance avec Coré, Caïn, Balaam. p. 69. nn. (a) &c.
Les Evêques hérétiques Docteurs d'inſtitution humaine. Et comment. p. 70. n. (a)
Tradition divine rejettée par les Hérétiques. p 71. n. (b)
Schiſme de pluſieurs Confeſſeurs. ibid. n (a)
La ſéparation d'avec les Hérétiques eſt neceſſaire; p. 76. n. (a)

Table des Matieres des Notes.

Précepte de St. Paul, qui ordonne d'éviter les Hérétiques. *p. 77. n. (b)*
Bienheureux, dit St. Jerôme, ceux qui établiſſent la paix dans leurs cœurs, & enſuite entre les Freres. *p. 78. n. (a)*
Argument des Donatiſtes répétés par les Proteſtans &c. *p 80. n. (a)*
Reponſe de St. Auguſtin. *ibid. ibid.*
Rareté de la foi. *p. 81. n. (b).*
Explication de ces paroles : *Ayez la ceinture ſerrée ſur les reins.* *ibid. n. (a)*
Alluſion à la Cérémonie qu'obſervoient les Iſraëlites, en mangeant l'Agneau Paſcal. *p. 83. n. (a)*

Fin de la Table des Matieres contenuës dans les Notes ſur ce Livre.

FAUTES A CORRIGER

Dans le Texte de St. Cyprien.

PAGE 11. après *cæcitate* mettez une virgule. Page 31. *perfuſâ*, liſez, *perfuſa.* Page 47. *partis immemores*, liſ. *memores.* P. 51. N. 21. *pervenire non poterit. qui* &c. ôtez le point, & liſez, *pervenire non poterit, qui.* P. 61. N. 24. *erunt homine*, liſ. *homines.* P. 73. N. 30. *gradu eſt*, liſ. *gradus.*

Dans la Traduction.

Page 10. ligne 24. dans lumiere; *liſez*, dans la lumiere. *Pag. 46. lign. 1.* enſeignés; *liſ.* enſeignées. *Page 54.* par le feu? *changez la ponctuation, & liſ.* par le feu. *Page 55.* plûtôt que de renoncer à Jeſus-Chriſt Il ſouffre; *changez encore la ponctuation, & liſez*, plûtôt que de renoncer à Jeſus-Chriſt, il ſouffre.

Dans les Notes.

Page 13. Note (*f*) *caput anguli*; liſez, *in caput anguli.* Pag. 14. col. 1. ligne 2. Pour les renverſer, *liſez*, pour la renverſer. Page. 26. n. (x) *Pumelius*: liſez, *Pammelius.* Page 29. col. 2. lign. 3. *perfuſâ*, ôtez l'accent circonflexe, & liſez, *perfuſa.* Pag. 32. col. 1. par des impudens menſonges; *liſ.* par d'impudens menſonges. Page 33 col. 2. *38* liſ. 30. Page. 26. col. 1. elles ont chacune ſes partiſans, *liſ.* elles ont chacune leurs partiſans. Page 42. col. 1. lig. 2. *munitiſſimerum*, liſ. *minutiſſimerum.* Même page col. 2. n. (*b*) croyent recevoir; *liſ.* ſavent recevoir. P. 44. col. 1. ce qu'avoit fait; *liſ.* ce qu'avoient fait P. 54. col. 2. *tolerabilius & futurum*, liſ. *tolerabilius ei futurum.* P. 65. col. 1. n. (*y*) lig. 1. Jamnés, *liſ.* Jannés. P. 83. col. 2. & dans ce paſſage, *liſ.* & que dans ce paſſage.

VAI 152PP62

164
B
27